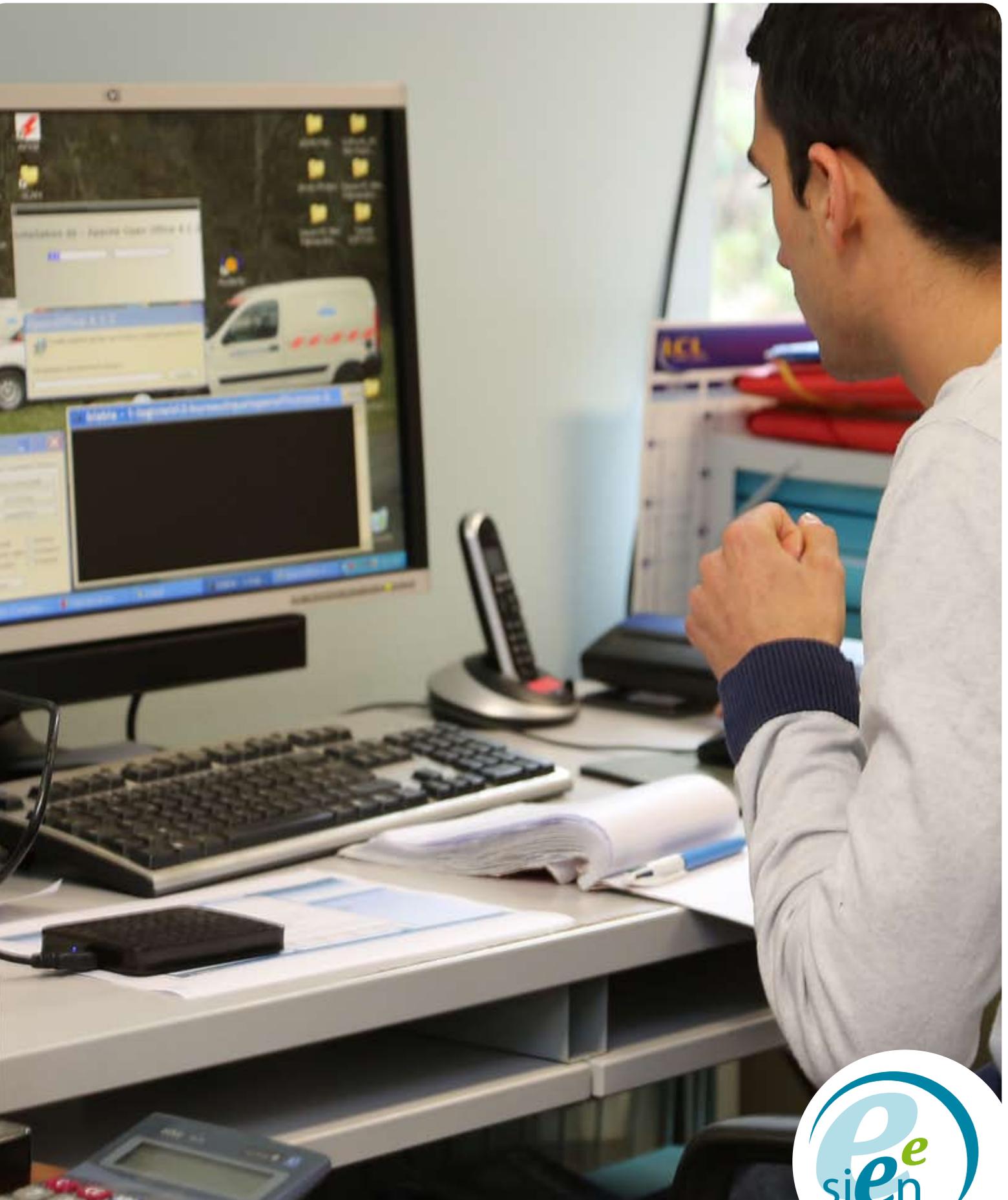


# Rapport d'activité 2015

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre



énergies solidaires

# Sommaire

## Stratégie

Édito	03
2015 : nouveautés statutaires	04
Les faits marquants 2015	05

## Énergies

Renforcer les contrôles pour préserver la qualité des réseaux de distribution d'énergies	06
La Nièvre en marche pour la transition énergétique	10
La lutte contre la précarité énergétique, priorité du SIEEEN et de l'ALEN	12
Fiabiliser les réseaux, améliorer la qualité de la desserte	13
S'affirmer comme le spécialiste nivernais des réseaux de chaleur bois	16

## Environnement et cadre de vie

Éclairer juste pour réussir la transition énergétique	18
Faire des déchets une ressource et développer l'économie circulaire	24
Proposer aux collectivités un service global pour valoriser durablement leur patrimoine	30

## Énergies solidaires

Nièvre Énergies développe les énergies renouvelables sur le territoire	34
--	----

## E-Administration

S'affirmer comme le service des systèmes d'information des collectivités	35
--	----

## Organisation et moyens

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités	40
Renforcer la promotion des compétences du SIEEEN sur le territoire	50



## Édito

**Guy Hourcabié**  
Président du SIEEEN

**Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,**

*Les syndicats d'énergies de taille départementale comme le SIEEEN ont vécu de longs mois d'inquiétude. Certains envisageaient, à l'occasion des débats parlementaires, leur disparition et leur dissolution dans les conseils départementaux. Mais en 2015, la promulgation des lois sur la transition énergétique et la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ont finalement renforcé leur place et confirmé leur importance sur le territoire. La maille régionale apparaît désormais nécessaire pour mieux fédérer compétences et organisation. La maille départementale demeure, toutefois, le niveau pertinent et utile pour l'exercice de notre activité. Nous sommes un acteur de proximité participant concrètement au développement d'un Département essentiellement rural. La professionnalisation des intercommunalités à fiscalité propre impose d'importants moyens dont ne bénéficient pas actuellement les collectivités territoriales nivernaises. Nous devons être vigilants pour garantir, à travers les moyens dont nous disposons, le maintien d'un service public local de qualité !*

*Le SIEEEN et ERDF ont fait, en 2015, une présentation commune des besoins en matière de travaux d'électrification rurale. Cet inventaire est déterminant car il participe à la définition des volumes de subventions que nous accorde le CAS-FACé.*

*Lors de la conférence loi Nomé qui s'est, à la suite, tenue en fin d'année, le Syndicat et son concessionnaire se sont fixé des objectifs et des priorités partagées pour mener ensemble une politique d'amélioration et de fiabilisation de la desserte en énergie électrique. Malgré ces avancées constructives, nous devons maintenir, par un contrôle rigoureux, le niveau de nos exigences. En 2014, nous avons convenu de mener avec ERDF une campagne de mesures sur 180 départs. Sur les 80 départs analysés en 2015, 11 étaient effectivement mal alimentés ! Les mesures se poursuivront en 2016. Nous avons découvert également à l'occasion de l'inventaire qu'ERDF avait relevé de 4 % la tension en sortie des postes sources de 84 % des départs HTA de la Nièvre pour réduire le volume des besoins de travaux de renforcement. Sans évaluer sur le terrain les risques de surtension que ce geste technique pouvait générer chez certains abonnés !*

*Le SIEEEN a maintenu la dynamique amorcée ces dernières années en faveur du développement durable du territoire. Avec l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN), il s'est engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. Il a poursuivi le déploiement des réseaux de chaleur avec la Régie SIEEEN Chaleur et le développement des énergies renouvelables à travers la SEM Nièvre Énergies. Les Assises de l'énergie ont permis de faire le bilan de l'étude stratégique énergétique initiée conjointement avec le conseil départemental de la Nièvre. Celle-ci a abouti à la définition d'un plan opérationnel important, construit autour de 14 chantiers et plus de 40 actions.*

*Nos différents services se sont mobilisés pour l'amélioration du cadre de vie des Nivernais. Le service Électricité a renforcé l'accompagnement des collectivités nivernaises pour les aider à réduire leurs consommations énergétiques. Les diagnostics de l'éclairage public, l'aide aux Territoires à énergie positive (TePOS) et Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), l'installation d'équipements moins énergivores et plus performants, la préparation au déploiement de l'électromobilité sur le territoire sont autant d'actions concrètes menées en 2015.*

*Le SCEEP a assuré l'entretien et la maintenance de 52 600 foyers lumineux et 3 520 commandes répartis sur 304 communes et les installations du conseil départemental. L'ensemble de ses techniciens a été formé à l'entretien et la maintenance des centrales photovoltaïques.*

*Le SITEC a mis en place une chaîne de dématérialisation complète entre les agents comptables, les collectivités et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Il s'est doté également d'une nouvelle compétence en matière de dématérialisation pour mieux répondre à l'évolution des besoins des collectivités nivernaises. Il a poursuivi son travail cartographique. Une convention expérimentale a été signée avec ERDF et GRDF pour constituer un fond de plan Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public.*

*Le service Patrimoine et Énergies a intégré une nouvelle compétence Énergie. Il a lancé, en outre, un appel à projets énergétiques pour la rénovation de bâtiments publics existants de type Établissement Recevant du Public (ERP), à destination des communes et des intercommunalités. Il a accompagné les territoires TePos et TEPCV dans le montage d'actions en matière d'efficacité énergétique.*

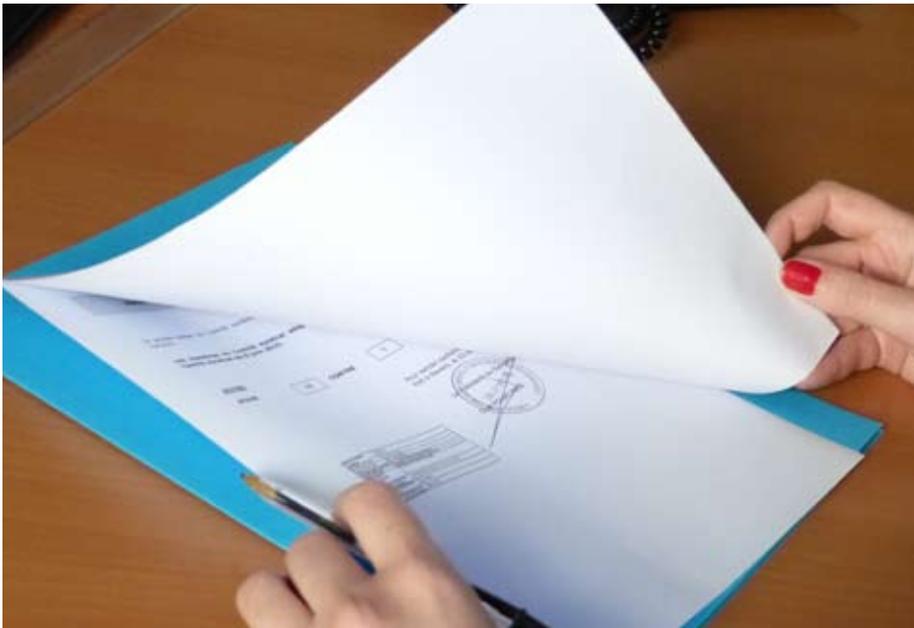
*Le SIEEEN et ses 14 collectivités adhérentes ont été retenus par le Ministère de l'Écologie dans le cadre de l'appel à projets territoire zéro déchet, zéro gaspillage fin 2014. Fort des performances en amélioration constante de la gestion des déchets, le service Déchets ménagers s'est inscrit en 2015 dans une dynamique plus ambitieuse visant à faire des déchets une ressource créatrice d'activités et d'emplois pérennes sur le territoire.*

*« L'avenir, nous n'avons pas à le prévoir mais à le rendre possible » écrivait Saint-Exupéry. Au service de la Nièvre depuis 1946, le SIEEEN est, aujourd'hui par son positionnement, un facilitateur. Il initie des projets et soutient les collectivités territoriales dans leurs initiatives. Dans un monde en pleine mutation, bousculé par des crises récurrentes, la solidarité doit constituer un ciment essentiel. N'oublions pas que « le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous » !*

*Le SIEEEN à votre service et à celui des nivernais  
pour la mise en œuvre de la transition énergétique*

## > 2015, adhésions de nouvelles collectivités

*Acteur du développement durable de la Nièvre, le SIEEEN apporte aux collectivités son expertise technique. Il met en œuvre des actions en adéquation avec les attentes des collectivités en privilégiant l'écoute attentive.*



Les missions du SIEEEN, définies dans ses statuts, sont menées dans le respect des dispositions du Code des marchés publics et de la loi sur les libertés du commerce de l'industrie. Elles se répartissent entre les compétences que ses collectivités lui transfèrent et les prestations de services qui peuvent lui être confiées. Quelle que soit la demande, le Syndicat a apporté aux collectivités du Département son expertise technique et contribue, souvent, au financement des activités.

Outre la mise en place de sa nouvelle compétence Conseil en énergie partagé en 2014, le Syndicat a continué d'élargir ses compétences, en 2015, en proposant aux collectivités la nouvelle compétence numérique, le Pack services, du Service d'Informations des Collectivités Territoriales (SITEC), qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement global avec accès à une gamme complète de services.

### Les adhérents

Au cours de l'exercice, le SIEEEN a enregistré l'adhésion de nouvelles collectivités au titre du transfert de la compétence éclairage public et signalisations lumineuses. Au 31 décembre 2015, la liste des adhérents s'établissait comme suit :

#### Communes

Électricité (2)

Gaz (48)

Éclairage public/signalisations lumineuses (283)

Production électricité (10)

Réseau de chaleur (19)

Conseil en énergie partagé (1)

#### Syndicats intercommunaux

Électricité (23)

Déchets ménagers (5)

#### Communautés de communes

Éclairage public/signalisations lumineuses (4)

Déchets ménagers (9)

Réseau de chaleur (2)

Production d'électricité (1)

Conseil en énergie partagé (1)

#### Conseil départemental

Éclairage public/signalisations lumineuses

#### Électricité

10 395 km (BT + HTA) de réseaux basse et moyenne tensions

150 764 abonnés

#### Gaz

625 km de réseaux de distribution (communes SIEEEN)

39 communes desservies dans le cadre du SIEEEN

#### Éclairage public

52 595 foyers entretenus

720 kg de lampes recyclées

#### Traitement des déchets ménagers

13 199 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées

11 688 tonnes valorisées (emballages et biodéchets)

#### SITEC

967 micro-ordinateurs en maintenance, 37 serveurs, 255 communes, 16 communautés de communes, 2 Pays et 3 syndicats adhérents SIG

#### Patrimoine et Énergies

3 chantiers réalisés pour un montant de travaux de 541 328 €

Conseil en énergie partagé (CEP) : 97 communes en suivi

#### Finances

Budget consolidé : 30 509 922 € en dépenses et 37 319 705 € en recettes.

Montant d'investissement :

14 777 670 € en dépenses et 16 557 585 € en recettes

#### Réseaux de chaleur et photovoltaïque

Consommation des chaufferies en exploitation : 5 400 MAP soit 5 632 980 kW ou 5 633 MW de chaleur délivrée

Consommation des chaufferies en projet : 28 280 MAP soit 17 171 400 kW ou 17 171 MW de chaleur délivrée

Photovoltaïque : 9 centrales, 220 kWc de puissance installée, 217 871 kWh de production totale

## Janvier

La cérémonie des vœux du SIEEEN s'est tenue à La Charité-sur-Loire, le 7 janvier. Plus de 130 collaborateurs, élus et entreprises partenaires ont répondu à l'invitation du SIEEEN.

Démarrée en 2012, la campagne de suppression de 2 000 ballons fluorescents en Nièvre a été achevée sur les 27 communes éligibles au fonds Ademe dédié à la rénovation du parc d'éclairage public.

## Février

Le service Patrimoine et Énergies a lancé une campagne d'information à destination des communautés de communes de la Nièvre pour présenter sa nouvelle compétence diagnostic énergétique et mieux faire connaître les différentes activités du service.

Le SIEEEN avait relayé auprès des collectivités nivernaises le nouvel appel à projets national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Le 9 février, les communautés de communes des Vaux-d'Yonne, Portes-de-Puisaye-Forterre et Entre Nièvres et Forêts, l'Agglomération de Nevers et le Parc Naturel Régional du Morvan ont été reçus lauréats.

## Mars

Le SIEEEN, la Fédération Départementale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF) se sont rencontrés pour discuter de la mise en place d'une filière d'approvisionnement en plaquettes forestières et amorcer des synergies autour du bois-énergie.

Le 19 mars, le SIEEEN et les présidents de structures Déchets ménagers ont évoqué la mise en réseau des déchetteries sur le territoire.

130 personnes ont assisté aux secondes rencontres départementales sur la précarité énergétique le 31 mars, à Nevers. Les travailleurs sociaux, professionnels, conseillers info-énergie, Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) et les élus ont pu échanger et rechercher des solutions.

## Avril

Le 1<sup>er</sup> avril, le dispositif Éco-Mobilier a été mis en œuvre en Nièvre. Les déchetteries de Corbigny, Clamecy, Magny-Cours et Préporché ont été équipées d'une benne dédiée à la récupération des déchets d'ameublement. Cette filière prend en charge l'ensemble des meubles des particuliers et la literie professionnelle.

## Mai

Du 30 mai au 5 juin, lors de la Semaine européenne du développement durable, le SIEEEN a promu les énergies renouvelables auprès des élus et du grand public et les a sensibilisés aux éco-gestes quotidiens. Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets ont décliné différentes animations : jardin au naturel, consommation responsable, ateliers de réparation de mobiliers et objets.

## Juin

Le 6 juin, le Comité syndical du SIEEEN a adopté à l'unanimité le projet de schéma de services du SITEC.

Le service Électricité a présenté, le 8 juin, les diagnostics d'éclairage public aux communes de la communauté de communes d'Entre Nièvres et Forêts.

Les agents du SCEEP ont assuré l'entretien des 4 centrales photovoltaïques de Saint-Amand-en-Puisaye, Coulanges-lès-Nevers, Saint-Germain-Chassenay et Magny-Cours.

Le 26 juin, la nouvelle Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) s'est réunie au SIEEEN pour la première fois en présence de ses membres représentant le Comité syndical et des associations de consommateurs agréées, des membres invités représentant les associations caritatives et les invités tels que le conseil départemental, Nièvre Habitat, l'ALEN, la DDT et le CCAS.

## Juillet

Le SIEEEN, représenté par M. Guy Hourcabié et Pierre Landurier, respectivement président et vice-président, a participé le 8 juillet au séminaire de travail sur les territoires zéro déchet, zéro gaspillage organisé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le 16 juillet, les 4 syndicats d'énergies bourguignons ont audité les 6 candidats présélectionnés sur appel d'offres pour la fourniture de bornes de recharges électriques dans le cadre du déploiement régional de l'électromobilité.

## Septembre

Du 2 au 4 septembre, le SIEEEN a participé aux 5<sup>es</sup> Rencontres nationales énergie et territoires ruraux, vers des territoires à énergie positive (TePOS) organisées par la communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres). Le Président Guy Hourcabié a évoqué la structuration de l'accompagnement des territoires nivernais en insistant notamment sur le pilotage stratégique et la coordination effective en lien avec les acteurs en place dans la mise en œuvre d'un projet politique de transition.

La commune de Moux-en-Morvan a transféré sa compétence au Syndicat pour produire et distribuer de la chaleur. La création d'un réseau de chaleur de 150 kW bois et 150 kW fioul (entre 170 et 200 ml de réseau) est envisagée pour chauffer des bâtiments communaux. Le montant de l'opération est estimé à 320 000 € HT. La mise en service devrait être effective en 2017.

## Octobre

Les 22 et 23 octobre, a eu lieu Cité 58 au Centre Expo de Nevers. 65 exposants ont participé au salon qui permet aux entreprises, aux collectivités locales et aux institutions donneuses d'ordre de se rencontrer tous les 2 ans. Le SIEEEN a invité les élus nivernais et ses partenaires à la réunion de lancement du projet Territoire zéro déchet, zéro gaspillage.



## Novembre

Le 10 novembre, le SIEEEN a participé au 10<sup>e</sup> colloque du Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE). Lors de la table ronde « Où trouver des marges de réduction du prix de la chaleur bois-énergie », Guy Hourcabié, président, a démontré comment la Nièvre, territoire rural, utilise son riche patrimoine forestier (220 000 ha) pour contribuer à l'essor de la filière bois-énergie.

Une trentaine de référents ont participé au 6<sup>e</sup> Club des référents énergie de la Nièvre, le 12 novembre, au château de Saint-Amand-en-Puisaye. Lors du traditionnel concours de CEE, la commune de Fourchambault a été récompensée. L'isolation de 1 500 m<sup>2</sup> de combles a généré une économie d'énergie de 3 Gwh.

Le 16 novembre, les 8 présidents des syndicats d'énergies de la future Région Bourgogne Franche-Comté ont officialisé la création du Pôle Énergie Bourgogne Franche-Comté. Celui-ci regroupe le SICECO (Côte-d'Or), le SYDED (Doubs), le SIDEC (Jura), le SIEEEN (Nièvre), le SIED70 (Haute-Saône), le SYDESL (Saône-et-Loire), le SDEY (Yonne) et le SIAGEP (Territoire de Belfort).

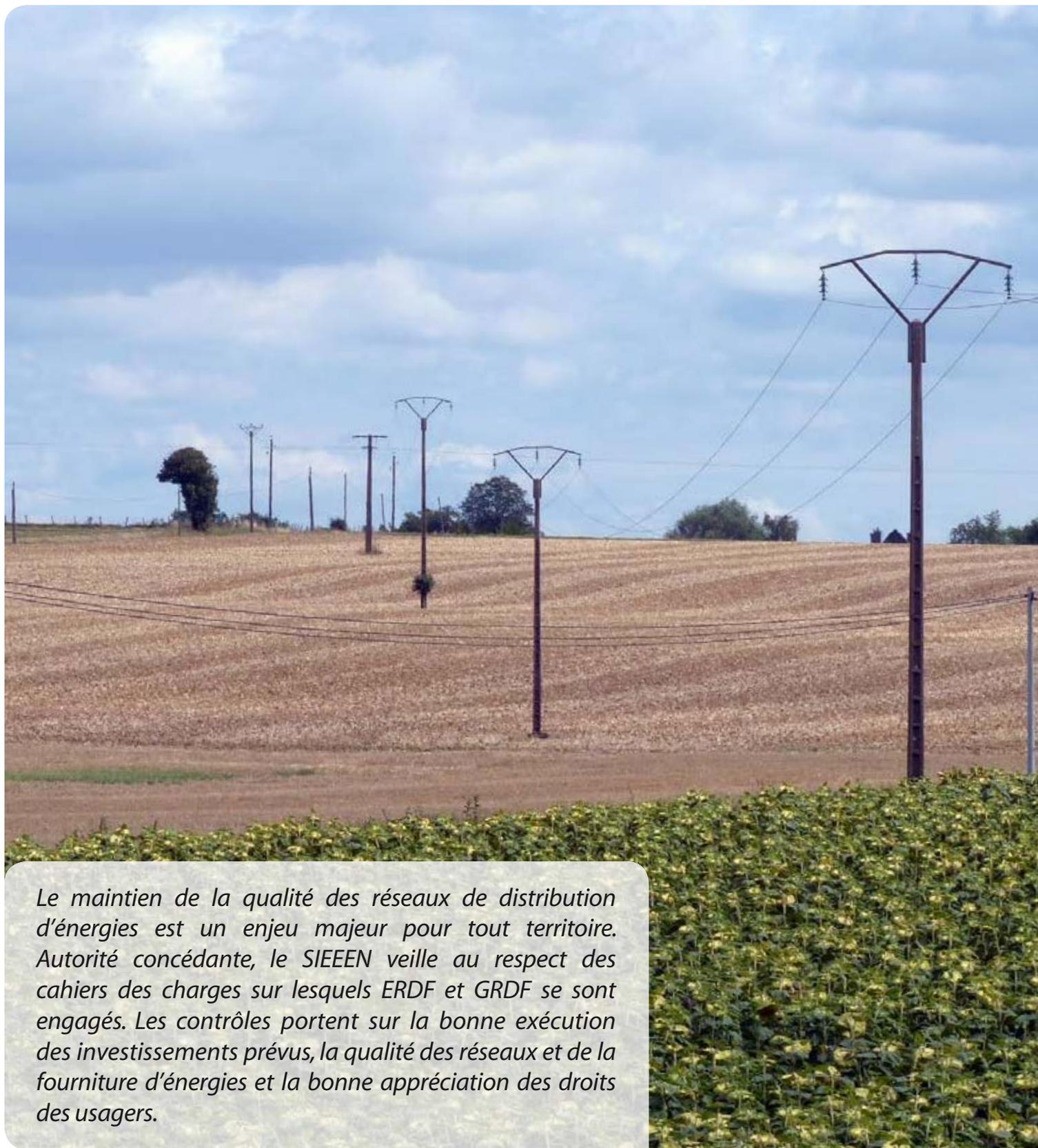
Le SIEEEN et le conseil départemental de la Nièvre ont organisé le 30 novembre les Assises nivernaises de l'énergie sur Nevers, concluant l'étude sur la stratégie énergétique de la Nièvre menée conjointement.

## Décembre

Le SIEEEN a démarré la collecte des papiers administratifs auprès des collectivités de son territoire. Assurée par l'ANAR auprès des 13 collectivités participantes, cette opération exemplaire est financée par l'éco-organisme « papiers » Eco-Folio.

Le 4 décembre, le plan départemental environnement, composé du SIEEEN, du CAUE et des Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP), a procédé à l'évaluation des dossiers de demandes de subventions des collectivités souhaitant enfouir leurs réseaux. 98 dossiers ont été étudiés dans ce cadre et 20 collectivités ont pu bénéficier de subventions pour la réalisation des travaux (5 pour ERDF et 15 pour le SIEEEN).

Le 18 décembre, le SIEEEN a accueilli dans ses locaux, au 7 place de la République, une conférence sur la loi NOMé en présence des représentants de la Préfecture de la Nièvre et d'ERDF.



*Le maintien de la qualité des réseaux de distribution d'énergies est un enjeu majeur pour tout territoire. Autorité concédante, le SIEEEN veille au respect des cahiers des charges sur lesquels ERDF et GRDF se sont engagés. Les contrôles portent sur la bonne exécution des investissements prévus, la qualité des réseaux et de la fourniture d'énergies et la bonne appréciation des droits des usagers.*

**6 - 9**

Renforcer les contrôles pour préserver la qualité des réseaux de distribution d'énergies

**10 - 11**

La Nièvre en marche pour la transition énergétique

**12**

La lutte contre la précarité énergétique, priorité du SIEEEN et de l'ALEN

**13 - 15**

Fiabiliser les réseaux, améliorer la qualité de la desserte

**16 - 17**

S'affirmer comme le spécialiste nivernais des réseaux de chaleur bois

## > Activités concessives

# Renforcer les contrôles pour préserver la qualité des réseaux de distribution d'énergies



## Contrôle de la concession électrique

L'année 2015 a été marquée par l'engagement d'une importante contre-expertise sur les départs mal alimentés (DMA) dans le cadre de la réalisation de l'inventaire des besoins en travaux pour les réseaux électriques en milieu rural. Pour mener à bien cet inventaire, le SIEEEN a dû analyser les données transmises par ERDF. Il s'est intéressé au cumul des chutes de tension sur les réseaux HTA et basse tension et au niveau des postes de transformation. Le Syndicat et son concessionnaire ont signé une convention unique en France pour compléter ces données par des mesures directes chez les particuliers durant la période hivernale.

Entre 2013 et 2015, le SIEEEN a pu constater une baisse importante du nombre de DMA alors qu'ERDF n'avait pas réalisé de travaux. Il a refusé de communiquer au Syndicat les niveaux de tension de l'ensemble des départs HTA de la Nièvre en sortie de poste source arguant qu'il n'avait pas à fournir ces données. Le SIEEEN a diligenté un contrôle pour vérifier la base de données GDO de son concessionnaire.

Ce dernier a alors avoué avoir augmenté de 4 % la tension sur 84 % des réseaux HTA sans a priori prendre en compte des risques de surtension chez les usagers intégrant notamment la production d'énergie photovoltaïque réinjectée dans les réseaux basse tension. Conséquence directe de ce « geste

d'exploitation technique » d'ERDF : les besoins en renforcements ont été revus fortement à la baisse... au moins en théorie !

En parallèle, le SIEEEN a mené une expertise sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage pour compte de tiers. Il s'est intéressé aux raccordements des producteurs inférieurs et supérieurs à 36 kVa, des clients HTA ainsi qu'aux déplacements d'ouvrages entre autres. Le contrôle ne révèle pas de distorsion entre les réalisations et les coûts des travaux. La situation est assez défavorable financièrement pour ERDF sur les travaux d'extension notamment. La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a validé les coûts de travaux transmis par le concessionnaire. Au regard des données fournies, le SIEEEN devrait poursuivre ses investigations sur la base de ses propres conditions de marchés, certains travaux apparaissant à première vue anormalement élevés.

Toutefois, le SIEEEN et son concessionnaire ont présenté au Préfet un inventaire commun en 2015. Ils avaient signé une convention pour réaliser pour moitié chacun des mesures sur 180 départs suspects identifiés en 2014. Sur les 80 départs étudiés en 2015, ces mesures ont confirmé l'existence de 11 départs mal alimentés. En outre, lors de la conférence loi NOMé organisée en décembre 2015, une convention a été signée sur la préparation du prochain inventaire 2017. Elle porte sur la réalisation d'une expertise commune auprès des usagers BT les plus exposés au risque de surtension.

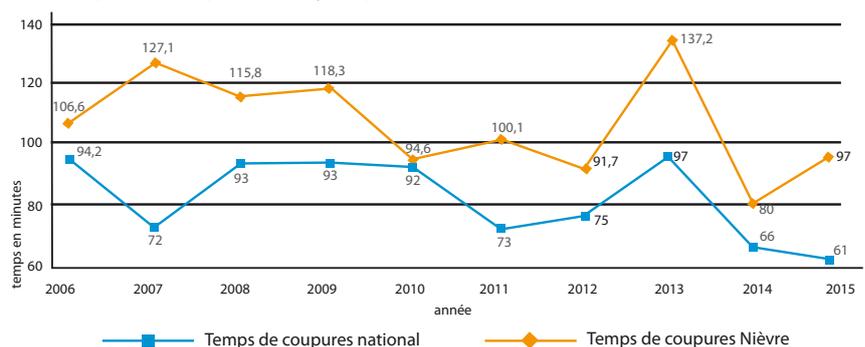
En 2015, ERDF a maintenu ses investissements à hauteur de 800 000 € dans le cadre du renouvellement des réseaux BT en milieu urbain (19 communes). Le Syndicat a souhaité que soit redéfinie précisément la cartographie des travaux réalisés en solution discrète des communes urbaines.

Lors de la conférence loi NOMé, le SIEEEN a eu confirmation d'une baisse des crédits pour les réseaux HTA bien que le critère B ne soit pas atteint. Malgré ses investissements pour la fiabilisation de la desserte, ERDF subit les défaillances du réseau RTE. Ce dernier devrait envisager un programme de renouvellement et de sécurisation de ses réseaux sur la Nièvre.

Au vu de la situation, il paraît clair que la volonté de la direction nationale d'ERDF est de minimiser le besoin de travaux pour améliorer la qualité de desserte aux abonnés. La pose d'enregistreurs a permis au Syndicat de confirmer des chutes de tension chez les usagers non-répertoriés dans la base de données d'ERDF qui comporte d'autres imprécisions.

La mise en place du compteur Linky pourrait permettre d'obtenir des données plus précises sur les chutes de tension et les micro coupures voire d'indemniser les usagers. Mais les délais envisagés pour le déploiement de Linky sont à la fois incertains et indicatifs et pourraient ne pas concerner les territoires les plus ruraux avant longtemps.

### Temps de coupures moyen par habitant toutes causes confondues



### Contrôle des éléments fournis dans le compte-rendu d'activité de la concession (CRAC)

Le SIEEEN et les 3 autres syndicats d'énergies de Bourgogne ont refusé de valider le CRAC 2014. Les mêmes problèmes demeurent malgré les refus argumentés et répétés que les syndicats de la plaque Rhône-Alpes-Bourgogne adressent à la direction de la grande région d'ERDF.

Le concessionnaire continue de faire une présentation à son avantage et ne différencie pas ses efforts d'investissement délibérés sur les réseaux des raccordements financés avec le concours des collectivités, des usagers et des producteurs.

Ce qui gonfle le niveau réel des investissements qu'il supporte sur les réseaux de distribution électrique en intégrant sans les différencier les participations de tiers.

Par ailleurs, ERDF continue de modifier unilatéralement la durée de vie comptable de certains ouvrages de distribution sans consulter au préalable les autorités concédantes. La durée de vie des transformateurs est ainsi passée de 30 à 40 ans alors que le SIEEEN a constaté sur certains sites un état d'abandon total révélant l'inexistence d'un programme de suivi et d'entretien. Ce qui s'avère peu compatible avec une augmentation de la durée de vie théorique des ouvrages.

Même si le concessionnaire met à disposition certaines informations complémentaires, le Syndicat s'interroge sur la pertinence des données du CRAC. Ce dernier est censé concerner la seule concession

Nièvre. Or, certains éléments sont aujourd'hui fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et même parfois à la maille nationale noyant les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive.

Le SIEEEN déplore l'attitude d'ERDF qui fournit des données comptables et patrimoniales de façon agrégée sans qu'il soit possible de les contrôler. La modification d'une année sur l'autre de la présentation de certaines données comptables comme les provisions pour renouvellement rend impossible tout suivi dans la durée.

### Relations autorité concédante – concessionnaire

Le SIEEEN et ERDF ont assaini leurs relations au niveau local. La conférence loi NOMé a permis de mettre en évidence une volonté commune et partagée du Président du SIEEEN et du directeur régional d'ERDF de coordonner leurs actions et leurs moyens au bénéfice des usagers du service public d'électricité. Avec pour objectifs de garantir la cohérence et la complémentarité des actions des deux maîtres d'ouvrage, d'améliorer durablement la sécurisation des réseaux et la qualité de l'énergie distribuée.

Le SIEEEN continue cependant de se heurter au refus d'ERDF au niveau national de partager la connaissance des données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic commun sur l'état des réseaux de distribution d'énergie en Nièvre. Cela bloque toute possibilité de définir des programmes d'investissements pluriannuels de

travaux coordonnés. Comment amplifier, dès lors, une politique partagée de modernisation des réseaux de distribution électrique ? Cette difficulté à faire des projections a déjà été soulignée au niveau national par la FNCCR à ERDF lors de la mise en place du Programme concerté de développement et de modernisation des réseaux (PCDMR).

Le SIEEEN et son concessionnaire ont engagé néanmoins, en 2015, une étude sur la sécurisation des réseaux des communes urbaines situés dans le lit des crues de la Loire et de l'Allier pour recenser les réseaux qui pourraient être impactés et les possibilités de réalimentation, notamment. Par ailleurs, le Syndicat, ERDF et GRDF participent ensemble à la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à titre expérimental sur 2 communes (1 rurale et 1 urbaine) de la Nièvre. Le PCRS doit permettre de partager demain, à l'échelle départementale, un fond de plan commun avec géo-référencement en Classe A des réseaux sensibles. Au-delà de cette démarche expérimentale sur le plan national, le SIEEEN souhaite se positionner comme coordonnateur local du PCRS.

### Compte d'affectation spéciale – FACé (CAS-FACé)

En 2015, le SIEEEN et ERDF ont présenté un inventaire commun au Préfet. Après de longues négociations, un accord a été trouvé sur les données à produire au CAS-FACé. Ont été répertoriés 89 DMA, 466 clients mal alimentés, 309 km de fils nus qui alimentaient 13 292 clients. Malgré ces données partagées, les subventions accordées au Département ont été revues à la baisse ! Il semble que certaines données n'aient pas été correctement retranscrites par les services du CAS-FACé. Le SIEEEN a engagé une réclamation par l'intermédiaire de son Président.

Le Syndicat s'est aperçu que le CAS-FACé avait considéré que la Nièvre n'avait pas tenu de conférences, d'une part. D'autre part, il avait calculé les dotations du Département sur la base des 76 DMA mentionnés dans le dossier SIG d'ERDF alors que 89 départs étaient bien répertoriés et reconnus mal alimentés lors de la conférence loi NOMé de décembre 2015.

La base de calcul étant fautive, le SIEEEN a sollicité l'ingénieur de la DREAL qui lui a confirmé avoir bien transmis les bonnes données issues de la conférence loi NOMé au CAS-FACé. Le président du SIEEEN a demandé que le dossier de la Nièvre soit réétudié et que les anomalies soient corrigées. Il a, en outre, fait une demande d'informations complémentaires sur les procédures d'attribution des dotations au directeur du CAS-FACé. D'un Département à un autre, les critères de calcul retenus ne semblent pas identiques.

Consommation (en kWh)	2012		2013		2014		2015	
Clients tarif bleu	139 607		149 887		150 067		149 526	
Clients tarif jaune et vert	1 573		1 707		1 646		1 238	
Total clients	141 180		151 594		151 713		150 764	
<b>Total consommations (kWh)</b>	<b>1 161 470 999</b>		<b>1 246 228 973</b>		<b>1 216 654 235</b>		<b>1 237 024 043</b>	
Longueurs réseaux	2012		2013		2014		2015	
<b>Réseau HTA (km)</b>								
Aérien	4 164	68 %	4 127	67 %	4 093	67 %	4 069	66 %
Souterrain	1 956	32 %	2 018	33 %	2 041	33 %	2 100	34 %
<b>Total</b>	<b>6 121</b>		<b>6 145</b>		<b>6 134</b>		<b>6 169</b>	
<b>Réseau BT (km)</b>								
Aérien	3 062	65 %	3 014	64 %	2 986	63 %	2 935	62 %
Souterrain	1 658	35 %	1 723	36 %	1 763	37 %	1 831	38 %
<b>Total</b>	<b>4 720</b>		<b>4 737</b>		<b>4 749</b>		<b>4 766</b>	
<b>Réseau HTA-BT (km)</b>								
Aérien	7 226	67 %	7 141	66 %	7 079	65 %	7 004	67 %
Souterrain	3 614	33 %	3 741	34 %	3 804	35 %	3 931	33 %
<b>Total</b>	<b>10 840</b>		<b>10 882</b>		<b>10 883</b>		<b>10 395</b>	
<b>Postes de transformation HTA-BT</b>	<b>6 326</b>		<b>6 337</b>		<b>6 355</b>		<b>6 371</b>	

Ces données complémentaires permettront au SIEEEN de faire une analyse plus approfondie et de vérifier les éléments de calcul des dotations pour chaque Département. Il semble que la base de calcul de dotations retenue par le CAS-FACé soit également fautive pour d'autres territoires.

Le CAS-FACé a répondu favorablement à la demande de FACé Intempéries du SIEEEN, suite aux dégâts causés par la tempête du 16 septembre 2015. Après diagnostic, le Syndicat avait calculé que la rénovation et le renforcement des réseaux endommagés nécessiteraient un investissement de 1 224 000 € TTC.

Le CAS-FACé a attribué une dotation de 817 600 € (80 % du montant des travaux) qui sera versée en deux tranches de 408 800 € en 2016 et début 2017.

## Contrôle de la concession gaz

Le Syndicat regroupe 39 communes sur les 58 qui sont desservies en gaz naturel sur le département de la Nièvre. En 2015, le SIEEEN et GRDF ont souhaité mettre en place un cahier des charges unique pour 35 communes. À l'origine, celles-ci avaient passé avec GRDF un contrat local sur la base d'un modèle en vigueur aux débuts de la desserte ou du renouvellement dudit contrat à échéance.

La FNCCR et GRDF ont, au terme de négociations approfondies, adopté le 9 novembre 2010 un nouveau modèle de cahier des charges de concession qui a vocation à se substituer aux contrats en cours ou en fin d'exécution. Afin de mener à bien cette négociation et avant de renouveler ce cahier des charges, le SIEEEN a souhaité faire un point zéro des données patrimoniales, techniques, comptables et cartographiques des 35 concessions.

L'Association d'expertise des concessions (AEC) a été missionnée pour réaliser ce contrôle qui a révélé quelques erreurs dans les inventaires techniques. Certaines ont été rectifiées (linéaire réseaux) ou seront complétées ; d'autres le seront dans le temps (inventaire branchements particuliers).

Le SIEEEN s'est particulièrement attaché à négocier la transmission des données dans une granulométrie suffisamment fine, communale voire infra communale, pour être en capacité d'exercer un contrôle au plus près des usagers. Ce nouveau modèle favorise aussi la transmission des données cartographiques des réseaux sous formats informatisés que le Syndicat pourra intégrer dans son Système d'Information Géographique. Ceci facilitera la mise en place d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

## Délégation de service public gaz

La DSP de la commune d'Entrains-sur-Nohain, gérée par FINAGAZ anciennement TOTALGAZ, a été mise en service pour la saison de chauffe 2015. Des clients supplémentaires par rapport à l'étude initiale, dont un logement social, ont été raccordés. Actuellement, d'autres DSP sont à l'étude sur les communes de Toury-Lurcy et de Saint-Germain-de-Chassenay. Le SIEEEN regroupe, à ce jour, 44 communes desservies en gaz, dont 5 au titre d'une concession de distribution de gaz propane. Cela représente au total 23 378 abonnés (23 296 en 2014).

### GRDF - Réseau de distribution

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de réseaux de distribution publique. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département.

Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était pour 2015 de 1,16 pour le transport et la distribution.

### GRDF - Réseau transport

Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité, des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public. Mais du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.

Les redevances cumulées GRDF-GRTE pour les collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 36 771 € en 2015 contre 35 997 € en 2014.

## Groupeement d'achat d'énergies

La disparition progressive des tarifs réglementés de gaz au 31 décembre 2014 pour les consommations annuelles supérieures à 200 MWh et au 31 décembre 2015 pour les consommations annuelles supérieures à 30 MWh a incité le SIEEEN et les trois autres syndicats d'énergies de Bourgogne, le SYDESL (Saône-et-Loire), le SICECO (Côte-d'Or) et le SDEY (Yonne) à

créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et d'électricité pour les acheteurs publics de la Région. Lors de la seconde consultation gaz, le 20 octobre 2015, 128 acheteurs publics bourguignons ont rejoint le Groupement d'achat d'énergies. Ils représentent un volume de consommation de 65 GWh soit 2 200 ménages (logements et mobilité). Les différents lots ont été attribués à Gaz de Bordeaux. Ce groupement d'achat a permis d'obtenir des tarifs inférieurs de 15,4 % aux tarifs en vigueur soit 511 000 € de dépense évitée. 424 acheteurs publics de gaz et d'électricité font partie aujourd'hui du Groupement d'achat d'énergies bourguignon. Leur volume de consommation s'élève à 243 GWh (8 400 ménages, logements et mobilité). Ils ont pu éviter 2 300 000 € TTC de dépenses prévisionnelles sur une année. La Nièvre regroupe 83 membres pour 143 points de livraison électricité (24,9 GWh), 237 points de livraison gaz (44,4 GWh) et 3 613 points de livraison éclairage public (15,7 GWh). L'adhésion des collectivités au Groupement d'achat d'énergies se fait sur une base forfaitaire. Chaque adhérent verse à son gestionnaire départemental une participation financière qui correspond aux frais de fonctionnement du groupement. Celle-ci est calculée en fonction de la consommation d'énergie du membre et de la durée du marché auquel il prend part, soit :

- Les membres dont le volume de consommation globale annuelle de référence est inférieur à 100 MWh versent une cotisation forfaitaire calculée selon la formule suivante : Participation = 30 € TTC x (durée du marché en mois / 12).
- Les membres dont le volume de consommation globale annuelle de référence est supérieur à 100 MWh versent une cotisation forfaitaire calculée comme suit :

Participation = (0,3 € TTC x consommation globale annuelle de référence exprimée en MWh) x (durée du marché en mois / 12).

Une nouvelle consultation pour l'achat d'électricité (tarifs jaune et vert) sera lancée en 2016. Les structures non-adhérentes pourront rejoindre le Groupement jusqu'à la mi-octobre.

### Rappel aux élus des communes :

*Tout usager du service public de l'électricité ou du gaz peut recourir à la médiation du SIEEEN pour tout différend avec ERDF ou GRDF ainsi qu'avec le fournisseur EDF pour ce qui concerne les abonnés aux tarifs historiques sur le département de la Nièvre.*

### La Nièvre en marche pour la transition énergétique

*En 2013, le SIEEEN s'était associé au conseil départemental pour élaborer une stratégie de maîtrise des consommations énergétiques axées sur la recherche de l'efficacité et la valorisation des ressources énergétiques à moyen et long termes. Le 30 novembre 2015, le Syndicat a conclu ce travail collaboratif et participatif en présentant le plan d'actions ambitieux qui en découle, lors des Assises nivernaises de l'énergie.*



L'étude stratégique énergétique s'inscrit dans la lignée de l'Agenda 21 et la démarche « Nièvre 2021 » définie par le conseil départemental. Elle s'intègre également dans la dynamique régionale du Schéma Climat Régional Air et Énergie (SCRAE) et du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Elle est en adéquation avec les engagements nationaux portée par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).

Élaborée en 3 phases (diagnostic, définition des scénarii et proposition d'un plan d'actions), la stratégie énergétique vise à construire un projet commun permettant de donner une place centrale à la question énergétique pour le développement de la Nièvre.

Elle définit les objectifs en matière d'efficacité énergétique, de réduction de gaz à effet de serre

et de développement des énergies renouvelables. Elle précise un plan d'actions sur 5 ans pour renforcer les dispositifs existants, consolider les partenariats et innover sur de nouvelles modalités d'interventions sur le territoire.

Elle fixe les modalités de gouvernance, de suivi, d'animation et de communication pour insuffler et maintenir une dynamique forte et permettre à la Nièvre de réussir sa transition énergétique.

#### 5 axes stratégiques et 1 axe transversal

La Nièvre poursuit 3 grands objectifs pour son territoire :

- Une réduction de ses consommations énergétiques de 23 % à l'horizon 2020 et de 40 % à l'horizon 2050.
- Un développement important des énergies



renouvelables visant à multiplier par 3 la production d'énergies non-carbonées d'ici 2030.

- Un taux de suffisance énergétique de 35 % en 2020 et 50 % en 2030.

Le plan d'actions départemental se décline en 6 axes stratégiques et sectoriels construits autour de 14 chantiers :

- **Franchir un cap en termes de rythmes de rénovations thermiques performantes des logements.** Pour être en cohérence avec les objectifs du SCRAE, la Nièvre doit rénover environ 3 800 logements par an suivant des standards de réhabilitation de haute performance afin de ramener les logements les plus énergivores en étiquette C. Aujourd'hui, on estime que seuls 600 à 700 logements sont rénovés chaque année.

Pour industrialiser la mise en œuvre de la rénovation énergétique, 3 grands chantiers sont envisagés : développement d'une plate-forme départementale de la rénovation ; mise en place de mesures spécifiques et complémentaires pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (dispositifs FNAME, PIG) et ingénierie financière pour finaliser les projets de travaux et expérimentation de la pratique d'auto-réhabilitation accompagnée ; plans d'actions ambitieux pour la rénovation du parc social et des logements communaux.

- **Faire des entreprises nivernaises des actrices de la transition énergétique.** Les entreprises tertiaires, industrielles et agricoles représentent 46 % du bilan énergétique départemental. La hausse du prix des énergies augmente leur vulnérabilité. La transition énergétique peut être un levier de dé-vulnérabilisation économique et de revitalisation des territoires. La stratégie départementale préconise la rénovation de 55 000 m<sup>2</sup> d'établissements tertiaires privés, la réduction des consommations énergétiques des industries et des exploitations agricoles de

23 % et de 5 % respectivement. Il est essentiel de renforcer les liens entre acteurs publics et privés à travers une plus grande animation du territoire et un accompagnement technique, méthodologique et financier pour mobiliser les économies d'énergies.

- **Développer les énergies renouvelables de manière ambitieuse.** La Nièvre s'est fixé pour objectif de produire 1 700 GWh d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 soit 35 % de sa consommation globale. Cette production sera issue d'un mix énergétique entre plusieurs filières : bois-énergie individuel, collectif et industriel ; éolien ; méthanisation ; photovoltaïque ; hydraulique ; solaire thermique ; géothermie et cogénération bois.

Outre l'importance de la richesse produite par la valorisation des ressources naturelles disponibles en Nièvre, l'enjeu majeur est de faire émerger des projets participatifs, d'inciter les acteurs à collaborer, de lever les freins techniques et psychologiques persistants et de rendre plus lisibles les aides existantes. Pour ce faire, le Département devra développer les capacités de conseil et d'ingénierie et renforcer l'animation territoriale et le rôle de certaines structures telles que Nièvre Énergies, optimiser les synergies entre les acteurs locaux accompagnant les projets biomasse et fiabiliser l'approvisionnement en bois-énergie.

- **Positionner l'aménagement du territoire comme clé de voûte de la transition énergétique.** Les politiques d'aménagement du territoire impactent directement les consommations énergétiques. Elles interagissent, en effet, avec les autres politiques sectorielles du Département. Il est nécessaire d'intégrer au mieux les critères énergétiques aux politiques d'aménagement et d'adapter les infrastructures énergétiques pour mieux répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Les chantiers opérationnels définis visent à anticiper les mutations des réseaux énergétiques départementaux en élargissant les capacités d'injection d'électricité d'origine renouvelable, en sécurisant les réseaux électriques, en préfigurant les futurs Programmes Concertés de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR), en encourageant l'effacement diffus et en favorisant l'injection de biométhane et la mobilité gazière. Il est également primordial

d'accompagner l'évolution de nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, mobilité électrique...) et d'aider les élus à définir des projets d'aménagement adaptés aux enjeux énergétiques.

- **Inscrire les territoires au cœur de la transition énergétique.** La stratégie énergétique départementale est transversale puisqu'elle impacte de multiples politiques publiques. Son approche partenariale favorise aussi la meilleure coordination de tous les échelons de décisions publiques de la Nièvre. La mobilisation de tous les territoires du Département est fondamentale tout comme la nécessité de pérenniser l'animation partenariale mise en place pour l'élaboration de la stratégie énergétique.

La création d'un réseau de la transition énergétique a été proposée pour optimiser l'accompagnement des territoires volontaires. Il diffusera les bonnes pratiques, présentera les services d'ingénierie et des outils disponibles (SEM Nièvre Énergies, Régie SIEEEN Chaleur, future plate-forme de rénovation...). Il devra aussi apporter une méthodologie aux territoires. Mais la réussite de la stratégie énergétique suppose des capacités d'animation locales. Chaque intercommunalité de taille suffisante devrait disposer sur son territoire d'un ambassadeur de l'énergie et d'un animateur de la transition énergétique.

Les collectivités nivernaises disposent déjà de l'outil TePos que le SIEEEN a relayé et promu lors de l'appel à projets Territoires à énergies positives lancé par la Région et l'Ademe en 2014. Il permet de mutualiser et d'optimiser la gestion des moyens techniques et financiers.

Le Syndicat a ainsi accompagné les 2 lauréats nivernais, les communautés de communes des Vaux-d'Yonne et Entre Nièvres et Forêts en leur apportant un soutien méthodologique et en leur faisant bénéficier de ses diverses compétences (audit énergétique global, éclairage public, mobilité électrique, énergies renouvelables, études micro hydrauliques, traitement des déchets...). Leur accompagnement incluait également l'identification d'actions de développement local.

En 2015, ces communautés de communes ont été reconnues Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Elles deviennent progressivement une référence pour les autres communautés de communes.



Déjà identifié sur le plan régional comme structure d'appui collectif des TePos nivernais, le SIEEEN agit comme un facilitateur ; il apporte une assistance individuelle à chaque communauté de communes notamment sur le montage de projets.

Pour tendre vers la maîtrise énergétique sur le territoire, il envisage de repenser sa structuration en élaborant des schémas directeurs pour les réseaux d'électricité, de gaz, de chaleur et biomasse.

### La lutte contre la précarité énergétique, priorité du SIEEEN et de l'ALEN

*La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de juillet 2015 confirme l'engagement de l'État dans la lutte contre la précarité énergétique. En Nièvre, 23 % des ménages la subissent et dépensent plus de 15 % de leurs revenus pour leur logement et leurs déplacements. L'ALEN agit avec toutes les parties prenantes pour améliorer les conditions de vie des ménages nivernais touchés.*

Les Nivernais en situation de précarité énergétique peuvent recourir au Fonds Solidarité Logement (FSL) que le SIEEEN abonde à hauteur de 30 000 € par an, pour bénéficier de sources d'énergies (gaz, électricité, fioul). Géré par le conseil départemental de la Nièvre, ce dispositif débloque des aides d'urgence pour régler les factures impayées d'électricité et de gaz majoritairement. En 2014, 2 278 aides ont été accordées soit un montant total de 427 650 € contre 2 164 en 2013 (383 585 €).

3 263 dossiers tarifs sociaux solidarité pour le gaz (TSS) ont été traités, soit une hausse de 8 % par rapport à 2014 (les données TPN 2015 sont en attente d'EDF).

À partir de 2018, le TPN et le TSS seront remplacés par les chèques énergie. En 2015, ont été mis en place les nouveaux dispositifs PASS'EAU de la Saur à Nevers et Varennes-Vauzelles et Fonds de Solidarité Veolia à Cosne-sur-Loire et La Charité-sur-Loire.

Le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) a été créé en 2013 pour mettre en œuvre un plan d'actions préventives. Ce fonds d'investissement pour les travaux ou l'achat de matériel électroménager sobre est alimenté tous les ans par le conseil départemental de la Nièvre (30 000 €) et le SIEEEN (30 000 €) et abondé selon la domiciliation des bénéficiaires par les groupements de communes (Agglomération de Nevers et communautés de communes des Vaux-d'Yonne, En Donziais et Portes-du-Puisaye).

#### L'ALEN assure la détection et le suivi des ménages

Le FNAME inclut une détection en amont, des visites diagnostics, des aides à la réalisation de petits travaux et la présence à domicile d'un binôme composé d'un énergéticien et d'un travailleur social pour approfondir la compréhension des besoins sociaux. L'ALEN assure dans ce cadre la détection et le suivi des ménages. Le FNAME est octroyé sur la base d'un rapport après validation des dossiers

par la commission des financeurs qui examine les demandes, statue sur l'aide et explore toutes les solutions techniques et financières. L'aide peut atteindre 95 % du montant des travaux si le ménage habite l'Agglomération de Nevers ou sur une communauté de communes abondant le fonds, sinon 75 %, le tout plafonné à 3 500 €. Elle peut s'inscrire en complément du programme « Habiter Mieux » qui finance des travaux de confort jusqu'à 100 %.

La loi TECV instaure les certificats d'économie d'énergie précarité énergétique. Cette nouvelle obligation doit permettre d'obtenir jusqu'à 900 M€ de fonds pour investir dans la rénovation énergétique des logements en France.

En 2015, l'ALEN a traité 166 fiches contacts qui ont donné lieu à 155 visites. 143 rapports ont été examinés lors des 10 commissions. 46 projets ont été orientés vers le programme « Habiter Mieux » ; le FNAME a contribué à réduire le reste à charge sur les travaux les plus lourds permettant ainsi de boucler les plans de financement. 14 projets ont bénéficié d'un financement (10 FNAME et 4 FSL petits travaux). 106 kits d'économie d'énergie ont été distribués et 26 ménages ont accepté le suivi de leurs consommations mensuelles.

Pour soutenir l'ALEN dans ses actions, le SIEEEN a mis à sa disposition son ambassadrice de l'énergie recrutée en janvier 2015 pour démultiplier les visites. Formée par le conseiller précarité énergétique de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre, elle peut désormais assurer une partie des visites et des animations aux éco-gestes.

Le Syndicat a déposé également un dossier de candidature auprès du CLER, réseau national pour la transition énergétique, en réponse à l'appel à projets « Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Énergie » (SLIME) pour financer des moyens supplémentaires afin d'augmenter le nombre de visites en s'appuyant sur l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre.



#### Les chantiers en cours

La lutte contre la précarité énergétique est une des priorités de l'ALEN. Elle a expérimenté quelques nouveaux chantiers. L'auto réhabilitation accompagnée semble une réponse complémentaire pour certains ménages, elle devrait être expérimentée après confirmation de l'étude de préfiguration.

La mise en place d'une plate-forme départementale de rénovation énergétique est à l'étude. Elle facilitera à terme la réhabilitation à la norme Bâtiment Basse Consommation de plus de 3 800 logements. La loi TECV fait de la performance énergétique l'un des critères de décence des logements en location. Un guichet unique pour les particuliers sera mis en place par le conseil départemental dans les nouveaux locaux de l'ALEN au 13 avenue Pierre Bérégovoy, à Nevers.

Il recueillera des informations selon les profils, zones et conditions de ressources pour réorienter ensuite vers l'ANAH, l'OPAH de l'Agglomération ou les Espaces Info-Énergie (EIE) qui seront le socle de cette plate-forme. L'EIE assurera les simulations de travaux et agira comme tiers de confiance des particuliers auprès des banques pour débloquer des prêts adéquats. Pour tester cette plate-forme, le Département a retenu comme territoires expérimentaux l'Agglomération de Nevers, le Parc Naturel Régional du Morvan et les communautés de communes TePos des Vaux-d'Yonne et Entre Nièvres et Forêts.

#### L'Espace INFO-ÉNERGIE de la Nièvre

**03 86 38 22 20**

**13 avenue Pierre Bérégovoy  
58000 Nevers**

Mail : [infoenergie@ale-nievre.org](mailto:infoenergie@ale-nievre.org)  
Web : [www.ale-nievre.org](http://www.ale-nievre.org)

#### L'Espace INFO-ÉNERGIE du Parc du Morvan

**03 86 78 79 12**

**Maison du Parc  
58230 Saint-Brissou**

Mail : [infoenergie@parcdumorvan.org](mailto:infoenergie@parcdumorvan.org)  
Web : [www.parcdumorvan.org](http://www.parcdumorvan.org)



## > Réseau énergie électrique

# Fiabiliser les réseaux, améliorer la qualité de la desserte

*La desserte d'électricité est la mission originelle du SIEEEN. La bonne exécution de cette mission de service public est essentielle pour un territoire comme la Nièvre. Dans ce cadre, le Syndicat prend en charge différentes opérations visant à optimiser et sécuriser le réseau d'électricité sur l'ensemble du Département. Acteur solidaire et impliqué, il apporte également son expertise aux collectivités locales afin de les aider à trouver des solutions fiables et performantes pour leurs installations.*



Le service Électricité a réalisé un important travail d'analyse des réseaux de distribution électrique pour préparer l'inventaire 2015 et être en mesure de confronter des données issues de mesures sur le terrain et chez les usagers avec celles fournies par ERDF. 89 fiches d'avant-projet ont ainsi été produites, certaines sont issues des mesures faites par le SIEEEN ou ERDF ou sur réclamations d'usagers non-répertoriés dans le SIG du concessionnaire. Cet investissement important a permis d'aboutir à la remise d'un inventaire commun au Préfet de la Nièvre.

Les violents orages du 16 septembre 2015 ont causé d'importants dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité, privant 12 000 Nivernais d'électricité pendant plusieurs jours. Le diagnostic fait par le SIEEEN et ERDF révèle que 22 départs basse tension sur 17 communes rurales devront être renforcés en urgence pour pouvoir assurer une desserte de

qualité dans la durée aux 190 usagers concernés. 16 km de réseau basse tension devront être rénovés. L'opération représente un investissement de 1 224 000 € TTC. Avec le soutien du Préfet et du Président du conseil départemental, le SIEEEN a intégré en complément de l'inventaire 2015 une demande de dotation FACé intempérie.

Pour pallier les défaillances du Système d'Information Géographique d'ERDF, le Syndicat intervient pour traiter les urgences à deux niveaux. Le service Électricité sensibilise les élus sur la nécessité de lui faire remonter les plaintes des usagers afin de faciliter les interventions sur site, ce quel que soit le maître d'ouvrage concerné. Il détermine le niveau de qualité de la desserte des abonnés insatisfaits en faisant des mesures des réseaux sur site avec ses analyseurs. Un technicien de la zone assure, en outre, des visites de terrain et repère les réseaux à étudier, notamment les

réseaux fils nus présentant des signes de vétusté. Cette activité très chronophage est indispensable : elle permet de traiter de manière plus exhaustive les chutes de tension et la vétusté des ouvrages.

## Cartographie des réseaux et DT-DICT

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation des plans de réseaux électriques à l'échelle du 200<sup>e</sup> au 500<sup>e</sup> sur la base des plans de récolement des travaux. Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A, à 40 cm minimum, conformément à la réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT).

La Carto 200 référence aujourd'hui 4 000 km de rues et de routes. Conscient des enjeux futurs pour ses réseaux et les collectivités nivernaises, le SIEEEN a maintenu la procédure avec 466 dossiers traités.

Le service Électricité avait renforcé son équipe et revu son organisation interne en 2014 en intégrant un nouvel agent qui s'occupe essentiellement des DT-DICT, de l'instruction des certificats d'urbanisme et permis de construire. En 2015, le service Électricité a fait 268 déclarations de travaux (346 en 2014) en tant que maître d'œuvre et répondu à 614 demandes de déclarations d'intention de commencement de travaux des concessionnaires (432 en 2014). Il a instruit 615 certificats d'urbanisme et permis de construire (522 en 2014).

## Renforcements de réseaux

38 opérations ont été commandées en 2015 pour un montant total de 1 643 400 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 32 renforcements programmés.
- 6 renforcements en urgence coup par coup.

## > Réseau énergie électrique

### Dotations financières 2015

FACé AB (Programme Extension)	173 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	696 000 €
FACé C	439 000 €
FACé S	263 000 €
FACé S'	412 000 €
CD 58 (Prélèvement sur TCFF)	300 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	250 000 €

### Réalisations SIEEEN 2015

Types d'opérations	Poses (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	12	11,153
Sécurisation d'ouvrages	16	15,163
Dissimulation	11	10,672
Extension	5	0

élus veulent enfouir leurs réseaux de distribution d'électricité pour des raisons esthétiques, ils doivent prendre directement à leur charge le coût des travaux selon le concessionnaire.

Le 4 décembre 2014, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 30 avril 2015.

Grâce à ces nouvelles dispositions, la consommation des crédits FACé C a pu être accélérée, même si sur le plan national, le SIEEEN figurait déjà parmi les Syndicats qui les utilisent le plus rapidement démontrant ainsi la réalité des besoins, et ce, bien avant que n'intervienne la réforme du FACé.



La législation imposant, par ailleurs, la dissociation des réseaux d'éclairage public et de distribution d'électricité, une nouvelle procédure est appliquée pour mettre en cohérence ces interventions lorsque les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

Le SIEEEN utilise pour financer ces travaux :

- FACé A/B : 869 000 € TTC.

### Extensions de réseaux

Les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) encadrent les modalités des financements des extensions de réseaux depuis 2001. Elles confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires au raccordement des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

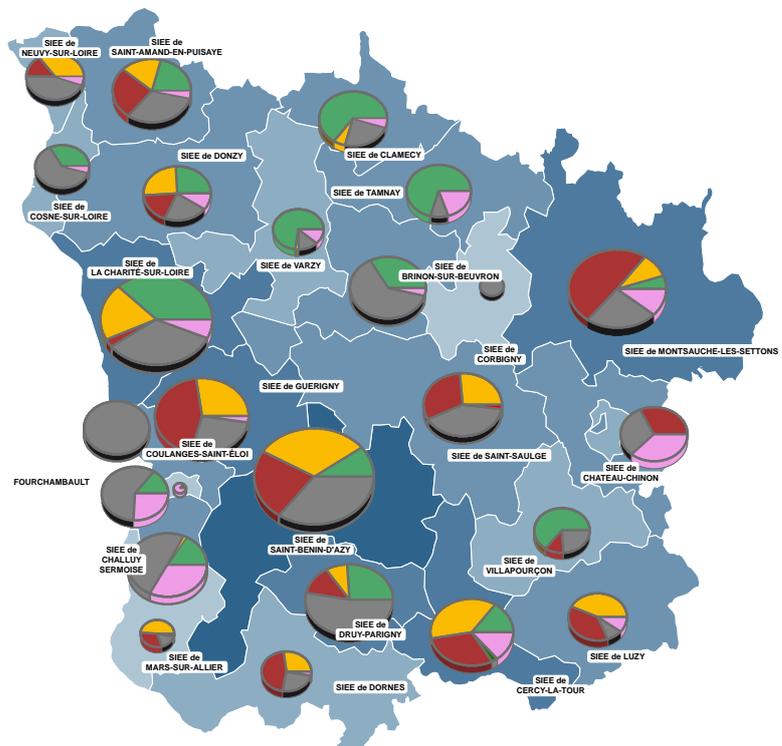
En 2015, 51 opérations ont été commandées pour un montant de 774 491 € TTC ; 46 chantiers ont été mis en service.

### Dissimulations de réseaux

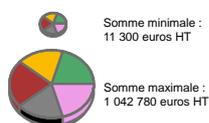
En 2015, le SIEEEN a passé commande de 20 opérations pour un montant de 1 354 406 € TTC. Les demandes en instance demeurent importantes avec 69 dossiers en attente de financement. Ils représentent 4 années de programmation de travaux. Malgré une diminution du FACé C finançant le sous-programme « environnement » en 2015, le Syndicat a maintenu ses investissements à un niveau identique à celui de son programme 2014.

ERDF continue de militer sur le plan national pour la suppression de ces dotations estimant qu'elles ne revêtent pas un caractère prioritaire... Si les

## Travaux d'électricité et d'éclairage public par syndicat primaire



Répartition des investissements réalisés par le SIEEEN



- Travaux de renforcements
- Travaux sur réseaux vétustes
- Travaux de dissimulations
- Travaux d'extensions
- Travaux sur réseaux d'éclairage public
- Limites de syndicats primaires

Investissements réalisés par syndicat primaire en euro

- 0
- 1 - 99 999
- 100 000 - 249 999
- 300 000 - 499 999
- 500 000 - 999 999
- Plus de 1 000 000

- FACé C : 439 000 € TTC.
- Plan Départemental Environnement (PDE) financé avec l'aide du conseil départemental 300 000 € TTC.

## Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 36 chantiers en 2015, dont 32 en service, pour un montant de 1 770 600 € TTC.

Depuis deux ans, le Syndicat fait un état des lieux exhaustif des ouvrages. Il a pu constater ainsi le mauvais état des réseaux de distribution en fils nus, singulièrement sur les lots 3 et 5 (zone sud). Pour activer leur remise en état, un accord a été trouvé avec son exploitant afin de répertorier tous les incidents et traiter ces dossiers dans le cadre de travaux « réseaux vétustes ».

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 263 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 412 000 €.
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par ERDF et le SIEEEN : 250 000 € de subvention ERDF représentant 40 % du montant HT, soit 750 000 € TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEEEN.
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 600 000 € TTC.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2015, 142 dossiers liés aux détections sur site étaient encore à traiter.

## Maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau.

Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Différentes solutions réseaux sont possibles en MDE : l'installation d'un décaleur/adaptateur de tension (DAT) qui permet d'augmenter la tension en aval de l'appareil au détriment de la partie amont, la mise en place d'un convertisseur tri-mono pour répartir la consommation d'un abonnement monophasé sur 3 phases ou l'installation d'un équilibreur de réseau.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle.

L'information et l'association des délégués communaux aux actions MDE réseaux sont au cœur du dispositif, leur implication étant très utile auprès des usagers concernés.

En 2015, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.

## Enfouissement des réseaux de télécommunication Orange

En 2015, le SIEEEN a observé une forte dérive du coût par opération du génie civil télécom, avec des disparités d'un secteur à l'autre. Eu égard à cette situation préoccupante, le Syndicat a demandé des explications à Orange pour être en mesure d'analyser les dysfonctionnements. Il a pu mettre en évidence un nombre de chambres de tirage injustifié. Le SIEEEN a contrôlé, de ce fait, les préconisations de l'opérateur pour les mettre en adéquation avec les besoins réels et réduire sensiblement les participations demandées par Orange aux collectivités locales.

Sur les 26 opérations prévues en 2015, seules 15 ont été mises en service pour un montant de 381 591 € TTC. Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN prend en charge le génie civil télécom. Il réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise par Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil à la commune.

Pour le câblage, les esquisses et travaux sont réalisés et financés par Orange qui refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.

### Opérations SIEEEN pour les abonnés 2012-2015

Années	Renforcements		Sécurisations		Dissimulations		Extensions	
	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC
2012	198	2 202 000	177	1 600 000	254	1 794 000	60	1 843 000
2013	113	1 920 800	237	1 824 000	209	1 750 605	52	1 093 410
2014	117	1 632 000	228	2 665 000	325	1 219 240	52	884 702
2015	122	1 608 400	223	1 775 000	317	1 349 600	51	807 000

### Cartographie des réseaux électriques (Carto 200)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de dossiers	406	379	492	377	466

### S'affirmer comme le spécialiste nivernais des réseaux de chaleur bois

En 2012, le SIEEEN a créé SIEEEN Chaleur, régie à simple autonomie financière, pour exploiter des réseaux de chaleur. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de développement durable qui promeut l'utilisation raisonnée des ressources naturelles de la Nièvre pour se rapprocher de l'autosuffisance énergétique. SIEEEN Chaleur est, aujourd'hui, le premier opérateur en thermie bois de la Nièvre avec 5,4 MW exploités.



La Régie collabore en amont avec l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) ou le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) qui assure les analyses d'opportunité et les études de faisabilité. En 2015, 5 projets étaient en études de faisabilité et 3 en avant-projet définitif.

Grâce à son expérience acquise en étude de réalisation et suivi de projet, le SIEEEN peut, aujourd'hui, passer du réseau de chaleur rural au réseau urbain de plus grande ampleur comme à Château-Chinon et La Charité-sur-Loire. Parmi les réalisations récentes figurent :

- La chaufferie de Brassy, d'une capacité de 200 kW bois et 200 kW fioul pour 200 ml de réseau. Elle alimente la mairie, la poste, l'école et son logement, l'atelier municipal, la salle des fêtes et des logements communaux. Le coût réel de l'installation s'est élevé à 418 343 €. Le réseau a bénéficié de 251 920 € de subventions.
- Le réseau de chaleur de Saint-Amand-en-Puisaye alimente en chauffage le Centre national de formation professionnelle des potiers (CNIFOP) et le collège. D'une capacité de 360 kW bois et 660 kW gaz pour 400 ml de réseau, l'installation a nécessité un investissement de 609 732 €. Elle a été subventionnée à hauteur de 411 392 €.

À travers sa régie, le SIEEEN souhaite également investir dans la filière biomasse en valorisant la filière bois et des circuits d'approvisionnement courts.

Depuis 2014, SIEEEN Chaleur mobilise les communes forestières, le secteur agricole, l'ONF et les propriétaires et exploitants de forêts pour initier des projets bois-énergie importants et éligibles au Fonds Chaleur de l'Ademe.

L'objectif est de mettre en place une filière d'approvisionnement en plaquettes forestières et d'amorcer des synergies autour du bois-énergie afin de sécuriser la qualité de la production et pouvoir garantir des prix raisonnables.



La Régie SIEEEN Chaleur a investi 5 906 600 € dont 416 200 € en 2015. Grâce aux 14 réseaux de chaleur en exploitation, le Département a évité de consommer 413 600 l de fioul et de rejeter 1 620 t de CO<sub>2</sub>.

Du point de vue environnemental, les réalisations répondent au Plan Énergie Climat Bourgogne (PECB), objectif européen dit 3x20, qui consiste à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2020.

### Transfert de la compétence chaleur

Après transfert total de la compétence chaleur, la Régie assure l'étude, le financement, la réalisation puis l'exploitation, la production et la vente de chaleur au compteur aux collectivités.

Le SIEEEN prend en charge la fourniture du combustible et de la conduite ainsi que la maintenance et la garantie.

Les collectivités nivernaises préfèrent rétrocéder la gestion et l'exploitation de leur réseau de chaleur à la Régie SIEEEN Chaleur. Elles profitent ainsi de la gestion par la Régie des subventions accordées dans le cadre du PECB. Celles-ci représentent environ 60 % du coût total.

L'exploitation en régie leur permet de bénéficier également d'une TVA à 5,5 % sur l'abonnement et la fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une mise à disposition des équipements.

La Régie met en place un véritable partenariat avec les collectivités via son conseil d'exploitation qui les associe pour enrichir sa réflexion et apporter la solution la mieux adaptée. Elle traite avec la même approche les demandes d'extension et de redensification de réseaux de chaleur.

Une réflexion est en cours avec les communes de Planchez et du Pays-Corbigeois sur l'extension et la densification de leurs réseaux construits respectivement en 2010 et 2012.

La Régie s'est fixé pour seuil une production de 33 % à 50 % de sa consommation totale. Elle fabrique en moyenne 500 t de plaquettes bois pour compenser l'inflation exorbitante des prix du marché de l'ordre de 20 %. Parallèlement, elle étudie avec le service Déchets ménagers la possibilité de créer sur Château-Chinon une structure de stockage de plaquettes de 1 000 t en filière sèche et 2 000 t en semi-humide.

En outre, suite à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe « Dynamic Bois 2015 », le Syndicat, le Pays Bourgogne Nivernaise et SIEEN Chaleur se sont associés au projet de création d'une plateforme de broyage et de stockage de bois-énergie portée par CRPF-Antenne de la Nièvre. Retenu pour la seconde étape de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2015, celui-ci intègre des capacités d'approvisionnement en appoint pour répondre aux réalisations envisagées sur le Pays et aux besoins sur 3 ans de la Régie, soit 5 300 t de plaquettes au total.

### Analyses d'opportunité (AO) et études de faisabilité (EF) 2015

Collectivité	Descriptif du projet	AO / EF	Consommation (MAP/an) prévisionnelle de bois	Montant (€ HT) d'investissement
Millay (rénovation et extension)	10 bâtiments / 300 kW bois - 300 kW fioul / 500 ml de tranchée	AO	870	550 000
Varzy	11 bâtiments / 800 kW bois - 1 100 kW gaz / 1 200 ml de tranchée	EF	3 080	1 600 000
Pouilly-sur-Loire	7 bâtiments / 200 kW bois - 200 kW gaz / 300 ml de tranchée	EF	700	4 800 000
Clamecy	8 bâtiments / 1 500 kW bois - 2 800 kW gaz / 1 800 ml de tranchée	EF	5 130	1 830 000
Urzy	10 bâtiments / 400 kW bois - 500 kW gaz / 760 ml de tranchée	EF	1 130	570 000
La Charité-sur-Loire	17 bâtiments / 2 100 kW bois - 3 000 kW gaz / 2 360 ml de tranchée	Avant projet détaillé	7 020	2 470 000
Entrains-sur-Nohain	7 bâtiments / 600 kW bois - 700 kW gaz / 450 ml de tranchée	Avant projet définitif	2 100	1 050 000
Château-Chinon 2 (extension)	2 bâtiments / 1 900 kW bois - 4 000 kW gaz / 730 ml de tranchée 1 150 ml de tranchée	Avant projet définitif en attente de notification	3 045	706 782

### Exploitations 2015

Communes	Rôle du SIEEN	Descriptif du projet	Consommation annuelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant (€ HT) d'investissement	Montant (€) des subventions
Corancy	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 60 kW / 30 ml de tranchée	95	Exploitation communale	99 500	69 510
Lormes	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 360 kW bois - 110 kW fioul / 260 ml de tranchée	600	Exploitation Régie	575 294	460 235
Planchez	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 150kW bois - 70 kW fioul / 180 ml de tranchée	220	Exploitation communale	378 100	280 130
Arleuf	Maîtrise d'ouvrage	5 bâtiments / 150 kW bois - 150 kW fioul / 350 ml de tranchée	250	Exploitation communale	381 636	302 140
CC Pays Corbigeois	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 390 kW bois - 450 kW fioul / 100 ml de tranchée	666	Exploitation Régie	435 200	293 761
Montigny-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 50 ml de tranchée	125	Exploitation communale	221 230	164 048
Varzy 1	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 400 kW bois / 400 ml de tranchée	430	Exploitation Régie	419 700	302 185
Ouroux-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 300 kW bois / 60 ml de tranchée	250	Exploitation communale	284 900	210 700
St-Amand-en-Puisaye	Maîtrise d'ouvrage	2 sites / 450 kW bois - 480 kW gaz / 400 ml de tranchée	670	Exploitation Régie	609 732	411 392
Bazolles	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 120 ml de tranchée	140	Exploitation communale	212 039	148 427
Billy-sur-Oisy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 70 kW / 60 ml de tranchée	70	Exploitation Régie	225 513	169 135
Saint-Saulge	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 200 kW - bois 340 kW fioul / 290 ml de tranchée	550	Exploitation Régie	437 598	297 567
Château-Chinon (mairie-piscine)	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 400 kW bois / 180 ml de tranchée	680	Exploitation Régie	400 578	264 381
Château-Chinon (E.I.A.T)	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 1 280 kW bois - 630 kW fioul / 70 ml de tranchée	3 045	Exploitation Régie	872 543	628 230
Brassy	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 200 kW bois - 300 kW gaz / 200 ml de tranchée	420	Exploitation communale	418 343	251 920



*En France, l'éclairage public représente près de la moitié des consommations d'énergie des collectivités. L'État a souhaité réduire son impact économique et environnemental en imposant une mise aux normes et une modernisation. Le service Électricité et le Service collectif d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) apportent aux collectivités des solutions pérennes, moins énergivores et plus intelligentes pour leur permettre de répondre aux enjeux énergétiques et socio-économiques.*

#### 18 - 23

Éclairer juste pour réussir la transition énergétique

#### 24 - 29

Faire des déchets une ressource et développer l'économie circulaire

#### 30 - 32

Proposer aux collectivités un service global pour valoriser durablement leur patrimoine

# Éclairer juste pour réussir la transition énergétique



L'éclairage public est pleinement intégré dans la transition énergétique. Les réglementations de plus en plus contraignantes et la hausse des coûts constante de l'électricité incitent les collectivités à repenser la valorisation de leur environnement. Le SIEEEN leur propose une démarche globale qui favorise une gestion durable et cohérente de leur réseau d'éclairage public.

## Une approche qui favorise les économies d'énergies

La maîtrise de la demande d'énergie implique une démarche permettant d'atteindre la sobriété et l'efficacité énergétique. Elle combine divers paramètres pour tendre vers une réduction rationnelle de l'énergie en maintenant la sécurité publique, la convivialité urbaine et la valorisation esthétique du patrimoine.

### Diagnostic et schéma directeur en amont

Pour ce faire, le SIEEEN conçoit en amont un schéma directeur d'éclairage public pour apporter des solutions cohérentes aux collectivités. Son élaboration nécessite, au préalable, un audit complet qui inclut une analyse sociale, urbaine et fonctionnelle ainsi qu'un diagnostic exhaustif de l'existant.

C'est sur la base de cette étude que le SIEEEN propose les nouveaux aménagements qui vont permettre de combiner différents objectifs

(performances des installations, évaluations photométriques, efficacité énergétique des points lumineux, temporalité des besoins, sécurité, retour sur l'investissement...) pour mettre en valeur les villes et villages du Département.

Ce guide référence des réponses en adéquation avec divers critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socio-économique et technique. Les principes d'éclairage et les niveaux d'éclairement sont présentés par zone sur des cartes associées à une charte pour le mobilier et des solutions technologiques.

La collectivité dispose, en outre, d'une approche financière pour l'aider à prioriser ses investissements dans le temps. Elle peut ainsi définir son ou ses plan(s) lumière.

La promulgation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a incité le SIEEEN à repenser sa démarche amont pour intégrer entièrement l'éclairage public dans le plan climat en tenant compte des volets économique, environnemental et social.

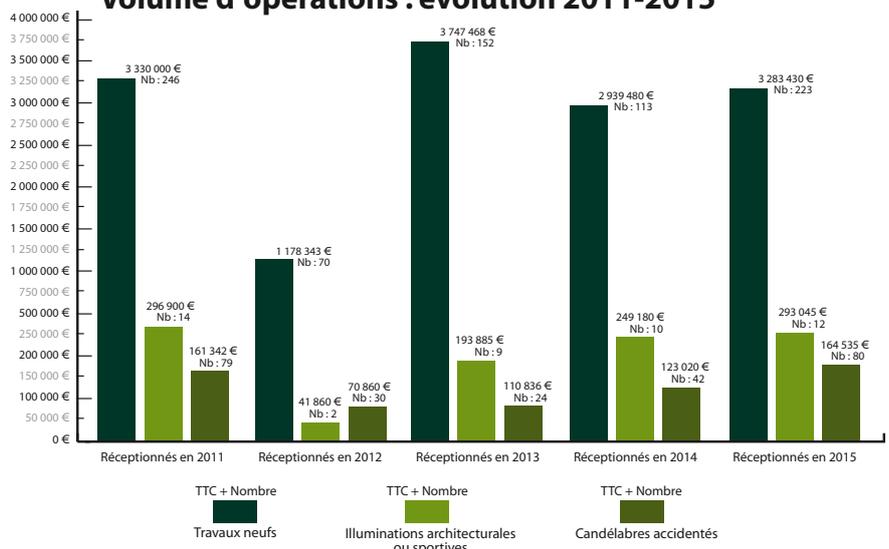
La partie économique permet de prolonger les activités diurnes, de valoriser l'espace public et le patrimoine. Consacrées au volet environnemental, les lois Grenelle imposent la réduction des nuisances lumineuses en maîtrisant notamment la lumière émise vers le ciel, en diminuant l'éclairage parasite chez les riverains et en évitant d'éclairer des zones de biodiversité pour préserver la faune et la flore. L'éclairage public remplit aussi des fonctions sociales et culturelles. Outre la sécurisation des espaces, il participe au confort et à la qualité de vie, anime les lieux d'échanges, de rencontres et de loisirs.

Le SIEEEN a élargi sa campagne de diagnostics de l'éclairage public, initiée en 2013, à l'échelle départementale. En 2015, 80 communes ont ainsi été diagnostiquées. L'objectif est de permettre aux collectivités nivernaises d'avoir une connaissance précise de leur parc d'éclairage public et de prévoir les investissements pour réduire puis stabiliser leur facture énergétique dans la durée. Le Syndicat profite des données recueillies lors des relevés des foyers lumineux et l'analyse des réseaux pour adresser des propositions adaptées à chaque collectivité et apporter son expertise aux 289 communes, 4 communautés de communes et le conseil départemental de la Nièvre qui lui ont transféré leur compétence éclairage public.

### Un exemple de mise en œuvre : les territoires TePos et TEPCV

Le SIEEEN a réalisé l'ensemble des diagnostics sur les territoires TePOS et TEPCV : les communautés de communes Portes-de-Puisaye-Forterre,

**Volume d'opérations : évolution 2011-2015**



## > Réseau d'éclairage public

Entre Nièvrès et Forêts, Vaux-d'Yonne et du PNR du Morvan. Ces territoires essentiellement ruraux se sont engagés dans une démarche de réduction des consommations et de production d'énergie qui doit couvrir leurs besoins locaux. Le Syndicat s'est fixé pour objectif d'assurer une rénovation complète du réseau d'éclairage public (cellules, armoires, luminaires, modification de l'abonnement) et de remplacer les ballons fluorescents par des solutions moins énergivores telles que les systèmes à LED. Les communes pourront réaliser ainsi entre 35 % et 50 % d'économies sur leurs consommations d'énergie liées à l'éclairage public. Sur les 5 883 foyers d'éclairage public diagnostiqués, 1 292 nécessitent une rénovation en priorité.

Les installations de la communauté de communes des Portes-de-Puisaye-Forterre ont déjà été traitées. Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont porté sur le remplacement de 61 foyers par des lampes sodium SHP et la mise en conformité de 7 armoires de commande.

Après la présentation des diagnostics aux communautés de communes reconnues TEPCV

des Vaux-d'Yonne (3 179 luminaires, 136 armoires de commande d'éclairage public) et Entre Nièvrès et Forêts (1 657 foyers), le SIEEEN a démarré des études afin de proposer aux deux TEPCV des solutions optimisées incluant le choix des sources lumineuses et les modifications éventuelles d'abonnements.

La commune de Clamecy a nécessité une étude plus approfondie. Pour tenir l'objectif fixé par la collectivité de faire une économie à minima de 50 % hors coupure de nuit, le choix des sources lumineuses LED est apparu indispensable. Ce schéma a permis à la collectivité de mieux appréhender son territoire, de respecter l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non-résidentiels (illumination, parc, parking).

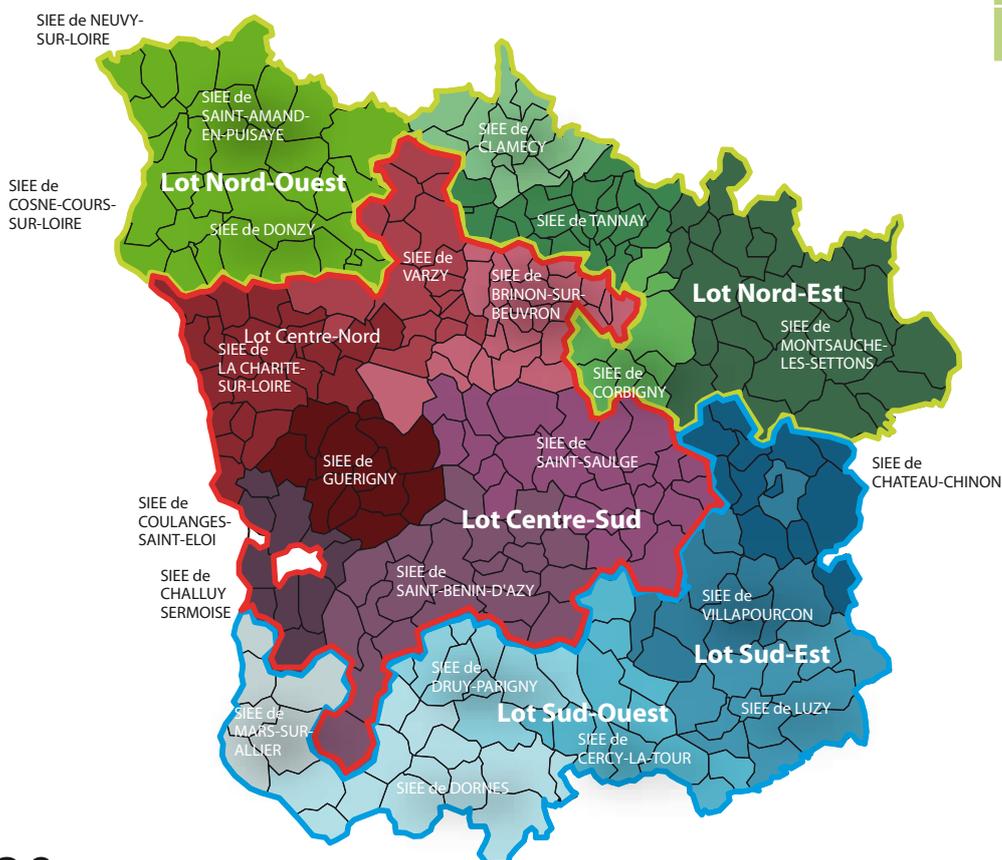
Clamecy, qui a recours à un éclairage continu la nuit, a souhaité estimer le gain économique si elle abaissait la puissance de son parc d'éclairage voire si elle le coupait après une certaine heure. Les calculs du SIEEEN ont montré qu'en abaissant la puissance de 25 % de 23 h à 5 h, un gain de 43 % sur la consommation

d'énergie sur certains quartiers était possible. L'objectif que s'est fixé le Syndicat est une économie d'au moins 50 %. La même approche appliquée à l'ensemble de la communauté de communes des Vaux-d'Yonne, devrait générer une économie de 151 000 kW et éviter le rejet de 18 000 kg de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Suite à l'étude, 646 lanternes vont être remplacées, 36 armoires de commande d'éclairage public mises en conformité et 43 km de réseau d'éclairage public construits pour un montant de 400 000 € HT. Ces opérations devraient obtenir une subvention du Ministère de l'Écologie et du Développement durable et générer des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les communautés de communes En Donziais et Loire-et-Nohain bénéficient également de l'expertise du SIEEEN sur la base d'une approche globale incluant le mobilier, les besoins réels, les habitudes et la programmation de l'éclairage public. La communauté de communes de Loire-et-Nohain pourra réaliser 63 200 kW d'économies d'énergie et éviter de rejeter 5 560 kg de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

## Découpage par zone pour les marchés en 2015



### Montant de travaux par type d'opération en 2015

Transfert : 307	3 357 700 €
Prestation : 17	230 470 €

### Zones techniciens

- Zone nord  
Stéphane Semiao (Contrôleur)  
Johanthan Vogt (Technicien)
- Zone centre  
Julien Jonard (Contrôleur)  
Jérémy Gilbert (Technicien)
- Zone sud  
Julien Hubert (Contrôleur)  
Stéphane Boudot (Technicien)

### Entreprises par lots

#### Entreprise 1

- Lot 1** EE (Decize) - CEME (Imphy)
- Lot 2** Entreprise Électrique et CEME
- Lot 3** BBF
- Lot 4** BBF
- Lot 5** CEE - (Cosne-Cours-sur-Loire)
- Lot 6** CEE (Val de Loire) / VIGILEC

### Lots par zone pour les marchés

- Zone centre lot 1
- Zone sud lot 2
- Zone sud lot 3
- Zone nord lot 4
- Zone nord lot 5
- Zone centre lot 6

Le SIEEEN priorise aujourd'hui les collectivités inscrites dans une démarche de développement durable et susceptibles d'être reconnues TEPCV. Il poursuit également son programme de rénovation de l'éclairage public sur le Département. 4 000 lampes à vapeur de mercure sont encore en service en Nièvre. Avec l'arrêt en 2015 de leur fabrication, le SIEEEN envisage de financer leur remplacement sur 3 ans sur le coût des consommations évitées du luminaire vétuste. 1 506 ballons fluorescents seront supprimés sur les territoires TEPCV. 1 943 lampes sodium haute pression devraient également être remplacées par des solutions LED. D'ici fin 2016, 5 326 luminaires seront rénovés. Les collectivités traitées profiteront d'une économie de 690 215 kW.

Le SCEEP assure le suivi et la gestion de ces installations. En 2015, il a entretenu et dépanné 52 595 foyers lumineux et 3 519 commandes réparties sur 304 communes ainsi que des installations du conseil départemental. Il a effectué 2 950 interventions sur site contre 3 007 en 2014. L'intégration d'un travailleur d'intérêt général lui a permis d'entretenir 764 lanternes (518 en 2014). L'opération de maintenance d'éclairages particuliers a été renouvelée pour les projecteurs d'illumination valorisant le patrimoine bâti, les projecteurs sur les terrains de sport, les bornes d'éclairage de 24 campings municipaux et les flashes de signalisation routière raccordés à l'éclairage public. Les 720 kg de lampes usagées déposées en 2015 ont été envoyés pour traitement et recyclage. Le tarif de recyclage était de 0,15 € HT/éco-contribution/lampe. Une convention a également été signée avec Recylum pour le traitement, le matériel électrique et électronique.

### La mise en œuvre de nouvelles techniques pérennes

Le service Électricité et le SCEEP sont fréquemment sollicités, par ailleurs par les fournisseurs, pour rechercher des techniques innovantes et pérennes. Le SIEEEN équipe ainsi les communes d'horloges astronomiques en remplacement des commandes traditionnelles : horloges et cellules dans le cadre du transfert de

compétences. En faisant le choix de moderniser leurs équipements, les communes bénéficient d'une aide du SIEEEN ; il ne reste plus à leur charge que 25 % des coûts d'installation. Celles qui sont équipées d'horloges astronomiques profitent d'un forfait de maintenance réduit de 50 % et d'un gain sur leurs consommations d'énergie de 3 % à 5 %. Elles peuvent aussi recourir à une programmation à la demande selon les événements annuels qu'elles organisent.

Le remplacement des cellules par l'installation d'horloges astronomiques permet une économie de 250 000 km sur les déplacements annuels liés aux changements d'horaires. Le Syndicat peut réduire ainsi son impact environnemental, maintenir son prix forfaitaire et optimiser son service d'entretien et de maintenance. En outre, lors de la mise aux normes de l'éclairage public des collectivités, le SIEEEN privilégie les ballasts électroniques afin d'optimiser le fonctionnement de la source avec une moindre consommation ainsi que des matériels qui préservent la constance photométrique, résistent aux aléas climatiques et s'entretiennent facilement.

Grâce à ces solutions, les collectivités peuvent mieux intégrer lanternes et candélabres dans l'habitat. Elles profitent aussi d'un meilleur rendement énergétique et peuvent réduire d'au moins 20 % leurs consommations. Les marchés de travaux privilégient le ballast électronique, solution fiable et performante à même d'aider les collectivités à réduire l'impact de la fin du tarif réglementé et de la hausse des coûts de l'énergie.

Les communes qui ne comptent plus que 3 cellules traditionnelles ainsi que les zones sensibles et peu accessibles sont désormais systématiquement équipées d'horloges astronomiques. Lors de ces installations, le SCEEP assure la mise en conformité selon la norme C 17-200. En 2015, la Nièvre ne comptait plus que 461 horloges traditionnelles (491 en 2014). Grâce à une veille technologique constante, le SIEEEN peut mettre en œuvre des équipements de dernière génération. L'émetteur XYLOS a remplacé, par exemple, le système centralisé EPAR. Plus performant, il permet la commande à distance par liaison GSM ainsi que l'éclairage différencié par



quartier. Les 53 commandes d'éclairage public de la commune de La Charité-sur-Loire sont gérées aujourd'hui par un seul point de programmation.

En 2015, le SCEEP a vu croître les demandes de programmation de 39 % par rapport aux années précédentes, les communes voulant affiner leur allumage et leur extinction. La solution XYLOS présente dans ce contexte de réels avantages.

Outre le gain de temps et la réduction des déplacements, les nouveaux récepteurs liés à son émetteur peuvent être configurés comme systèmes centralisés ou horloges astronomiques. Ainsi, un seul produit peut remplir les deux fonctions en cas de dysfonctionnement du système centralisé.

### Des aides multiples pour la mise aux normes de l'éclairage public

Depuis 2009, les collectivités bénéficient des programmes de résorption des lampes et matériels vétustes. Le Syndicat emprunte le montant nécessaire pour soutenir les travaux que les communes remboursent sur 12 ans par le versement de participations en annuités. Elles disposent immédiatement de la totalité des investissements à réaliser et les travaux entrepris dans l'année, leur assurent des économies substantielles sur les consommations et l'abonnement.

À travers son approche globale de l'éclairage public, le SIEEEN permet aux collectivités de

### Modernisation des commandes d'éclairage public 2015

Années	2012	2013	2014	2015
Cellules et horloges traditionnelles	685	525	491	461
Horloges astronomiques	2 621	2 745	2 806	2 834
Récepteurs à commande centralisée	205	207	208	208
<b>Total</b>	<b>3 511</b>	<b>3 477</b>	<b>3 505</b>	<b>3 503</b>

## > Réseau d'éclairage public

décliner une vraie politique lumière fondée sur la maîtrise de la demande d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances lumineuses. Elles peuvent répondre, d'une part, aux obligations réglementaires du Grenelle de l'environnement qui imposent la suppression de toutes les sources lumineuses énergivores (efficacité <70 lm/W).

D'autre part, un éclairage public de qualité renforce non seulement l'attractivité des collectivités nivernaises mais participe aussi à leur animation nocturne lors de manifestations festives. Le SIEEEN a renouvelé, dans ce cadre, son marché pour la fourniture de décorations lumineuses économes en énergie avec l'entreprise Leblanc. 21 commandes ont été passées pour un montant de 24 527 € TTC.

### Une gestion maîtrisée de l'éclairage public

Le SIEEEN a poursuivi la migration de son Système d'Information Géographique (SIG) Giris vers

Hemera, une solution full web, afin d'assurer la gestion optimisée des installations d'éclairage public et de garantir un meilleur service aux collectivités. Il a souhaité affiner son projet en 2015 et a revu une partie de son cahier des charges. La société SIRAP, prestataire retenu, a alors proposé une nouvelle technologie cartographique en adéquation avec ses besoins et les évolutions futures.

Cette nouvelle technologie opensource optimisée a été intégrée en milieu d'année. Elle s'avère plus pertinente et plus performante que la solution initiale. Des retards ont été pris, de ce fait, sur le déploiement d'Hemera. Le SCEEP utilise déjà la nouvelle solution cartographique mais a dû augmenter le débit de ses réseaux de communication à 4 Mega.

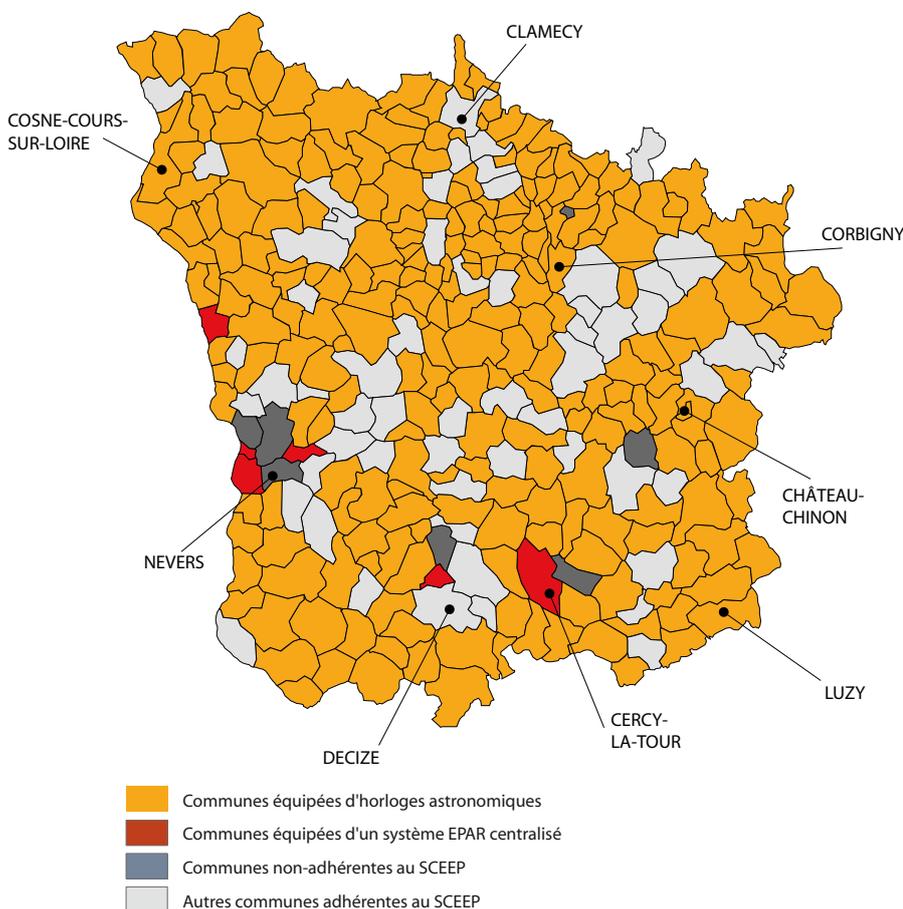
Fin 2015, le module Intervention a été achevé, le module Déclaration de pannes via Ptolémée était en service et le module Bureautique et applications prêt à passer en production. Le module Gestion de stock est en cours de test avant



sa mise en production. Le nomadisme sera finalisé au premier trimestre 2016. Le SCEEP formera ses agents à la prise en main des tablettes tactiles.

À terme, le nouveau SIG du SIEEEN sera également utilisé comme un logiciel de gestion de l'éclairage public et des réseaux HTA/BT. Les avant-projets sommaires (APS) pourront être traités en interne et les études intégreront les plans de récolement de façon automatique dans la base de données SIG. 48 865 foyers étaient marqués en Nièvre en 2015 (48 305 en 2014). 2 531 foyers restent à relever, quelques communes ayant transféré récemment leur compétence éclairage public.

## Équipement en horloges des communes adhérentes au SCEEP



### Un service de maintenance rigoureux

Le SCEEP assure en régie la maintenance préventive, la gestion de toutes les connexions mécaniques et électriques, le nettoyage des lentilles ainsi que la vérification des feux tricolores.

Il gère en 2015, 26 feux de carrefours et a réalisé 43 interventions contre 75 en 2014. Cette baisse est due à l'installation d'horloges programmables qui gèrent les manifestations en week-end.

Des visites préventives sont planifiées, en outre, sur le circuit de Nevers-Magny-Cours pour garantir la qualité de l'éclairage public lors de manifestations sportives nocturnes telles que le Super Bike.

Depuis 2014, le SCEEP prend également en charge la maintenance des installations photovoltaïques sur les 9 sites en production. Ses techniciens ont été formés au nettoyage des panneaux solaires, à la vérification des installations mécaniques et électriques et au changement des onduleurs. L'opération nettoyage a généré un gain de production d'énergie de + 5 %.

En outre, un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24 et 7j/7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16 h à 7h30 en semaine. Il est accessible en dehors des heures ouvrables au 06 82 57 06 81. Lors de pannes graves, il assure la continuité de

services des signalisations lumineuses ou leur fonctionnement suivant les prescriptions du Code de la route en matière de priorité. Seul le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou les services de gendarmerie peut, cependant, solliciter l'intervention du service d'astreinte.

En 2015, le SCEEP a réalisé 48 interventions en astreinte. Le travail préventif et la mise en conformité des feux sur certaines communes comme Saint-Éloi et Fourchambault désormais plus fiables et équipées de systèmes à LED, réduit le nombre des interventions depuis deux ans. Les sollicitations plus nombreuses en décembre sont liées aux problèmes survenus après installations de guirlandes lumineuses.

La sécurité des personnes, des agents communaux, du SIEEEN et des entreprises sous-traitantes constitue une préoccupation majeure. Les collectivités doivent ainsi impérativement alerter le SCEEP avant la pose de guirlandes lumineuses. Malgré les relances du Syndicat et la mise en place de fiches d'instructions obligatoires, cette procédure n'est pas toujours respectée !

Suite aux malfaçons constatées dans le passé dans les travaux de raccordement en souterrain liés aux réseaux d'énergie et sous maîtrise

d'ouvrage d'ERDF, le SIEEEN et ERDF ont instauré une procédure de validation en amont du dossier déposé par le concessionnaire après vérification de la conformité de l'avant-projet sommaire (APS) avec le cahier des charges de concession.

Le Syndicat ne parvient, cependant, toujours pas à obtenir les plans de récolement des travaux auprès d'ERDF alors qu'il en a impérativement besoin pour des raisons de responsabilités et de sécurité. Cette négligence ou mauvaise volonté coupable pourrait bien un jour avoir de graves conséquences.

## Une démarche qui participe au développement durable du territoire

La rationalisation et la modernisation de l'éclairage public permet aussi au SIEEEN de décliner sa démarche exemplaire à l'externe. Le Syndicat tend à privilégier, en effet, les circuits économiques courts en passant des marchés avec des entreprises qui ont pour obligation de disposer de moyens matériels et humains suffisants à proximité de leur zone de travaux. Ses marchés de travaux réseaux intègrent désormais des clauses sociales suite à la convention signée



avec l'Association régionale pour l'insertion et la qualification dans le BTP (ARIQ BTP), soit 5 370 h d'insertion réalisées en 2015.

Le SIEEEN a découpé son territoire en 3 zones divisées en 6 lots. Ces derniers ont été attribués aux entreprises suivantes :

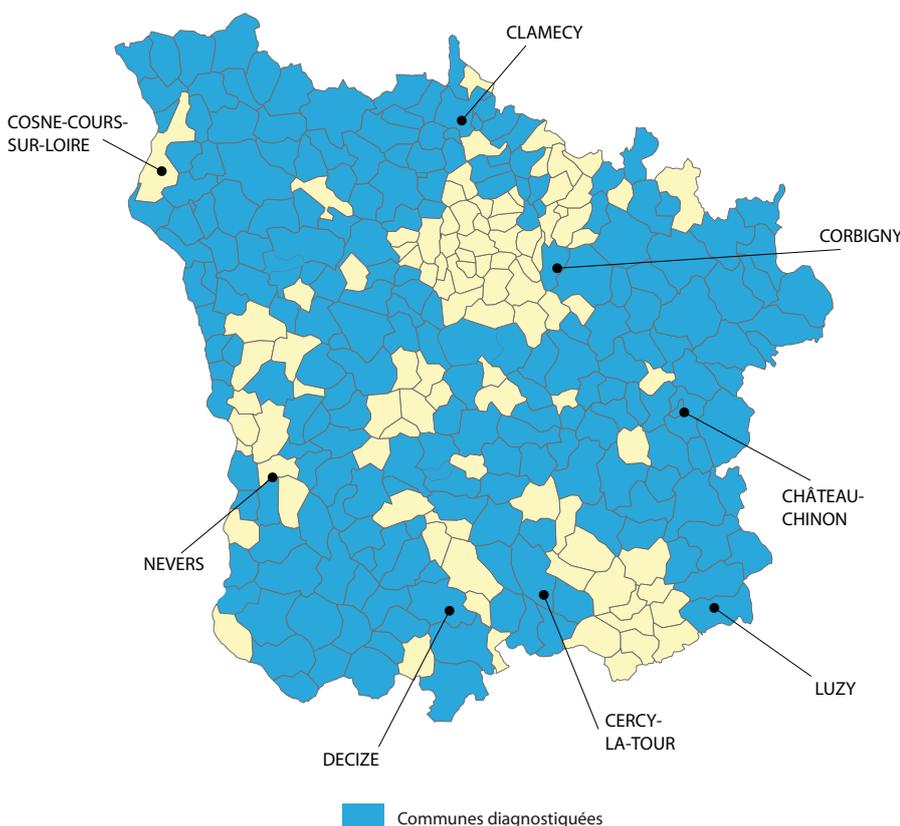
- Lot 1 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 2 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 3 : BBF Réseau (Nevers).
- Lot 4 : Centre Électrique Entreprise (Cosne-Cours-sur-Loire) et BBF Réseau (Nevers).
- Lot 5 : Centre Électrique Entreprise (Cosne-Cours-sur-Loire).
- Lot 6 : Centre Électrique Entreprise (Cosne-Cours-sur-Loire) et Vigilec (Saint-Pourçain-sur-Sioule).

Le SIEEEN poursuit également des partenariats avec les écoles et instituts de formation pour favoriser l'apprentissage par alternance, l'échange de connaissances et le partage d'expériences. Le SCEEP accueille ainsi en formation sur 3 ans, 2 apprentis en Bac Pro.

Dans le cadre d'un accord avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation, il a intégré en 2015 un travailleur d'intérêt général qui a assuré des travaux d'entretien.

Un effort particulier est mis sur la sécurité. Les agents sont formés régulièrement à la prévention des risques (signalisation de chantier, coordination Sécurité Protection Santé, risques électriques).

## Communes diagnostiquées en éclairage public



### > Valorisation et traitement des déchets

## Faire des déchets une ressource et développer l'économie circulaire

*Le territoire du SIEEEN compte parmi les 58 lauréats retenus en décembre 2014 pour l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le Syndicat et ses collectivités adhérentes ont ainsi souhaité poursuivre leur programme axé sur la réduction des déchets et la valorisation maximale de la poubelle en l'inscrivant dans une démarche nationale exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage des déchets.*

*Même si le territoire SIEEEN améliore année après année ses performances comme en témoigne la réduction constante des déchets résiduels, il se trouve confronté aux contraintes économiques et environnementales de plus en plus fortes. La signature d'un Contrat d'Objectif d'Économie Circulaire avec l'Ademe pour les 3 prochaines années vise à amplifier la politique syndicale en initiant un véritable projet de développement de l'économie circulaire sur le territoire à travers la réduction des déchets et l'économie de la ressource.*



Le SIEEEN a pris l'engagement de mettre en œuvre un projet politique intégré de prévention et de gestion des déchets en l'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire. Il doit dans ce cadre éviter le gaspillage, limiter la production de déchets, favoriser le réemploi localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement et réduire au maximum l'élimination. La déclinaison de ce projet implique de fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs ainsi que les citoyens. En contrepartie, l'État lui apporte un soutien financier et technique via l'Ademe pour l'aider à

réaliser des études, monter des projets éligibles aux fonds déchets et renforcer l'animation locale.

Avec ses 14 collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers représentant 222 communes (90 350 habitants), le SIEEEN a élaboré une stratégie axée sur le développement d'une économie circulaire autour de la collecte des déchets. Son projet vise à répondre à moyen terme à des problématiques complexes propres aux départements ruraux telles que l'impact de la décroissance démographique sur la rentabilité des collectes et des équipements ; l'accroissement

de la production du tout-venant de déchetterie ; la hausse inéluctable du transport dans les coûts de gestion des déchets ; le déficit d'exutoires locaux cantonnant la gestion des déchets à une dépendance extra-territoriale accrue ; et l'augmentation de la TVA et la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur les coûts de traitement.

Le SIEEEN et ses collectivités adhérentes ont défini un plan d'actions en 7 axes qui sera décliné sur les 3 prochaines années pour répondre à ces enjeux majeurs :

- Maintenir un dispositif de collecte sélective performant.
- Réduire la production de déchets.
- Encourager l'éco-exemplarité des administrations et des entreprises.
- Mobiliser les éco-citoyens.
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire.
- Maîtriser l'évolution des coûts.
- Améliorer la valorisation de la ressource déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire créatrice d'emplois locaux.

Pour initier puis massifier des actions pertinentes sur son territoire et répondre ainsi aux enjeux des territoires zéro déchet, zéro gaspillage, le SIEEEN a souhaité réaliser une étude de préfiguration, confiée au bureau d'études Decodex. Celle-ci doit lui permettre de bénéficier du dispositif Contrat d'objectif d'économie circulaire (CODEC) de l'Ademe. Cette étape préalable essentielle a pour but d'identifier les leviers d'optimisation en matière de prévention et de gestion des déchets, d'ouvrir de nouvelles voies vers une démarche d'économie de ressources et de développement d'une économie circulaire en prenant en compte, notamment, les besoins en matières ou produits et les déchets des activités économiques.

Le SIEEEN s'est ainsi investi durant l'année 2015 dans la co-construction d'un plan d'actions globales et transversales communes à toutes les parties prenantes et tenant compte des spécificités de chacun de ses adhérents. L'ambition affirmée est son appropriation par les partenaires mobilisés et leur implication volontaire comme acteurs et promoteurs d'un plan d'actions cohérent et durable.

L'étude de préfiguration répond à la nécessité de construire une vraie stratégie territoriale qui inclut la prise en compte des déchets d'activités économiques (DAE). Elle permet

de réactualiser le programme de prévention déchets du SIEEEN ; de préciser les objectifs sur 3 ans ; d'ajuster le plan d'actions ; de construire des partenariats et de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet. Cette étude répond à 3 grands enjeux :

- Favoriser l'émergence sur le territoire de solutions collectives ambitieuses à forte valeur ajoutée économique, environnementale et sociétale.
- Consolider le plan d'actions : capitaliser et prioriser les actions fortes, compter avec les nouvelles actions.
- Mettre l'accent sur l'économie circulaire portée par les acteurs économiques et les entreprises en particulier.

En intégrant le dispositif CODEC, le SIEEEN pourra bénéficier de l'aide technique et du soutien financier de l'Ademe sur 3 ans. Ce dernier est conditionné par le respect d'un contrat de performances réévalué chaque année. Une réflexion est en cours sur la stratégie à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'économie circulaire des déchets sur le territoire SIEEEN. Le potentiel économique existe, 4 axes

de gestion des déchets sont déjà identifiés : le réemploi, la valorisation agronomique (légumeries, labellisation des amendements...) et, enfin, la valorisation énergétique (bois énergie) et l'optimisation des flux grâce à la future plate-forme de pré-tri de Rouy avec la recherche de débouchés créateurs de nouvelles activités économiques.

Le SIEEEN et ses collectivités adhérentes veulent atteindre les objectifs nationaux ambitieux d'ici 2019. Par rapport à leurs engagements de 2010, ils comptent réduire de 10 % le poids des déchets ménagers assimilés (hors gravats) en se concentrant sur la part non-valorisable des ordures résiduelles et du tout-venant (actes d'achats, réemploi).

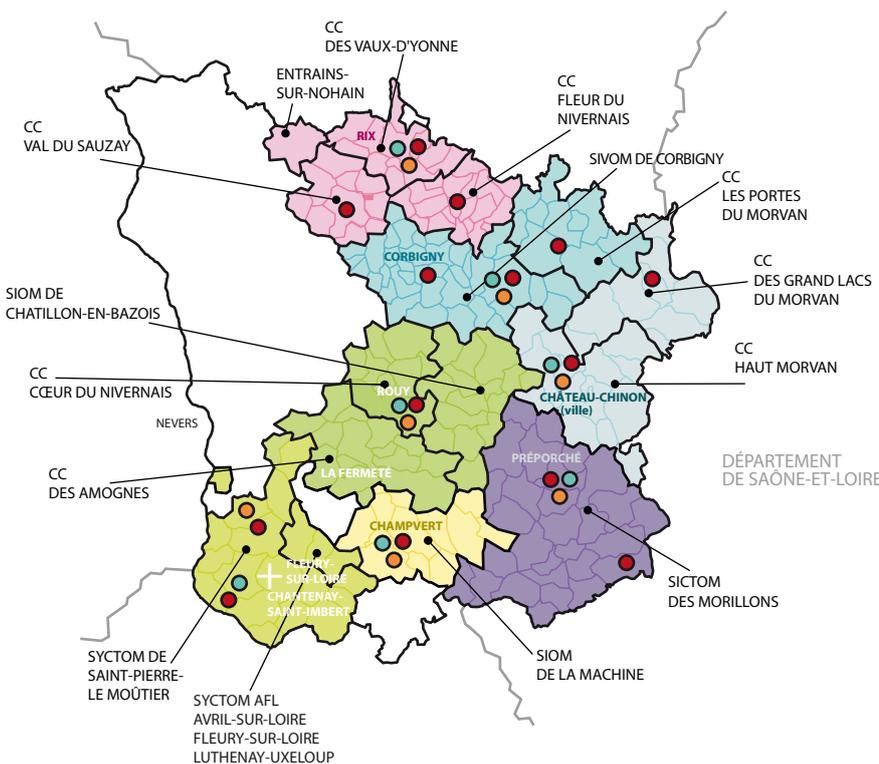
Ils prévoient aussi de porter à 60 % la valorisation des déchets non-dangereux (hors gravats) en développant des filières de responsabilité élargies du producteur (REP), en assurant le démantèlement du tout-venant et en améliorant les performances de collecte sélective. Ils visent une réduction de 62 % du taux d'enfouissement par rapport à 2010. Il leur faudra surtout maîtriser l'évolution des coûts de traitement et réduire les distances de transport des déchets. Le programme devra créer, en outre, les conditions nécessaires



au développement de l'économie locale et des emplois directs sur le territoire, notamment en mettant en place des filières de valorisation à partir de la ressource déchets (papier, cartons, plastiques, ferraille du tout-venant, bois, déchets verts...).

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

### Périmètre d'exercice de la compétence traitement



**Total Tonnage 13 199 t/an d'OMR**

Non-gérées par le SIEEEN	
Château-Chinon : 9 826 Omr 1 903 t/an	
Chantenay-St-Imbert : 16 302 Omr 1 988 t/an	
Corbigny : 10 581 Omr 1 683 t/an	
Champvert : 16 337 Omr 2 892 t/an	
Rix : 14 786 Omr 2 255 t/an	
Préporché : 10 315 Omr 1 411 t/an	
Rouy : 12 203 Omr 1 067 t/an	

**Habitants 90 350**  
(population simple compte INSEE 2015)

- Déchetterie
- Plate-forme de compostage
- Quai de transfert

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

## > Valorisation et traitement des déchets

La réussite de ce programme ambitieux dépend avant tout de la mobilisation citoyenne en faveur du tri et de la réduction du poids des déchets. Le SIEEEN prévoit à cet effet de donner aux usagers les moyens de participer plus activement à la gestion de leurs déchets par la concertation et une meilleure information (notamment sur les coûts).

Il doit repenser son mode de fonctionnement pour rechercher des synergies de travail à l'échelle départementale en ayant un rayonnement régional. Il doit aussi réfléchir à une nouvelle gouvernance avec ses collectivités adhérentes qui permette de construire des passerelles avec les autres territoires zéro déchet, zéro gaspillage du Département ainsi qu'avec les différentes parties prenantes dans le cadre de projets multipartenariats. Cela devrait déboucher sur la construction d'une nouvelle politique Déchets ménagers inscrite dans une nouvelle organisation territoriale du traitement des déchets favorisant le développement de l'économie circulaire.

### Bilan de la politique déchets menée en 2015

Le SIEEEN a défini plusieurs indicateurs pour évaluer sa politique de traitement et valorisation des déchets ménagers sur son territoire. Il peut ainsi mesurer son efficacité en fonction des objectifs fixés et son efficience en appréciant la pertinence des moyens au regard des résultats obtenus :

- **L'indicateur environnemental** : performances de tri et de réduction des déchets (au sens d'une économie de matières premières) et impact de l'activité (production de CO<sub>2</sub>). En 2015, l'activité traitement a généré environ 7 500 t de CO<sub>2</sub> et permis d'éviter près de 2 000 t de CO<sub>2</sub> grâce à la valorisation énergétique et la valorisation matière. L'incinération et l'enfouissement concentrent 80 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Les actions de prévention doivent être poursuivies et accrues pour limiter l'impact du traitement sur l'émission de gaz à effet de serre (GES). L'intensification des actions de prévention menées en 2015 par le réseau des ambassadeurs de tri/prévention participe de la réduction constante depuis 2009 des déchets et une plus forte conscience des ménages de la nécessité de consommer autrement. Les performances de tri se sont maintenues. Cette action a permis de réduire significativement la part de déchets enfouis et incinérés.

Production de déchets (kg/hab./an) 2012-2015				
Années	2012	2013	2014	2015
<b>Population simple compte</b>	<b>91 403</b>	<b>91 215</b>	<b>90 671</b>	<b>90 350</b>
<b>OMR-t</b>	<b>14 019</b>	<b>13 541</b>	<b>13 576</b>	<b>13 199</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>153</i>	<i>148</i>	<i>150</i>	<i>146</i>
<b>Biodéchets-t</b>	<b>4 072</b>	<b>3 866</b>	<b>3 669</b>	<b>3 450</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>45</i>	<i>42</i>	<i>40</i>	<i>38</i>
<b>Recyclables-t</b>	<b>4 233</b>	<b>4 188</b>	<b>4 011</b>	<b>4 012</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>44</i>	<i>44</i>
<b>Verre</b>	<b>4 415</b>	<b>4 280</b>	<b>4 160</b>	<b>4 226</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>48</i>	<i>47</i>	<i>46</i>	<i>47</i>
<b>Refus de tri-t</b>	<b>535</b>	<b>484</b>	<b>506</b>	<b>395</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>5,8</i>	<i>5,3</i>	<i>5,6</i>	<i>4,4</i>
<b>Total OMA-t</b>	<b>27 273</b>	<b>26 359</b>	<b>25 922</b>	<b>25 282</b>
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>298</i>	<i>289</i>	<i>287</i>	<i>280</i>

OMA : ordures ménagères et assimilées : résiduels + collectes sélectives (hors déchetteries)  
DMA : déchets ménagers et assimilés (OMA + déchetteries)

- **L'indicateur économique** (suivi des matrices des coûts) : l'accroissement des activités du SIEEEN (transport des bennes de déchetterie, élimination des déchets dangereux et traitement du bois) et l'augmentation de la fiscalité expliquent l'évolution du coût observée en 2014 (5 % de hausse liés à l'accroissement d'activité hors TVA activité et 1 % à la fiscalité -TGAP et TVA-).
- **L'indicateur social** (emploi direct ou indirect, recours à l'économie solidaire) et **sociétal** (mobilisation citoyenne). La mise en œuvre d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire confirme la volonté du Syndicat de renforcer son partenariat avec les associations d'insertion (taux d'emploi 2015 : 0,15 en équivalent temps plein).

### La prévention, un axe majeur du programme SIEEEN

**Budget prévention 2015 : 2,52 €/hab**  
**3 000 personnes sensibilisées à travers les manifestations**

L'accord cadre signé avec l'Ademe en 2009 engage le SIEEEN à atteindre l'objectif de la loi Grenelle de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant en 5 ans.

Le plan d'actions déclinées sur le territoire vise à développer l'éco-exemplarité au sein des administrations ; détourner les déchets

végétaux de la poubelle ; inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation ; changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et réduire la toxicité de la poubelle.

Le SIEEEN bénéficie d'un soutien financier annuel de l'Ademe de près de 111 000 € pour mener à bien ce programme. Celui-ci est conditionné par l'atteinte des objectifs révisés chaque année. Une partie de ce financement est reversé aux collectivités en fonction de leur implication et de leurs résultats. Chacune contribue à la réussite du programme en mettant en œuvre un plan d'actions locales à partir d'une feuille de route définie.

### Recyclage matière, les bonnes performances confirmées

**4 407 t de recyclables triés dont 395 t de refus**  
**4 226 t de verre collecté**  
**Taux de valorisation matière = 33 %**

La loi Grenelle 2 impose un taux de valorisation matière et organique de 45 % sur la période 2009-2015. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte fixe un taux de valorisation matière pour les déchets non-dangereux de 60 % à l'horizon 2025 et 70 % pour le secteur du BTP pour 2020. Autre axe prioritaire pour le Syndicat, la valorisation matière et organique passe par le recyclage, le réemploi, la ressource énergétique et l'élimination. Pour répondre à ces exigences, le



SIEEEN a élaboré une stratégie de communication que décline son réseau d'ambassadeurs à travers des campagnes de prévention et de sensibilisation.

Le Syndicat a confié aux sociétés privées COVED et SITA les opérations de tri et de conditionnement des emballages et papiers collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire par ses adhérents. Le marché comprend 2 lots géographiques définis aux seules fins de rapprocher les installations afin de réduire les coûts de transport et l'impact environnemental inhérent.

Le SIEEEN assure également le transfert optimisé des emballages collectés en porte-à-porte par le biais de ses quais.

Les matériaux triés sont rachetés dans le cadre de contrats de reprise avec des filières de recyclage : Arcelor pour l'acier, Affimet pour l'aluminium, SITA Négoces pour le carton et le papier, COVED pour le papier, Valorplast pour le plastique et Saint-Gobain pour le verre.

Le SIEEEN est aussi signataire de conventions de

## Les 5 axes du programme déchet

<b>Développer</b> l'éco-exemplarité au sein des administrations	- 70 chartes signées
<b>Détourner</b> les déchets végétaux de la poubelle	- 9 sites de compostage collectif (pied d'immeuble/camping) - 6 visites de jardins vitrine - Animation de 8 stands « Jardinez au naturel »
<b>Inciter</b> la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation	- Manifestation de 2 villages de la réparation avec la Chambre de métiers
<b>Changer</b> les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	- 12 éco-manifestations - 12 stands sensibilisation au gaspillage alimentaire - Animation de 4 cantines scolaires - Suivi Stop pub - Mobilisation des relais : 500 personnes formées à la prévention (associations, agents, aides ménagères)
<b>Réduire</b> la toxicité de la poubelle	- 1 manifestation « Coup de balais sur les déchets dangereux » avec la Chambre de métiers - 60 meubles à trier installés dans les mairies

valorisation, affiliées au dispositif responsabilité élargie du producteur (REP) avec les éco-organismes Eco-Emballages, Eco-Folio et plus récemment avec Eco-Mobilier pour bénéficier de soutiens financiers aux opérations de collecte et tri.

En 2015, la reprise des matériaux a généré une recette de près de 600 000 € et les soutiens versés par les éco-organismes Eco-Mobilier et Eco-Folio se sont élevés à 97 000 €. Ces sommes ont été intégralement reversées aux collectivités adhérentes. Le montant des soutiens Eco-Emballages n'est à ce jour pas définitivement consolidé.

On peut néanmoins constater que malgré la décroissance démographique et le réajustement à mi-contrat des paramètres de référence de la convention, qui auraient pu s'avérer financièrement pénalisants, les soutiens Eco-Emballages n'ont cessé de progresser

(voir tableau ci-après). Cette progression est d'abord liée au maintien des bonnes performances de la collecte. Elle résulte aussi des efforts environnementaux des collectivités adhérentes consacrés par l'un des soutiens de la convention Eco-Emballages (SDD : soutiens au développement durable). Sur les 9 cibles retenues par le soutien (3 cibles économiques, 3 cibles sociales et 3 cibles environnementales), les collectivités en respectent 7 ; elles peuvent ainsi bénéficier d'un soutien exceptionnel de 75 000 € qui a triplé par rapport à 2012.

Le SIEEEN et ses collectivités ont validé l'implantation d'une plate-forme de pré-tri à Rouy qui doit déboucher sur la création d'une filière papiers sur le Département. Elle aura pour finalité de valoriser localement les papiers issus de la collecte sélective en répondant à 4 enjeux principaux : accroître les performances de tri par l'implication de l'usager au projet de territoire ;

## Indicateurs d'évaluations des actions 2013-2015

Années			2013	2014	2015	Objectifs Grenelle
Indicateurs environnementaux	Performances du tri	% poubelle valorisée DMA	<b>47 %</b>	<b>46 %</b>	<b>46 %</b>	35 % en 2012 45 % en 2015
	Qualité du tri	% de refus CS	<b>10 %</b>	<b>11 %</b>	<b>9 %</b>	
	Réduction du poids de la poubelle	Kg/hab./an DMA	<b>-16 %</b> <b>299</b>	<b>-17 %</b> <b>287</b>	<b>-18 %</b> <b>280</b>	-7 % en 5 ans (2009 - 2015)
	Réduction de la part de l'enfouissement	% OMA	<b>- 15 %</b>	<b>- 18 %</b>	<b>- 19 %</b>	-15 % en 2012 (depuis 2009)
	Transport Traitement	t CO <sub>2</sub> /an	152 t/an	Véhicules : 107 t Transport : 307 t Traitement : 7 048 t (enfouissement incinération)	Véhicules : 100 t Transport : 400 t Traitement : 6 948 t Enfouissement et incinération : 5 843 t Compostage : 1 000 t Tri : 105 t	
Indicateurs financiers	Traitement	TTC/habitant	<b>42,80</b>	<b>47</b> (augmentation liée au développement de nouvelles activités)	Données en cours	
Indicateurs sociaux et sociétaux	Missions confiées aux organismes d'insertion professionnelle	Nbre d'h/an	<b>265 h/an</b>	<b>197 h/an</b>	<b>262 h/an</b>	
	Implication citoyenne	Nbre de Chartes éco-exemplaires	<b>37</b>	<b>66</b>	<b>70</b>	

## > Valorisation et traitement des déchets

répondre à des préoccupations sociales (emploi local) ; limiter l'impact environnemental (transport routier) et maîtriser les coûts de gestion des déchets. D'autres réflexions sont menées en parallèle pour optimiser ce projet. Elles portent notamment sur la réduction des coûts d'acheminement des papiers sur la plate-forme de pré-tri par une optimisation des collectes de points d'apport volontaire ; la récupération de nouveaux gisements en ciblant les producteurs « hors ménages » du territoire tels que les mairies et les administrations publiques et privées.

La loi sur la transition énergétique a étendu les consignes de tri. Les opérateurs des centres de tri devront demain repenser leur stratégie en envisageant la fermeture ou la fusion de leurs équipements. Cette reconfiguration programmée de la carte des centres de tri incite le Syndicat à s'interroger sur les limites de sa dépendance territoriale et des contraintes liées au transport des emballages jusqu'aux centres de tri.

Situé vers la plate-forme de compostage, le centre de pré-tri des papiers de Rouy pourrait constituer, grâce aux équipements polyvalents dont il dispose, un outil de rationalisation du transport des déchets. Axé sur le tri du papier, ce projet s'accompagne d'une modification des consignes de tri destinée à isoler et apurer le flux papiers qui sera pris en charge à Rouy : les cartonnettes seront désormais triées avec les bouteilles en plastique, emballages métalliques et briques alimentaires. Cet équipement présente 2 atouts majeurs : d'une part son implantation centrale sur le territoire réduira de 15 km la distance moyenne de transport du papier et, d'autre part, son mode de fonctionnement améliorera le rendement du tri et le taux de valorisation matière. Des actions de sensibilisation sur le tri des papiers seront menées pour inciter les usagers à faire un geste en faveur de l'emploi local.

La fin d'année 2015 est marquée par la mise en place d'un service de collecte dédié aux papiers administratifs auprès des collectivités de son territoire. Cette collecte est assurée par l'Association Nivernaise d'Accueil et de

Réinsertion (ANAR) auprès des 13 collectivités qui ont confirmé leur participation.

Son organisation a été pensée pour apporter un service clé en main et conforme aux attentes des collectivités : moyens matériels, consignes de tri simplifiées, préservation totale de la confidentialité des papiers de la collecte jusqu'à l'élimination. Les collectivités disposent ainsi d'une solution qui répond aux exigences réglementaires d'élimination des archives et respecte la confidentialité de leurs documents jusqu'à leur élimination. Elles contribuent également au développement de la filière papetière : leurs papiers administratifs actuellement triés dans les ateliers à Nevers et bientôt sur la plate-forme de pré-tri à Rouy, sont transformés en papiers recyclés de haute qualité dans l'usine d'Arjowiggins en France. Les mairies accomplissent ainsi un geste en faveur de la valorisation des déchets.

Fruit d'une collaboration entre le Syndicat, ses collectivités, l'ANAR, les Archives Départementales et avec le concours de l'Union amicale des maires de la Nièvre, cette collecte de papiers est financée par l'éco-organisme « papiers » Eco-Folio pour son caractère exemplaire. Fin 2014, le SIEEEN avait, en effet, été lauréat de l'appel à projets d'Eco-Folio. À travers cette démarche, le Syndicat et ses adhérents poursuivent leur démarche éco-exemplaire inscrite dans le pacte national « zéro gaspillage, zéro déchet de papiers ». Ils confirment leur engagement en faveur de la transition énergétique. Ils contribuent, par ailleurs, aux enjeux de développement durable inscrits dans la Convention d'engagement volontaire papiers de bureau de février 2012.

### Une qualité de compostage reconnue

**Taux de valorisation organique = 14 %**  
**6 142 t de déchets verts traités**  
**3 450 t de biodéchets collectés**

Le SIEEEN assure une collecte séparée des biodéchets pour atteindre le seuil de valorisation



de 45 % de la loi Grenelle. Il a implanté un réseau de 5 plates-formes au plus près des zones de collecte, complété par 1 plate-forme privée à Magny-cours. L'activité compostage a généré 3 780 t de compost. Cet amendement de très bonne qualité, conforme à la norme NFU 44 051, est valorisé à 70 % en agriculture, le reste étant restitué aux usagers trieurs et aux services techniques des collectivités.

Le Syndicat pérennise la filière en agissant sur deux leviers. Il maîtrise les coûts de traitement grâce à l'augmentation des tonnages à traiter, la stabilisation des dépenses de fonctionnement des installations et au renforcement de la valeur marchande du compost. Il sécurise, en outre, les débouchés en créant un climat de confiance avec les utilisateurs. Il renforce, pour ce faire, la qualité des produits grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de fabrication du compost suivi par son laboratoire interne.

L'analyse réalisée dans le cadre de l'appel à projets « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » invite à repenser l'organisation de l'activité en intégrant à la stratégie du Syndicat sur la filière biomasse. L'ambition est de pouvoir développer une filière de valorisation agronomique en intégrant un schéma de labellisation de l'amendement produit à la norme ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Des passerelles peuvent également être trouvées pour promouvoir une filière énergétique associant les plates-formes de compostage du SIEEEN et le projet de méthanisation de Nevers Agglomération.

### Soutiens versés par l'éco-organisme Adelphe / Eco-emballages 2012-2015

Années	2012	2013	2014	2015
<b>Population simple compte</b>	<b>91 403</b>	<b>91 215</b>	<b>90 671</b>	<b>91 134</b>
<b>Soutiens communication ADTP €</b>	<b>103 000</b>	<b>97 779</b>	<b>94 208</b>	<i>En attente de données</i>
<b>Soutiens perf. collective sélective €</b>	<b>1 418 363 €</b>	<b>1 387 547 €</b>	<b>1 388 716 €</b>	<i>En attente de données</i>
<i>Soutiens en euros/hab./an</i>	<i>15,50</i>	<i>15,20</i>	<i>15,30</i>	

\* Avec Soutiens développement durable

Un partenariat avec la Régie SIEEEN Chaleur est aussi envisagé pour le stockage et le séchage de plaquettes forestières sur les plates-formes de compostage. Pour garantir la qualité de son amendement, le SIEEEN poursuit le traitement de la dégradation progressive de la qualité des déchets en améliorant en amont la qualité des biodéchets entrant sur ses équipements ainsi que celle, en aval, de ses résidus de criblage. Des actions préventives sont menées auprès des équipes de collecte pour les sensibiliser à la présence des indésirables de type plastique.

### Les déchets enfouis en baisse constante

**13 199 t d'ordures ménagères résiduelles**  
**7 043 t de tout-venant**  
**-19 % de déchets traités depuis 2009**

Le SIEEEN et ses collectivités poursuivent l'objectif de la loi Grenelle de réduire de 15 % la part des déchets enfouis ou incinérés. 3 opérateurs, retenus sur appel d'offre et rattachés aux quais de transfert les plus proches, assurent le traitement de ses déchets résiduels et des encombrants

provenant des déchetteries : SITA (Sauvigny-le-Bois dans l'Yonne), SADE (La Fermeté en Nièvre) et l'usine d'incinération de Fourchambault.

Le réseau de quais de transfert du Syndicat devient inadapté aux besoins actuels. Depuis 2010, la production d'ordures ménagères sur le territoire a baissé de 30 %. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène : sensibilisation au tri et à la prévention de la population, mise en place de sacs translucides, perte démographique, crise économique... Malgré l'instauration de la collecte en porte-à-porte, le territoire SIEEEN est confronté à d'importants écarts de tonnage entre les sites.

À cela s'ajoutent le vieillissement des équipements, la nécessité d'une optimisation économique des installations et d'une remise à plat de la gestion des flux. Une étude est en cours pour bien appréhender la pertinence d'un redéploiement des activités du service Déchets et l'évolution des missions des agents des sites. Plusieurs points doivent être évalués : le fonctionnement des quais de transfert, la mutualisation du transport des ordures ménagères, la rationalisation des collectes et l'acheminement des emballages et papiers collectés sur le territoire en tenant compte du changement à court terme des exutoires.



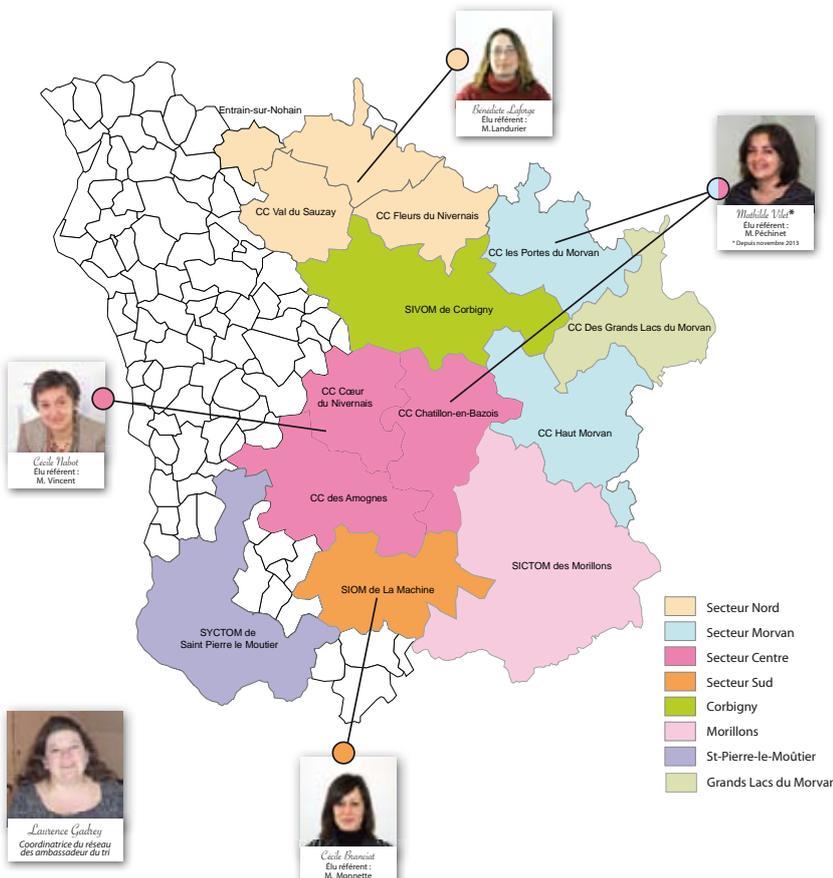
### Un accompagnement renforcé pour tenir les objectifs

Grâce à l'amélioration constante des performances depuis 2009, le territoire SIEEEN affiche des résultats supérieurs aux autres territoires ruraux nationaux. Il a su s'appuyer sur différents dispositifs en s'engageant à tenir des objectifs ambitieux année après année.

Le Syndicat et ses 14 collectivités bénéficient des actions initiées par son réseau d'ambassadeurs du tri et de la prévention pour sensibiliser les ménages, les scolaires, les administrations et le secteur économique et touristique.

### Réseau des ambassadeurs du tri du SIEEEN

2015 Couverture du territoire : 1 ambassadeur / 13 000 habitants en moyenne



Pour insuffler une dynamique positive sur le territoire, le SIEEEN privilégie une politique tarifaire incitative. Il a ainsi revu le barème traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles en intégrant une mesure d'incitation à la performance, le bonus-malus. Cette approche permet de récompenser plus justement les collectivités les plus méritantes.

Les modalités de répartition des soutiens prévention Ademe et du contrat commun Adelphi reposent sur une individualisation des performances en fonction des résultats atteints par chaque collectivité. Le SIEEEN apporte aussi son appui technique aux collectivités (aide au lancement de marchés publics, soutien à la communication...) en faisant le choix de la mutualisation (groupement de commandes, aide à la mise en place de réseau de déchetteries, participation à des réflexions communes...).

Afin de répondre aux enjeux de l'appel à projets Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, le SIEEEN va renforcer son équipe, dès janvier 2016, en recrutant un chargé de mission. Cet ingénieur assurera la mise en place des projets d'économie circulaire sur le territoire en lien avec les collectivités et en partenariat avec les acteurs économiques locaux.

### Proposer aux collectivités un service global pour valoriser durablement leur patrimoine

*Depuis début janvier 2015, les collectivités nivernaises peuvent adhérer à la nouvelle compétence Énergie du SIEEEN. Elles ont ainsi accès à un panel de prestations qui évoluent selon leurs besoins. Elles bénéficient d'un service performant pouvant couvrir toute la durée de vie de leur patrimoine bâti.*



Le service Patrimoine et Énergies est spécialisé dans l'aménagement des espaces publics, la construction ou la réhabilitation de bâtiments et la mise aux normes du patrimoine communal. Il remplit différentes missions dans ce cadre : conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordination sécurité et protection de la santé et assistance aux communes pour la gestion du patrimoine bâti. Pour renforcer sa démarche, le service Patrimoine et Énergies a divisé le territoire en 3 zones géographiques sur lesquelles intervient un binôme référent constitué d'un chargé d'opération et d'un conseiller en énergie partagé. L'objectif est de permettre à la collectivité d'avoir une connaissance de son patrimoine, de favoriser son suivi technique dans le temps et d'en optimiser la gestion.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre à disposition des collectivités adhérentes un outil d'aide à la décision personnalisé présentant les volets financiers et techniques des travaux à réaliser. Elle se construit sur l'analyse

de l'état des bâtiments et une vision globale des masses financières à engager à court et moyen termes sur l'ensemble du patrimoine dans le cadre de la maintenance à mettre en place. Après le diagnostic complet du bâti et l'évaluation de l'état général des bâtiments, un programme de travaux est proposé avec une mise en perspective des investissements sur 5 ans. Les collectivités

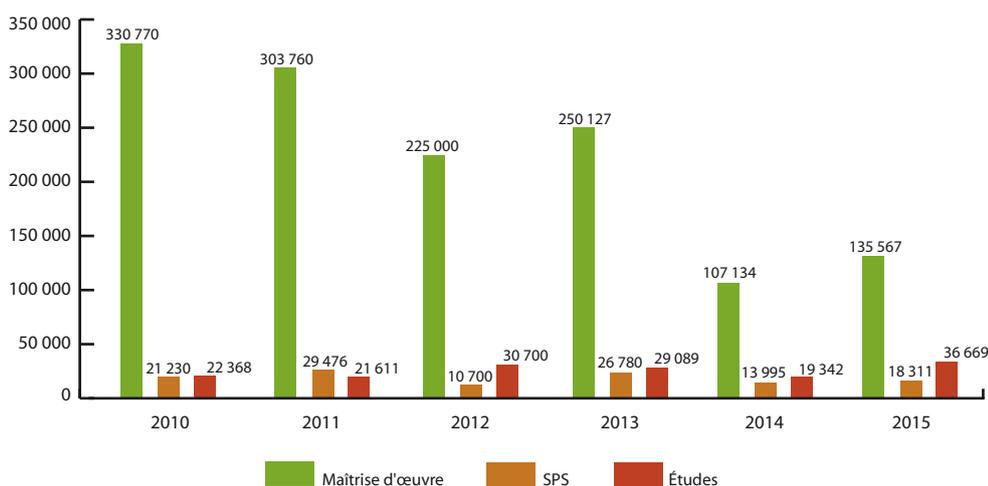
ont ainsi une vision précise des investissements annuels, de la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives à plus long terme.

La cotisation annuelle est de 0,60 € par habitant pour les collectivités ayant bénéficié de la mission d'audit énergétique globale et de 0,85 € pour les collectivités entrantes ; elle est, en outre, plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants. Les collectivités nivernaises bénéficient de tarifs préférentiels, car subventionnés à hauteur de 40 % par le SIEEEN. L'adhésion permet au Syndicat de pérenniser son activité auprès des collectivités. Il s'est investi, en 2015, dans la prospection des communautés de communes. 6 communes et 1 communauté de communes ont adhéré à la compétence Énergie du SIEEEN : Sauvigny-les-bois, Glux-en-Glenne, Luzy, La Chapelle-Saint-André, Clamecy, Arleuf et la communauté de communes du Bazois.

Le SIEEEN a lancé un appel à projets pour la rénovation des bâtiments publics pour aider les collectivités à répondre aux exigences de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 13 août 2015. Un fonds de 400 000 € a été débloqué pour la rénovation globale du patrimoine bâti des collectivités avec recherche du label bâtiment basse consommation (BBC) en rénovation. Les communes adhérentes à la compétence optionnelle Énergie et celles disposant d'une convention en cours avec le Syndicat dans le cadre de la mission d'audit énergétique global (AEG) étant à jour de leur suivi énergétique, ont pu déposer un dossier de candidature. Chaque lauréat bénéficiera d'une subvention représentant 35 % du montant de son projet et plafonné à 50 000 €.

Le Syndicat compte également proposer aux collectivités une opération d'isolation des toitures et des combles. Dans le cadre des

#### Montant en euro HT des honoraires 2010-2015



diagnostics réalisés sur le territoire en 2015, sur 58 des 82 premières communes étudiées, 280 bâtiments ont été recensés sans isolation. Cela représente une surface de 185 000 m<sup>2</sup> et un montant d'investissement estimé à 3,7 M€. Cet important volume à traiter pourrait bénéficier d'un groupement d'achat de matériels afin d'en réduire les coûts. Le Syndicat espère démarrer les premières consultations au second semestre 2016.

Le SIEEEN offre aujourd'hui aux communes deux solutions patrimoniales : l'expertise complète et la maîtrise d'œuvre architecturale traditionnelle ponctuelle ou globale sur réhabilitation.

## Le conseil en énergie partagé

Grâce au tandem conseiller en énergie partagé (CEP) et chargé d'opération, le SIEEEN peut mieux soutenir les collectivités dans leurs programmes de rénovation du parc bâti et les aider à mieux intégrer dans leurs projets les réglementations en vigueur et les exigences environnementales. Le but est d'offrir une expertise complète incluant conseils, pré-diagnostics énergétiques, maîtrise d'œuvre, accompagnement pour la réalisation de travaux et suivi des consommations énergétiques.

La majorité des communes nivernaises n'a pas, en effet, les moyens d'employer à plein temps des postes de chargés de travaux/énergie. En signant une convention avec le SIEEEN, elles peuvent profiter de compétences mutualisées et avoir accès à un CEP pour des analyses et du conseil.

Les CEP prennent également en charge l'instrumentation des bâtiments et les études thermographiques. Ces états des lieux approfondis mettent en lumière les défauts d'isolation, les points de condensation sur les murs, différentes anomalies au niveau

des planchers chauffants, de l'étanchéité des menuiseries et de la connectique sur les armoires d'éclairage public, des défauts de régulation de chauffage ou de renouvellement d'air hygiénique, entre autres.

Fin 2015, 894 bâtiments (416 000 m<sup>2</sup>) répartis sur 99 communes (116 800 habitants) avaient été audités. Cela représente un montant d'étude de 614 934 € HT. Les pré-diagnostics énergétiques ont révélé un important potentiel de travaux estimés à 47 M€ HT qui pourraient permettre une économie potentielle sur les consommations énergétiques de 1,5 M€ HT. Sur le patrimoine en suivi, le SIEEEN a recensé 13,4 M€ de travaux réalisés et 7,2 M€ de travaux programmés dans les plans d'actions.

Depuis 2005, 4 945 700 € HT ont été investis sur la rénovation, 6 899 800 € HT sur les réseaux de chaleur bois et 1 036 500 € HT sur le photovoltaïque (investissements SIEEEN). Grâce aux actions ainsi engagées, les communes et communautés de communes ont économisé 4 900 MWh, évité de rejeter 2 398 t de CO<sub>2</sub> et de dépenser 578 000 € TTC.

Même si la maîtrise des consommations est aujourd'hui un enjeu majeur, seules 4 communes sur 10 ont un élu en charge de l'énergie selon l'Ademe. Or, une bonne gestion énergétique peut apporter jusqu'à 20 % d'économie sur la facture. Parmi les communes nivernaises auditées, le SIEEEN a estimé un potentiel d'économie d'énergie de 30 % en réalisant l'ensemble des préconisations de travaux.

### La valorisation constante des travaux

Le SIEEEN a inscrit la mutualisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans sa stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie pour valoriser l'amélioration du patrimoine bâti des collectivités. Les CEE ont été instaurés

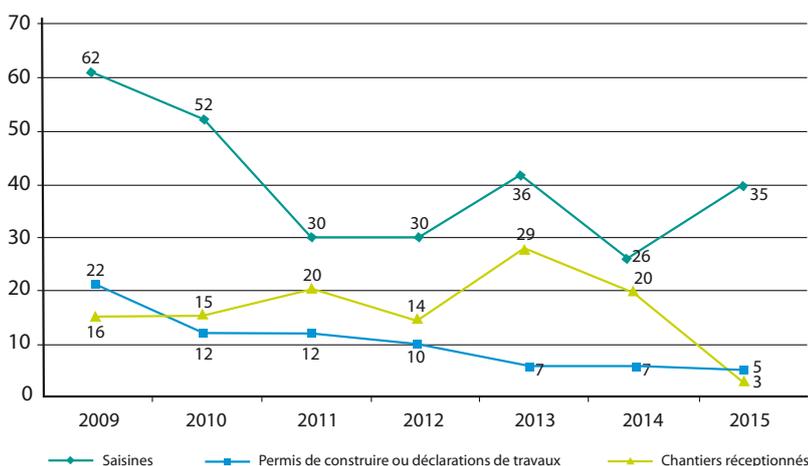


par la loi Pope du 13 juillet 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique de la France. L'objectif est de valoriser les économies d'énergie en incitant les collectivités à mettre en œuvre des actions plus performantes que les réglementations thermiques en vigueur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a démarré la troisième période des CEE. La contrainte plus forte de déposer 50 GWh CUMAC par dossier nécessitera sûrement un groupement avec d'autres collectivités ou syndicats bourguignons. Pour répondre aux exigences réglementaires et obtenir un volume important de certificats, le SIEEEN a proposé à d'autres collectivités la mutualisation des CEE.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie, de conseils en énergie partagé, suivi des préconisations auprès des adhérents, prescriptions techniques environnementales dans le secteur du bâtiment et lutte contre la précarité énergétique.

## Évolution de l'activité 2009-2015



## > Patrimoine et Énergies

Pour valoriser leurs actions via ce dispositif, il est important que les collectivités déclarent les travaux entrepris ou à entreprendre auprès du SIEEEN. C'est pourquoi le Syndicat adresse à ses adhérents 2 courriers par an pour recenser les actions engagées et programmées.

Sur la troisième période, les collectivités bénéficient de 70 % du prix de vente de leurs CEE, le Syndicat récupérant les 30 % restants pour les frais dossiers, la gestion administrative et la constitution d'un fonds.

De nombreuses communes n'ont pas encore le réflexe des CEE. Elles peuvent se rapprocher de leur conseiller pour faire les bons choix de matériaux éligibles et s'informer sur les délais de déclaration des travaux effectués.

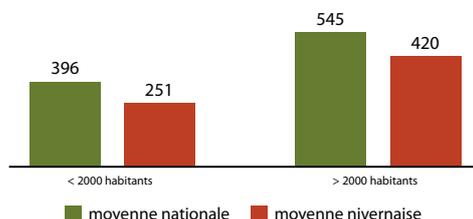
Grâce aux CEE, les collectivités nivernaises peuvent valoriser les travaux entrepris et disposer ainsi d'une source de financements pour leurs futures opérations d'isolation en faveur des économies d'énergies. La valorisation des CEE représente 4,3 % du montant des travaux liés à la rénovation thermique lourde d'un bâtiment résidentiel, 7 % pour un bâtiment tertiaire.

### Un suivi efficace des performances énergétiques des bâtiments

Depuis 2005, le SIEEEN améliore constamment la qualité du suivi énergétique de ses collectivités. Les communes ont accès au logiciel GEPweb360 et sont formées à son utilisation. Mais seule la moitié d'entre elles renseigne les travaux réalisés sur leur patrimoine bâti. Le Syndicat leur a proposé, en 2015, la prise en charge des saisies de leurs factures. Les collectivités peuvent s'appuyer sur un plan d'actions pluriannuel et consulter des fiches de travaux exemplaires d'autres collectivités.

Le SIEEEN a organisé son sixième club de référent énergie nivernais au château de Saint-Amand-en-Puisaye réunissant une trentaine de référents/élus. Lors de cette rencontre de partage d'expériences et d'échanges, le cinquième concours de CEE a récompensé la commune de Fourchambault. Elle

### Consommation communale annuelle par habitant (kWh/hab.)



### Chantiers réceptionnés en 2015

Collectivité	Désignation	Montant HT
Urzy	Réaménagement école maternelle (maîtrise d'œuvre totale)	70 000 €
Brassy	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	310 000 €
Entrains-sur-Nohain	Construction d'une station service et d'une aire de lavage (maîtrise d'œuvre totale)	161 328 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>541 328 €</b>

a remporté une prestation de thermographie infrarouge sur l'un de ses bâtiments.

### Des prestations architecturales en maîtrise d'œuvre

Le SIEEEN propose différentes prestations aux petites collectivités rurales qui subissent le désengagement de l'État dans le cadre de sa révision générale des politiques publiques.

#### Conseils et études

Elles bénéficient de conseils à la demande en particulier au stade de la définition de leur programme.

Cette activité s'avère nécessaire pour s'assurer de l'adéquation des besoins et de l'ouvrage à réaliser et de la prise en compte de l'environnement réglementaire et financier.

Le SIEEEN fait face, depuis 2 ans, à une situation préoccupante confirmée par l'effritement des liens avec les collectivités. Certaines n'identifient pas ses différentes compétences et le positionnent comme un simple prestataire parmi tant d'autres, d'où des rencontres avec les élus. Sur 35 saisines pour études, 16 ont donné lieu à la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre, 9 étaient en attente de décision et 8 n'ont pas été retenues.

En 2015, le SIEEEN a conduit différents projets tels que :

- La réalisation du réseau de chaleur de Brassy. Avec ses 1 900 kW bois et 4 000 kW gaz pour 1 150 m de linéaire de réseau, la chaufferie alimente en chauffage la mairie, un logement communal, l'agence postale et la salle des fêtes. L'opération a représenté un investissement de 310 000 € HT dont 24 412 € HT pour la maîtrise d'œuvre.

- Le réaménagement des bureaux du SIEEEN situés au 7 place de la République à Nevers. Ce chantier de grande ampleur devrait être achevé durant l'été 2016. Il consiste en une



refonte complète de tous les niveaux avec à terme une redistribution des services. Après extension des bureaux, le service Déchets ménagers déménagera de la place de l'Hôtel de ville et intégrera de nouveaux bureaux. Les services Électricité et Patrimoine et Énergies seront restructurés et regroupés sur des plateaux techniques. Mi-2016, le Syndicat disposera de locaux rénovés et moins énergivores.

- L'extension de l'école maternelle d'Urzy. L'opération comprenait notamment la création d'un bloc sanitaire de 23 m<sup>2</sup> avec toilettes séparées pour garçons et filles, lavabos et coin douche et d'un vestiaire aux normes pour les ATSEM, d'un petit espace indépendant pour une machine à laver. Ce chantier d'un montant de 51 700 € HT a nécessité la reprise de l'étude béton suite aux résultats de l'étude de sol.

#### Une réalisation exemplaire

Le SIEEEN avait construit il y a 4 ans un atelier relais pour la commune d'Entrains-sur-Nohain. La mairie souhaitait dès le départ lui associer une station service. Elle a confié au service Patrimoine

et Énergies une mission de maîtrise d'œuvre complète qui incluait l'étude de faisabilité, les travaux et l'élaboration du dossier technique et administratif avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Grâce à cette opération, le Syndicat a acquis une somme importante de connaissances des procédures ICPE. La station d'Entrains-sur-Nohain est équipée d'une pompe à 4 pistolets qui délivre sans plomb et gasoil en self service. Celle-ci est posée sur une plate-forme béton qui facilite la récupération au sol des hydrocarbures lors des pleins et du remplissage des cuves de stockage d'une capacité de 50 m<sup>3</sup> (35 m<sup>3</sup> gasoil et 15 m<sup>3</sup> super). L'aire de lavage et de nettoyage de véhicules intègre un système de récupération des eaux par aspiration. Pour répondre aux exigences ICPE, un système débourbeur et déshuileur a été installé. En aval du débourbeur, un système de vannes automatiques de récupération des eaux incendie est aussi installé. Une bache tampon de 120 m<sup>3</sup> assure un supplément d'eau aux pompiers. Démarré en avril 2014 et achevé durant l'été 2015, ce chantier a nécessité un investissement de 161 328 € HT. Une aide de 60 000 € HT a été obtenue par la commune pour la défense incendie.

### Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)

La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont obligatoires depuis 1991. Le service dispose de 3 coordonateurs SPS : 2 sont habilités au niveau 3 et 1 aux niveaux 1 à 3. Sur les 11 chantiers en réalisation en 2015, 4 ont été réceptionnés. 2 chantiers ont nécessité une coordination SPS de niveau 2, les autres étant essentiellement de niveau 3.

Les chantiers concernés par la coordination SPS ont généré un montant d'honoraires de 18 311 € HT.

### Exploitation des installations micro hydrauliques et photovoltaïques

Le service Patrimoine et Énergies assure également l'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables, poursuivant ainsi le recensement départemental fait par le SIEEEN entre 2006 et 2010.

#### Photovoltaïque

Le SIEEEN a optimisé son approche pour favoriser le développement de centrales photovoltaïques. Il profite des actions de diagnostics énergétiques

de ses conseillers en énergie partagé pour répertorier des sites présentant un intérêt. Il assure les études de faisabilité et lance les projets dont le temps de retour est de 17 ans au plus.

Le Syndicat, le conseil départemental et Nièvre Aménagement ont signé, par ailleurs, un partenariat pour étudier la possibilité d'installer des centrales photovoltaïques sur des sites scolaires et universitaires (Cf. article Nièvre Énergies, p.39).

En 2015, 28 sites ont été répertoriés dont la pépinière d'entreprises et le pôle de performance de Magny-Cours. Le circuit de Nevers-Magny-Cours envisage également l'installation d'une centrale photovoltaïque au niveau du parking des visiteurs. Certains projets comme la centrale photovoltaïque prévue sur la future plate-forme de pré-tri de Rouy (140 kW) nécessiteront le dépôt d'un dossier instruit dans le cadre de l'appel à projets national.

Le Syndicat dispose, aujourd'hui, de 9 centrales photovoltaïques en exploitation d'une puissance totale de 220 kWc produisant 217 871 kWh. Avec le retour sur expérience et le suivi mis en place, il peut désormais prendre en compte les variations d'ensoleillement afin de comparer productions théorique et réelle. Grâce aux données corrigées recueillies, le SIEEEN peut confirmer la pertinence d'investir dans le photovoltaïque en Nièvre.

#### Micro hydraulique

En 2015, 6 sites de production micro hydraulique présentant un retour sur l'investissement théorique inférieur à 15 ans avaient été retenus (3 publics et 3 privés). L'étude du site des Forges Royales de Guérisny est toujours en cours. Les études d'avant-projet devraient être lancées en 2016.

Ce chantier complexe nécessiterait un investissement de 900 000 € soit 600 000 € à la charge du Syndicat pour la micro hydraulique et 300 000 € pour la réhabilitation des ouvrages d'art, des ponts et de la maçonnerie.

L'Ademe a financé à hauteur de 80 % les études de faisabilité (2 006 € HT) et 70 % de l'avant-projet sommaire (7 350 € HT).

Ce site permettrait une production d'électricité de 23 500 kWh générant 26 500 € HT de recette pour un temps de retour de 19 ans.

Le SIEEEN compte réaliser, en 2016, des études d'avant-projet pour Le Vannage du Gour à Clamecy.



Situé en tête de bief, à 1 km d'un moulin, ce site offre un débit de 2m<sup>3</sup>/seconde. Il permettrait l'installation d'une centrale hydraulique de 17 kW. Le Syndicat s'oriente vers l'utilisation de la technologie de la vis hydrodynamique.

Posée dans le lit de la rivière au niveau de la chute, celle-ci tournera en permanence sans nuire à la faune et la flore. La commune de Clamecy ayant transféré la compétence au Syndicat, ce dernier assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ainsi que l'exploitation de l'installation.

> Énergies nouvelles renouvelables

## Nièvre Énergies développe les énergies renouvelables sur le territoire

*Créée en 2012, la SEM Nièvre Énergies se veut un outil au service de la Nièvre pour faire des énergies renouvelables un moteur du développement économique local. Elle facilite la mise en œuvre de projets exemplaires en déployant une stratégie de filières et de coopération avec les acteurs du territoire et les citoyens.*



En 2015, Nièvre Énergies a augmenté son capital social qui est passé de 1 540 000 € à 1 740 000 € avec la prise de participation effective du conseil régional Bourgogne Franche-Comté.

Les 17 940 actions d'une valeur nominale de 100 € sont détenues à 84,5 % par les actionnaires publics (SIEEEN, communautés de communes des Vaux-d'Yonne, communes de Clamecy et d'Oisy et la Région).

Les 15,5 % restants sont réservés au bloc privé constitué de la Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes (CEBC) qui réunit 15 clubs d'investisseurs locaux (environ 200 sociétaires), Énergie Partagée Investissement, l'association Le Varne, l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) et la SEM EneRSIEL (Indre-et-Loire).

Les Nivernais peuvent rejoindre la SEM à titre personnel via des clubs d'investisseurs locaux, regroupés au sein de CEBC, société anonyme par actions simplifiées, qui reversera les dividendes aux actionnaires.

### Accompagner, développer et exploiter des projets non-carbonés

Nièvre Énergies s'est fixé pour objectif d'exploiter 30 % des énergies renouvelables du Département. Elle se positionne, dans ce cadre, comme acteur privilégié pouvant, à l'état initial, assurer le développement de projets exemplaires avec ou sans partenariat privé. Après l'obtention des autorisations de construire et d'exploiter, elle peut aussi prendre part à la société d'exploitation. Sa stratégie s'axe sur un développement maîtrisé et concerté des projets initiés.

Outre la mise en œuvre de solutions de productions d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, biomasse, micro-hydraulique, solaire...), la SEM sensibilise le territoire à la sobriété et l'efficacité énergétiques.

En 2014, suite aux élections municipales et au renouvellement des élus, certaines municipalités



se sont retirées des projets dans lesquelles elles s'étaient engagées avec Nièvre Énergies. En 2015, la SEM a demandé le soutien des territoires en les invitant à solliciter son concours pour tout projet envisagé. Elle a ainsi souhaité sécuriser les engagements des différentes parties prenantes sur l'accompagnement, le développement et l'exploitation des projets éoliens.

La SEM poursuit son objectif de détenir 70 à 80 MW dans l'éolien départemental grâce à l'acquisition et la participation à des projets dont les recours sont purgés. Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour l'implantation d'un projet sur la commune de Surgy. Nièvre Énergies recherche également des accords de co-développement avec les acteurs ayant des projets définis. 3 protocoles d'accord sont à l'étude avec des porteurs de projets.

Nièvre Énergies explore de multiples pistes afin de développer d'autres sources d'énergies renouvelables sur le Département. Elle s'est associée à Nièvre Aménagement pour étudier l'installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments scolaires et universitaires. Elle devrait récupérer en gestion 12 centrales photovoltaïques en 2016 et créer un pôle dédié.

La SEM participe, en outre, à 2 études de faisabilité sur la méthanisation dont celle portée par l'Agglomération de Nevers.

Nièvre Énergies compte amplifier ses actions en faveur du développement des énergies renouvelables à moyen et long termes.

Elle s'est rapprochée des autres SEM régionales qui assurent la promotion des énergies non-carbonées. Elle est ainsi entrée au capital social de la SEM de la Côte-d'Or et compte également acter sa participation à la SEM de l'Yonne en cours de création. Cette démarche doit permettre de se fédérer au niveau régional et consolider son réseau et ses capacités d'investissements.

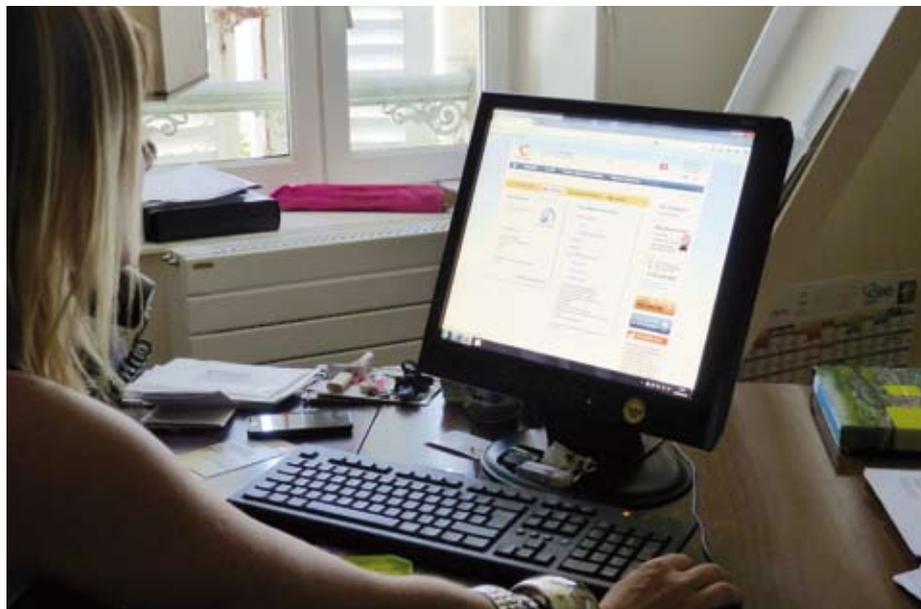


*Pour améliorer les services numériques rendus aux collectivités, le SIEEEN a mis en place et validé un nouveau schéma de service pour le SITEC, en juin 2015. Ce nouveau modèle de services numériques dédié aux collectivités doit lui permettre de renforcer son offre dans un contexte de mutation de l'organisation territoriale et leur apporter les réponses les plus performantes au meilleur coût.*

35 - 39

S'affirmer comme le service des systèmes d'information des collectivités

### S'affirmer comme le service des systèmes d'information des collectivités



Désormais structuré pour représenter plus de 90 % des collectivités à court terme, le SITEC entend conforter son positionnement e-administration, maîtriser les outils métiers en concentrant l'offre logicielle, son cœur de service, simplifier le quotidien des collectivités et répondre à leurs nouveaux besoins. Il développe une offre optimisée axée sur une gamme complète de services pour être référent unique et global des collectivités nivernaises. Ce positionnement a nécessité une adaptation des statuts du Syndicat et la création d'une nouvelle compétence statutaire numérique de services.

Celle-ci se décline en deux volets distincts : la compétence de base constitue le socle minimal de la compétence NTIC ; et les services optionnels que les adhérents pourront également choisir de transférer au Syndicat. Ces derniers peuvent également bénéficier des autres services non inclus dans la compétence statutaire que le SIEEEN propose actuellement sous la forme de contrats. Toutefois, avant toute adhésion et en accord avec la collectivité, un audit du système d'information et un inventaire du parc informatique (matériels, logiciels, conventions et contrats afférents au périmètre informatique de la collectivité) doivent être faits.

Le Syndicat maintient, en outre, la possibilité aux non-adhérents et autres personnes publiques non-adhérentes, de continuer de recourir à ses services sous la forme de contrats de prestations de services. L'adhésion est calculée en fonction du pourcentage

de population des communes ou communautés de communes complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur bilan. Une phase de transition a été mise en place pour faciliter le passage des contrats et prestations à l'adhésion à la nouvelle compétence NTIC. Le SIEEEN a ainsi prolongé d'une année au lieu de trois, tous les contrats arrivant à échéance en 2015. Les collectivités pourront donc basculer sans contrainte vers l'adhésion en 2016.

La dématérialisation, les migrations logicielles et l'apport de l'assistance adéquate mis en œuvre en 2014 ont eu un impact important sur l'activité du SITEC en 2015 : 7 224 appels (7 504 en 2014) dont beaucoup étaient liés à l'utilisation de la version 2 du Protocole d'Échange Standard (PES V2). Pour sécuriser les transferts entre les agents comptables, l'ordonnateur et la Trésorerie, le SIEEEN a mis en place une chaîne de dématérialisation complète.

Le comité syndical a validé le choix de la solution développée par le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM, Alpes Maritimes), déjà

utilisée par 12 autres structures de mutualisation en France. La convention signée avec le SICTIAM donne accès au Syndicat à son outil de télétransmission et le parapheur via la plate-forme Service de Télétransmission Avancé (STELA). Ce service de télétransmission avancé a été conçu pour les échanges entre les collectivités et tout autre acteur (agents, service public, service privé, autres collectivités...). Une plate-forme dédiée au SIEEEN a été créée permettant une connexion avec les logiciels des éditeurs Berger-Levrault et JVS Mairistem ; elle inclut le parapheur électronique et le transfert de flux Sesile. Les collectivités disposent ainsi d'une solution fiable à un tarif raisonnable.

Depuis 2015, le Syndicat est habilité à délivrer les certificats électroniques de signature (authentification et signatures) reconnus par le référentiel de sécurité RGS deux étoiles. Il peut ainsi proposer une chaîne de dématérialisation complète à ses collectivités adhérentes aux tarifs les plus concurrentiels : 190 € HT pour le RGS 2 étoiles et 220 € HT pour le RGS 3 étoiles.

Le SITEC a poursuivi son partenariat avec les éditeurs. Une réflexion est en cours sur l'extension de la gamme de solutions logicielles avec notamment la prise de compétences sur de nouveaux produits dédiés aux communes et communautés de communes. Par ailleurs, le service a assuré la migration des collectivités vers la nouvelle version du logiciel Multifactorisation de JVS Mairistem.

Le SIEEEN est membre du conseil d'orientation de la FNCCR sur la mutualisation et l'e-administration. Celui-ci a intégré des ateliers du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) dans le cadre du programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale (DcANT). Il a aussi apporté sa contribution aux réflexions sur le projet relatif à la République numérique pour lequel la FNCCR a fait des propositions d'amendements en 2015, en particulier sur la restriction aux Départements et Régions pour la constitution des schémas directeurs des usages et services.

En interne, le SITEC met en œuvre son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Programme sur 5 ans, le SDSI donne une vision à moyen terme du développement numérique

#### Achats de matériels

Années	2012	2013	2014	2015
Devis	898	905	1 083	633
Commandes	413	555	905	510
Fournitures (en euro)	122 084	195 917	332 361	127 146

du Syndicat. Il met l'informatique au service de l'organisation et des hommes dans le cadre d'une évolution structurée et porteuse de progrès. Il définit les actions à mener pour anticiper les évolutions matérielles et logicielles et répondre de façon adéquate aux besoins. 3 projets prioritaires ont été identifiés en 2015 : la refonte du système d'information des services des Finances et Ressources humaines ; la gestion des collectivités et le suivi des activités du SITEC ; les solutions informatisées et de gestion de l'activité Déchets ménagers.

Il est prévu la mise en place d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) qui intégrera un noyau dédié à la gestion des relations avec les collectivités et d'autres modules spécifiques. L'étude des besoins, faite en 2015, va permettre de rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'une solution.

## Maintenance et matériel

Service public de proximité reconnu pour son savoir-faire, le SITEC offre à ses adhérents une gamme de solutions informatiques de qualité (achat, installation, maintenance et formation). Il propose aux collectivités plusieurs types de contrats pour mieux répondre à leurs attentes en tenant compte de leurs prérogatives :

- Contrat téléphonique : hotline matériel et logiciel.
- Contrat matériel : hotline, installation, maintenance de matériel.
- Contrat d'assistance sur site incluant l'assistance sur les logiciels métiers.
- Contrat d'accompagnement incluant la formation en plus de ce qui est proposé dans le cadre du contrat assistance sur site.
- Contrat relation en partenariat avec l'éditeur Berger-Levrault.

L'activité TIC du SIEEEN a représenté 324 contrats en 2015, dont 11 nouveaux soit un chiffre d'affaires de 133 285 €.

Le SITEC a poursuivi les partenariats établis avec des structures départementales telles que la Direction Académique de l'Éducation Nationale (DASEN) pour proposer aux établissements scolaires les solutions les plus adaptées et optimiser l'accompagnement dans le cadre d'un projet pédagogique numériques rurales (ENR).

Fin 2014, le SITEC avait anticipé les prestations hors-contrats (DAD-SU) sur l'aide à la déclaration de paie qu'il traite chaque année en janvier. Il a privilégié l'assistance à distance pour répondre à un nombre plus important de demandes.

L'aide apportée aux 73 structures a généré un chiffre d'affaires de 10 205 €. Des collectivités

hors-contrat ont également sollicité le SITEC pour une quinzaine de dépannages et prestations (constitution de cartes, numérisation de données, zones d'emprise à intégrer dans le Guichet Unique...) qui ont représenté un montant de 2 168 €.

## Évolution technique

Le SITEC a mis en place un plan préventif des matériels informatiques du SIEEEN afin de remplacer les postes de plus de 7 ans. Ce dernier dispose désormais d'un parc de 6 ans au plus. Deux techniciens formés pour l'exploitation de la structure de virtualisation Wmware sont fléchés en interne sur l'administration des réseaux.

Dans le cadre des travaux de rénovation du siège social du Syndicat, le service a été mobilisé par le câblage en catégorie 6 des locaux et le déplacement de la salle des serveurs et des services. Pour renforcer la sécurisation des données, le Syndicat et Nièvre Habitat ont déployé une mutualisation matérielle pour des sauvegardes externes.

## Ptolémée

Les collectivités peuvent adhérer à Ptolémée, le Système d'Information Géographique (SIG) déployé par le SITEC. L'outil développé en full web agrège différentes données qui répondent aux grandes problématiques de gestion du territoire : consultation des plans cadastraux et de données associées, planification des opérations d'aménagement, gestion des cimetières, de la voirie et de l'urbanisme

et intégration des données propres aux collectivités (service optionnel).

Aucune installation logicielle n'est requise pour accéder à Ptolémée, un ordinateur connecté à internet suffit. Cet outil performant d'aide à la décision améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat et renforce la connaissance du territoire. Il intègre de nouvelles fonctionnalités qui complètent une diversité de données stratégiques pour permettre de travailler sur des applications métiers tels que les réseaux humides (eau potable et assainissement), les données d'analyses du territoire (sécurité, urbanisme...), les Déclarations de Travaux et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT).

Le SITEC a dédié un nouveau technicien à Ptolémée. Il recueille les données externes, optimise la remontée des informations et assure la mise en place d'un process de mise à jour. Une réflexion a été initiée pour faire évoluer le SIG vers une technologie plus performante.

En 2015, 269 communes nivernaises, 4 SIAEP, 5 communautés de communes et 1 Pays étaient abonnés à Ptolémée. Le SITEC a poursuivi sa campagne de prospections SIG auprès des SIAEP. Structuré pour répondre à leurs besoins, le Syndicat peut leur garantir son expertise, des tarifs avantageux et le respect des normes S70-003.

Application désormais indépendante du SIG, OpenCimetière est utilisée par 19 collectivités.

### Évolution du parc informatique en gestion

Années	2012	2013	2014	2015
Serveurs	34	30	36	37
Micro-ordinateurs	757	892	831	967

### Contrats de maintenance

Contrats de maintenance	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	217	87 123 €
Contrat d'accompagnement	13	6 490 €
Contrats d'accompagnement à distance	14	2 500 €
Contrats écoles « matériel »	77	32 765 €

### Appels en hotline

Années	2012	2013	2014	2015
Nombre d'appels reçus	5 351	5 072	8 116	7 711

### Formations

Années	2012	2013	2014	2015
Jours de formation	55	55	94	24
Chiffres d'affaires TTC	23 122 €	23 122 €	73 396 €	14 809 €

> SITEC

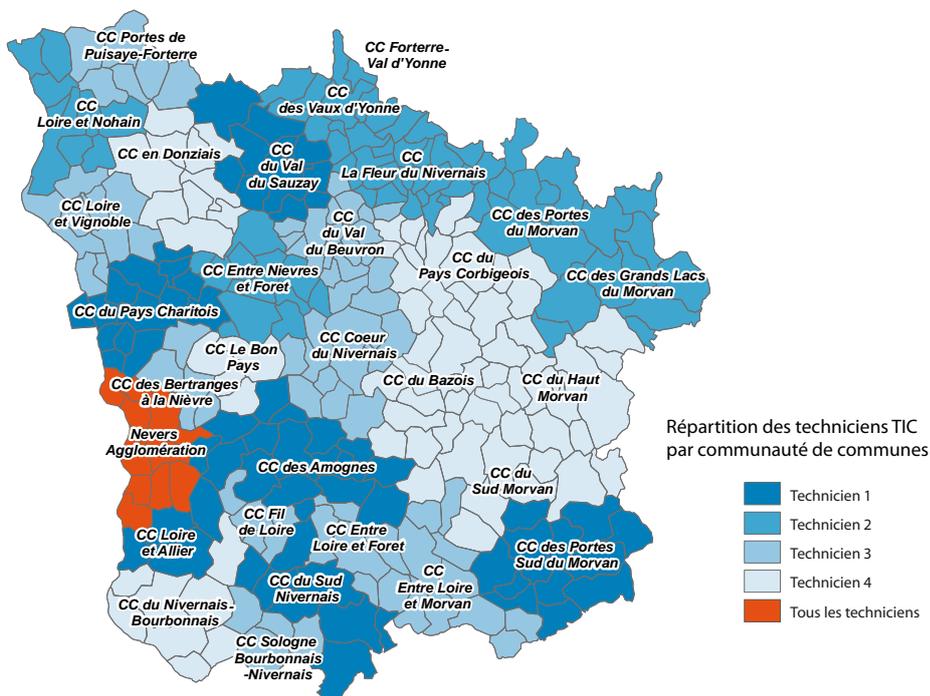
Elles peuvent assurer la gestion administrative des concessions en recourant à une composante cartographique. Cette approche simplifie les tâches, permet de respecter la réglementation et optimise le suivi. Un agent formé en interne à la gestion des cimetières accompagne les collectivités.

Deux formules de formations sont proposées aux adhérents souhaitant se reformer dans le cadre de leur abonnement et aux nouveaux adhérents.

La nouvelle réglementation relative aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) (arrêté du 15 février 2012), applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, apporte des changements importants sur les procédures de travaux. À compter de cette date, toutes les opérations d'enfouissement des réseaux sensibles en milieu urbain (2 000 habitants agglomérés) et rural doivent faire l'objet d'un géo-référencement de classe A (précision à 40 cm) sur les trois axes X, Y et Z.

Les gestionnaires et exploitants de réseaux ainsi que les communes ont pour obligation de repositionner tous les réseaux sensibles existants en zone urbaine avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les communes rurales ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour se mettre en conformité avec la législation. Cet arrêté impose également la mise en place d'un Guichet Unique compilant

### Répartition des techniciens-formateurs sur le Département



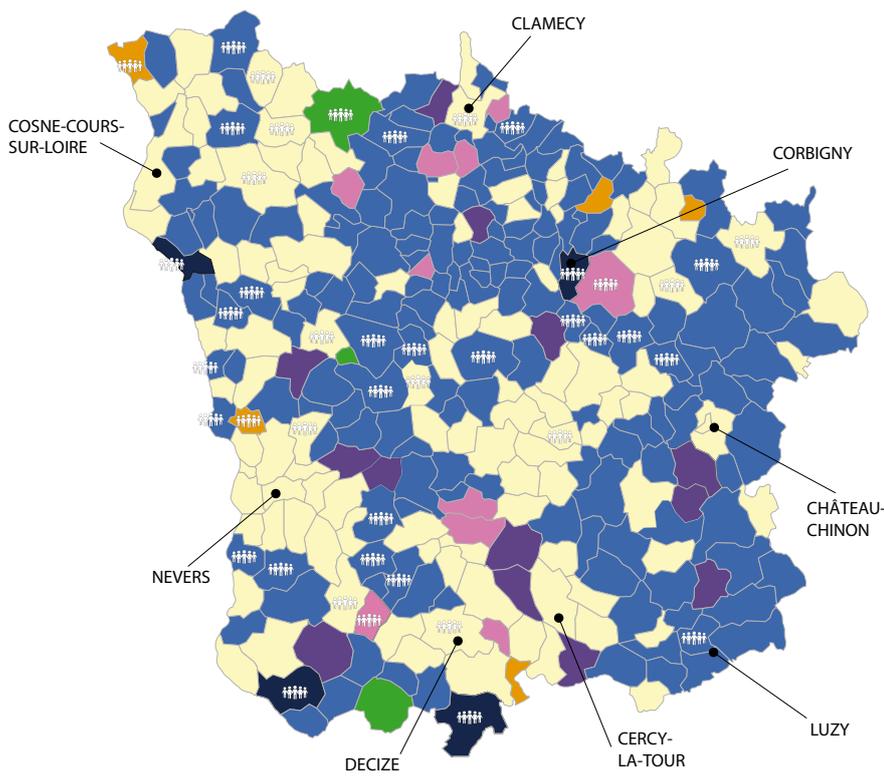
l'ensemble des gestionnaires de réseaux ainsi que les « Zones d'Implantation de leurs Ouvrages » et précise également que le référentiel géographique à exploiter doit être mis à disposition par l'autorité locale

compétente. L'amendement du 22 décembre 2015 précise que l'utilisation d'un référentiel à la norme « Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) » élaborée par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) est obligatoire pour répondre aux DT-DICT.

En 2015, ERDF, GRDF et le SIEEEN ont défini un partenariat afin d'expérimenter la technologie LiDAR sur les villes de Nevers et Saint-Éloi pour assurer le géo-référencement des corps de rue existants afin de constituer un référentiel respectant les nouvelles normes PCRS. LiDAR utilise un scan laser pour télédéterminer des points en coordonnées X,Y et Z sur un territoire donné. Cette démarche représente l'embryon d'un partenariat potentiel à l'échelle du Département. Il s'inscrit pleinement dans les actions actuellement menées de géolocalisation des réseaux d'éclairage public en classe A et de constitution d'un référentiel. Nevers et Saint-Éloi sont d'ores et déjà scannées.

Le SIEEEN a co-financé le roulage, le traitement, l'élaboration d'une base ainsi que la vérification du travail du prestataire retenu. Il couvre ainsi l'intégralité du processus de production d'un PCRS dans une démarche de mutualisation. Celle-ci sera encadrée par la signature d'une convention en janvier 2016 entre ERDF, GRDF et le Syndicat.

### Répartition des contrats de logiciels de gestion communale



Ce partenariat est en adéquation avec la participation du SIEEEN au groupe de travail du CNIG pour la mise en place du référentiel national Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Sur demande de la FNCCR, le Syndicat s'investit avec le CNIG afin que les problématiques urbaines et rurales ne soient pas dissociées et que les besoins des espaces ruraux soient effectivement pris en compte dans la mise en place du PCRS.

L'objectif de l'expérimentation menée en Nièvre est de proposer une organisation de référence applicable sur l'ensemble du territoire national par la suite. L'ambition est d'aboutir à un cadre conventionnel, un synoptique et un schéma de gestion favorisant la mutualisation des données, la définition des process adéquats et les approches financières pertinentes.

Le SIEEEN souhaite se positionner comme Coordinateur Local du PCRS départemental, ayant la structure et les compétences pour porter un tel projet. Le SIEEEN bénéficie d'une réelle emprise et une légitimité reconnue sur son territoire. Il est également gestionnaire de réseaux et peut mobiliser les moyens humains et techniques adéquats. Il aurait ainsi pour rôle de passer les marchés ; définir et déployer les infrastructures nécessaires ; veiller au respect des normes, au maintien à niveau du référentiel ; d'organiser les échanges et de communiquer auprès des acteurs locaux. Différents points majeurs restent à définir tels que le statut du coordinateur et les cadres financier et légal dans lesquels il s'inscrit.

Les réflexions s'orientent vers un PCRS mutualisé à l'échelle départementale. L'enjeu n'est pas la technologie mais la définition et la mise en œuvre d'une gouvernance pérenne. La convention de partenariat de l'expérimentation LiDAR constitue une base solide. Elle doit être complétée pour répondre aux grandes problématiques propres à la mise en œuvre : organisation et financement de la donnée et des mises à jour ; intégration des nouveaux partenaires ; planification de la production ; financement de la plate-forme et de la gestion du PCRS.

Par ailleurs, depuis 2013, le Syndicat a rejoint l'Observatoire régional du DT-DICT. Ce dernier regroupe les entreprises de travaux publics spécialistes des réseaux secs et humides et les gestionnaires de réseaux. Grâce aux échanges d'expérience et la veille d'information, de nouvelles prestations sur les réseaux ont été proposées et actées : numérisation des réseaux, productions de zones d'emprise Guichet Unique et production de plans au 200<sup>e</sup> dans le cadre des travaux neufs.

## Numérisation de l'éclairage public

Fin 2015, 48 865 foyers avaient été relevés sur 289 communes ayant transféré leur compétence au SIEEEN. 2 531 foyers demeurent à relever pour les nouveaux transferts et les collectivités en prestation de service.

Le Syndicat a poursuivi l'opération de migration de la base de données de l'éclairage public du logiciel SIG GIRIS obsolète vers le nouveau logiciel Hemera. La technologie proposée a dû être revue en 2015. Le module cartographique retenu initialement ne répondant pas totalement aux attentes du SIEEEN devenue inadaptée aux besoins et aux évolutions futures, une nouvelle solution opensource plus performante et intégrant le nomadisme a été retenue mi-2015. Ce qui a engendré du retard dans la mise en œuvre d'Hemera.

Hemera se compose de 3 modules. Le module Cartographie permet la consultation, la mise à jour et la recherche d'éléments d'éclairage public à travers une approche géographique. Le module Patrimoine apporte une meilleure connaissance des infrastructures de réseaux grâce à laquelle les matériels et les réseaux eux-mêmes pourront être optimisés afin d'améliorer les performances de l'éclairage public et de réduire les factures énergétiques. Le SIEEEN pourra s'appuyer sur ce module pour tester différentes hypothèses et rationaliser les consommations d'énergies des collectivités.

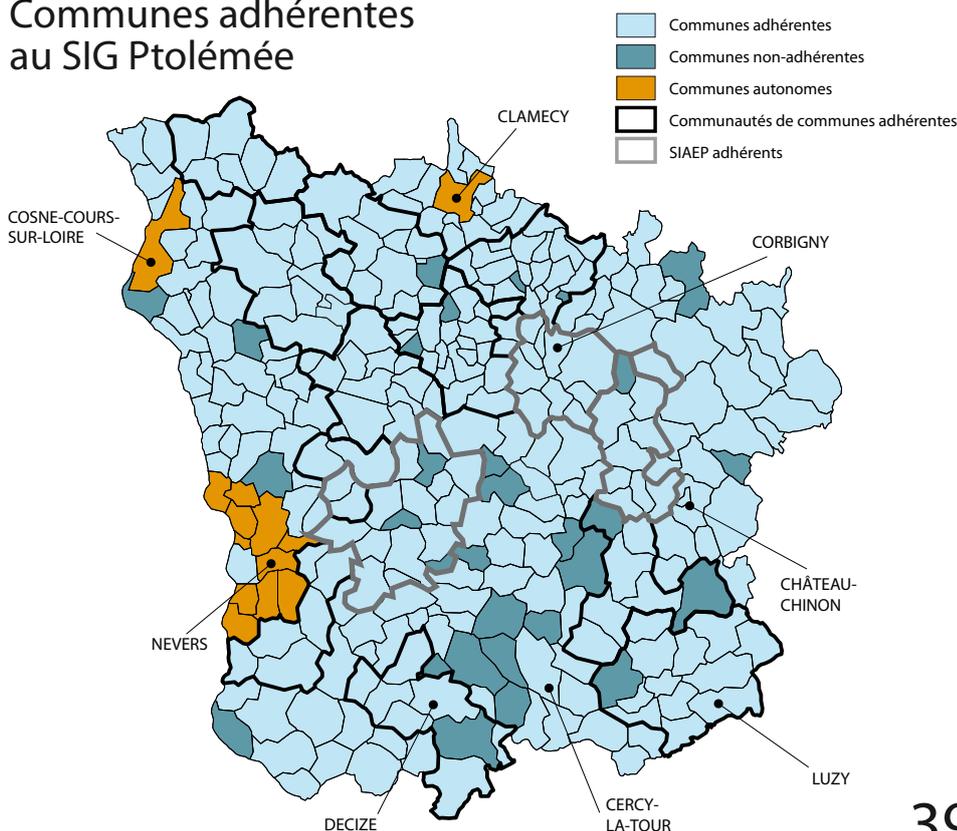


Le module Intervention, dédié au SCEEP, facilitera la gestion des interventions sur le terrain. Il pourra recevoir en temps réel les demandes de dépannage et d'intervention faites en priorité via Ptolémée, les moyens de télécommunications (téléphone, fax, mail) et les agents du SCEEP eux-mêmes.

Les collectivités seront constamment tenues informées des avancées des travaux grâce au workflow intégré. L'application bureautique a été finalisée ; la gestion des stocks est quasiment aboutie. Le nomadisme est en cours de finalisation et le déploiement des tablettes tactiles pour les agents du service technique du SIEEEN est prévu pour le premier trimestre 2016.

Hemera représente un outil transversal qui couvrira un périmètre étendu allant des demandes d'interventions des collectivités à la gestion optimisée des réseaux. Il constituera demain la solution intelligente pour la gestion des réseaux.

## Communes adhérentes au SIG Ptolémée





*Le SIEEEN est l'outil de coopération et de mutualisation dont se sont dotées les collectivités nivernaises pour les accompagner dans leurs missions de service public et faciliter la mise en œuvre de leurs projets. Il se doit de déployer une organisation fondée sur la recherche de l'efficience des moyens engagés afin de répondre au mieux à leurs besoins.*

### 40 - 49

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

### 50 - 51

Renforcer la promotion des compétences du SIEEEN sur le territoire

# S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

## Fonctionnement des instances

En 2015, les instances se sont réunies régulièrement pour définir et fixer les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques du SIEEEN parmi lesquelles :

### Administration générale

- Soutien aux missions de l'Espace Info-Énergie et au fonctionnement de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre.
- Dévolution de la commande publique :
  - Marché de fournitures de matériels électriques.
  - Marché de géo-détection.
  - Marché de véhicules.
  - Marché de fourniture de carburants.
  - Relevés cartographiques 200.
  - Accord cadre pour la fourniture de matériels informatiques.
  - Implantation centrale photovoltaïque Clamecy.
- Groupement de commandes régional pour l'achat, l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Convention M2O CITY/ERDF/SIEEEN pour l'installation d'appareils de télérelevé pour la distribution d'eau.
- Groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs HTA/BT pour le réseau de distribution publique.
- Marchés relatifs à la gestion des déchets ménagers et assimilés 2015.
- Élection du 4<sup>e</sup> VP au Bureau syndical.
- Désignation d'un représentant du SIEEEN à la SEM Nièvre Énergies.
- Prise de participation du conseil régional au capital de Nièvre Énergies.
- Désignation d'un représentant du SIEEEN pour siéger au CA de Nièvre Énergies.
- Création de la commission consultative paritaire énergies.
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Nièvre.

### Finances

- Subvention Amicale du personnel 2015.
- Convention pour l'ouverture de lignes de trésorerie.
- Budgets primitifs 2015 : principal, annexes et régie de chaleur.
- Prime de fin d'année 2015.
- Convention de versement d'un fonds de concours Ruages - Clamecy - Billy-Chevannes.
- Comptes administratifs 2014 : principal, annexes et régie de chaleur.
- Comptes de gestion 2014 : principal, annexes et régie de chaleur.
- Opérations réalisées sous mandat – BPE – RRC.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 :
  - BPE - BDM - BPS - BPR - RRC.

- Décisions modificatives 2015.
- Indemnité de conseils au comptable du Trésor Public.
- Passation d'un emprunt.
- DOB 2016.
- Barème des cotisations, prestations, subventions et participations pour 2016.
- Opérations réalisées sous mandat – BPE régularisation.

### Ressources humaines

- Modification règlement intérieur.
- Fonctionnement des heures compensées dans le module congés.
- Création d'un poste d'ingénieur – Service Déchets ménagers.
- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe – Secrétariat général.
- Prolongation de l'emploi d'assistante à temps non complet pour un an – Service Patrimoine et Énergies.
- Création d'un poste de responsable technique de la régie de chaleur.
- Modification de la grille de l'entretien professionnel.
- Modification du dispositif RTT dans le règlement intérieur.
- Modification du régime indemnitaire.

### Énergies

- Charte de partenariat observatoire régional climat-énergie ALTERRE.
- Intégration de l'achat de l'électricité pour l'éclairage public.
- Participation des collectivités aux travaux neufs d'éclairage public dans le cadre du programme Ademe.
- Adoption du modèle de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT et HTA aériens.
- Candidature du SIEEEN au programme national SLIME.
- Projet de règlement d'intervention du Conseil en énergie partagé.
- Prise en charge du remplacement des candélabres accidentés sans tiers responsable identifié.
- Adhésion au SIEEEN à la convention constitutive d'une alliance entre les 8 syndicats d'énergie de la future région Bourgogne-Franche-Comté.
- Convention FSL 2015.
- Éclairage public – Achat d'électricité verte.
- Modernisation de l'éclairage public dans le cadre de l'appel à projet TEPCV Entre Nièvres et Forêts.
- Déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le département de la Nièvre.

### Régie de chaleur

- Construction chaufferie et réseau de chaleur à La Charité-sur-Loire.
- Marché fournitures de plaquettes forestières.
- Projet de participation à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME : DYNAMIC Bois 2015.
- Transfert de propriété pour la rénovation et l'extension du RC de l'EIAT à Château-Chinon.
- Demande de subvention réseau de chaleur de Moux-en-Morvan, Entrains-sur-Nohain et La Charité-sur-Loire.

### Économie concressive

- Lancement d'une Délégation de Service Public pour la desserte des communes de St-Germain-Chassenay et Toury-Lurcy.

### SITEC

- Dévolution de la commande – SITEC – Acquisition de certificat RGS 2 étoiles.
- Conventions d'adhésion au SICTIAM.
- Proposition de tarification pour l'adhésion d'une chaîne de dématérialisation.
- Conventions avec les éditeurs pour la chaîne de dématérialisation STELA.
- Proposition d'une offre tarifaire d'un certificat de signature RGS 2\* et RGS 3\*.
- Dossier de subvention FEDER – Financement d'un d'un Référentiel Très Grande Échelle Commun (Plan de Corps de Rue Simplifié).
- Projet de service SITEC – Modifications statutaires.
- Projet de partenariat GRDF/ERDF/SIEEEN pour la constitution d'un référentiel PCRS départemental.
- Projet de mutualisation de la gestion et des mises à jour d'un PCRS.
- Modification délibération Carto 200.

### Patrimoine et Énergies

- Mutualisation et valorisation des CEE.
- Opération d'isolation massive des combles de bâtiments publics.
- Appel à projets pour la rénovation des bâtiments publics à haute performance énergétique.
- Demande de subvention pour la chaufferie granulé bois du SIEEEN.
- Modification du règlement d'intervention CEP.
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude sur l'évaluation du potentiel de chaleur fatale et de sa valorisation sur la commune de Prémery.
- Demande de subventions pour les postes de CEP.
- Développement de projet d'énergies renouvelables sur la commune de Clamecy.

### Déchets ménagers

- Renouvellement du contrat de reprise garantie « Option Fédération ».

## > Bilan

- Signature des conventions financières avec Eco-Folio.
- Barèmes 2015 – Activité Déchets ménagers.
- Convention financière – Mission d'appui technique Déchets ménagers.
- Acquisition d'un terrain à Rouy pour le développement de l'activité Déchets ménagers.
- Demande des subventions étude d'optimisation des plates-formes de compostage et quais de transfert.
- Marché de fournitures de conteneurs.
- Marché acquisition chariot élévateur.
- Demande de subventions PDMD financement de la plate-forme de pré-tri de Rouy et missions d'accompagnement étude de préfiguration préalable au contrat d'objectifs.
- Création d'une délégation de service public pour la plate-forme de pré-tri de Rouy.
- Collecte des papiers administratifs.

## Bilan financier

Le SIEEEN a émis en 2015 un total de 4 973 mandats et 4 992 titres de recette pour un montant consolidé respectivement de 30 539 922 € en dépenses et de 37 319 705 € en recettes.

*On note une baisse des mandats de 2,49 % et une hausse des titres de 3,27 % par rapport à l'exercice 2014.*

Le Syndicat a eu recours à 405 fournisseurs dont le chiffre d'affaires s'est réparti comme présenté ci-dessus. Plus de 80 % d'entre eux sont d'origine bourguignonne ou ont une implantation en région.

### Gestion financière de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2015 était de 4 926 707 € (dont 1 415 734 € pour la régie de chaleur) contre 3 234 817 € en 2014.

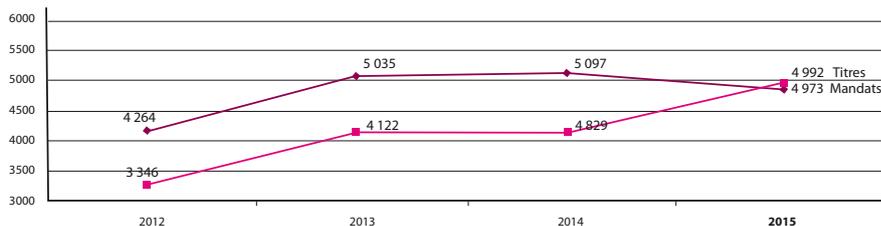
Le service de la dette a représenté une dépense de 406 255,04 €. La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 18 440 € contre 30 461 € en 2014 et ce, malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

## Répartition annuelle de la taxe sur la consommation finale d'électricité

La loi NOME du 7 décembre 2010, entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations d'électricité, elles sont désormais calculées sur les quantités d'électricité consommées.

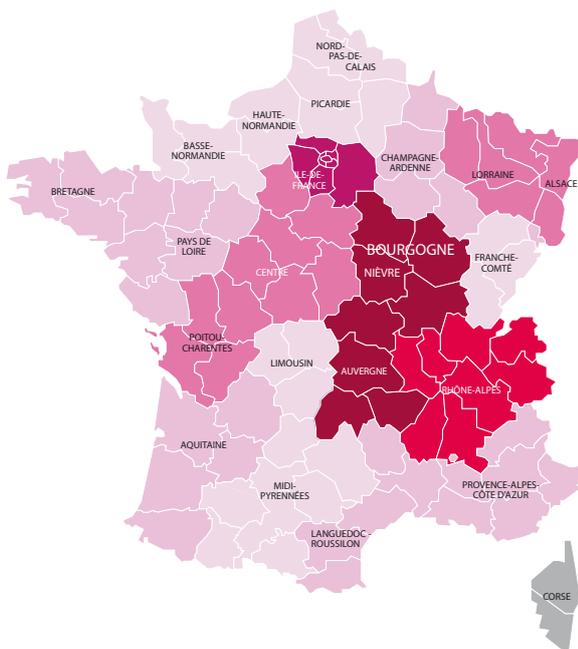
Le Comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation

## Évolution des mandats et des titres 2012-2015



## Chiffre d'affaires par fournisseur

Tranches	Montants €	Montants €	Nbre Tiers
Tranche A	De 1 à 4000	242 818 €	237
Tranche B	De 4 001 à 20 000	958 516 €	102
Tranche C	De 20 001 à 50 000	1 107 527 €	35
Tranche D	De 50 001 à 100 000	975 637 €	14
Tranche E	> 100 000	14 196 189 €	16
<b>Total</b>		<b>17 480 687 €</b>	<b>404</b>

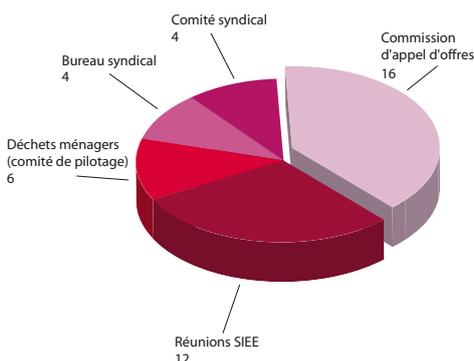


## Chiffre d'affaires réalisé par région

Total : 17 480 687 €

- Région sans CA
- CA régional < 20 000 euros
- 20 000 < CA régional < 80 000 euros
- 80 000 < CA régional < 240 000 euros
- 240 000 < CA régional < 1 700 000 euros
- 1 700 000 < CA régional < 2 600 000 euros
- 2 600 000 < CA régional

## Répartition des réunions 2015



annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix du MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui n'est que l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh :  $0,75 \text{ €} \times 8,50 = 6,38 \text{ €} / \text{MWh}$ .
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh :  $0,25 \text{ €} \times 8,50 = 2,10 \text{ €} / \text{MWh}$ .
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

Cette modification évite ainsi que les usagers soient doublement pénalisés par la hausse du prix de l'électricité par rapport au mode de calcul précédent. Cette modification n'est pas sans conséquences pour nos communes qui sont désormais assujetties à la taxe sur l'éclairage public.

La perception et le recouvrement du produit de cette taxe est un enjeu essentiel pour le SIEEEN ; la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TFCE) constitue en effet la recette la plus importante de son budget. Mais à partir de 2016, c'est l'État qui fournira le coefficient d'actualisation de cette taxe (TCFE) aux syndicats d'énergie.

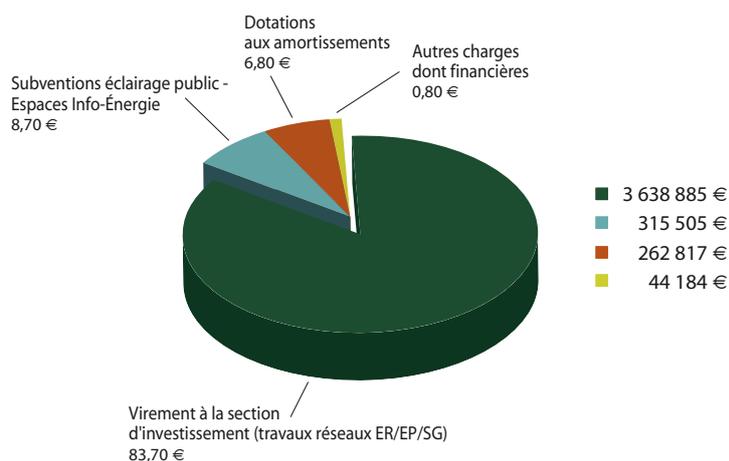
## Fiscalité

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale d'électricité), le Syndicat a perçu un montant de 4 261 391 € (4 372 032 € en 2014). Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux de réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 1 372 758 € (797 437 € en 2014).

En 2015, il a collecté 129 947 € au titre des droits à TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 197 913 € et a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 67 966 €.

Évolution annuelle de la taxe syndicale	
Années	Montants
2015	4 261 391 €
2014	4 372 032 €
2013	4 644 389 €
2012	4 229 479 €
2011	4 104 674 €

## Utilisation de la taxe d'électricité pour 100 € perçus



Délibérations prises de 2011 à 2015					
Années	2011	2012	2013	2014	2015
Bureau syndical	88	100	94	76	58
Comité syndical	72	108	78	92	82
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>208</b>	<b>172</b>	<b>168</b>	<b>140</b>

Nombre de pièces par budget 2015						
Nombre	BPE	DM	BPS	BPR	RRC	Totaux
Mandats	2 983	1 222	357	57	354	4 973
Mandats annulation	35	19	4	1	20	79
Titres	3 788	334	714	19	137	4 992
Titres annulation	49	11	23	0	3	86
<b>Totaux</b>	<b>6 855</b>	<b>1 586</b>	<b>1 098</b>	<b>77</b>	<b>514</b>	<b>10 130</b>

## Commande publique

L'ensemble des consultations est publié sur la plate-forme de dématérialisation de marchés publics e-bourgogne. Les offres des candidats pour les marchés TIC sont toutes reçues de manière dématérialisée dans la salle de marchés.

La commande publique a représenté 20 consultations en 2015 dont :

- 15 en interne
- 5 en externe dont :
  - 2 groupements de commandes : service et fourniture et 1 marché de service lancées par le service Déchets ménagers pour le compte d'autres collectivités et 6 consultations faites par le service Patrimoine et Énergies.

## Ressources humaines

Le service Ressources humaines a renforcé son organisation en 2015. Le SIEEEN devait mettre en place le protocole PES V2 pour le traitement des paies des agents au 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le cadre

de la dématérialisation comptable. Les procédures ont été revues intégralement : les échanges avec la Trésorerie sont aujourd'hui dématérialisés via le logiciel MilleSimeOnLine et déposés directement sur les sites des organismes sociaux.

Ayant pour obligation d'établir les arrêtés pour tout arrêt de travail de ses agents, le Syndicat a systématisé la procédure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 via une procédure dans la gestion des carrières. Fin 2015, le service Ressources humaines comptabilisait 748 jours d'arrêt de travail pour 35 agents.

Guy Hourcabie, président du SIEEEN, a désigné, par arrêté du 8 janvier 2015, les membres du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) suite aux élections professionnelles de décembre 2014. La formation de ses membres étant obligatoire, ces derniers ont suivi, en juin, une formation de 5 jours dispensée par le CNFPT.

La revalorisation indiciaire des agents de catégorie C et de certains de catégories B a été effective sur les rémunérations du mois de janvier 2015. Cela a représenté un total de 271 points pour 54 agents et une valeur de 15 056 € pour l'année.

Votée fin 2014, pour une application en 2015, la prime d'intéressement à la performance collective est versée une fois par an sur un objectif collectif de service à atteindre. Elle a été fixée à 250 € par agent. Son attribution est fonction des résultats aux entretiens professionnels.

En 2014, le SIEEEN avait intégré le dispositif « Participation employeur ». En 2015, la participation à la protection santé a représenté 909 € par an et la garantie de maintien de salaire s'est élevée à 13 932 € sur l'année.



Le Syndicat a mis en concurrence les fournisseurs de titres de repas pour bénéficier d'une meilleure offre de service. La SCOP Chèque Déjeuner a été retenue, certains frais tels que le transport et la gestion étant offerts. Le SIEEEN a pu ainsi réaliser une économie de 4 300 € sur l'année 2015.

Avec le partenariat du conseil départemental et de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), le SIEEEN a mis en ligne sur son intranet un accès à la plateforme Ligne Claire. Ce centre d'appels propose aux adhérents de la MNT des analyses de devis, fait de la prévention et leur apporte des conseils en matière de santé et un accompagnement dans les démarches sociales. Il les oriente, à leur demande, vers des praticiens ou des établissements de santé.

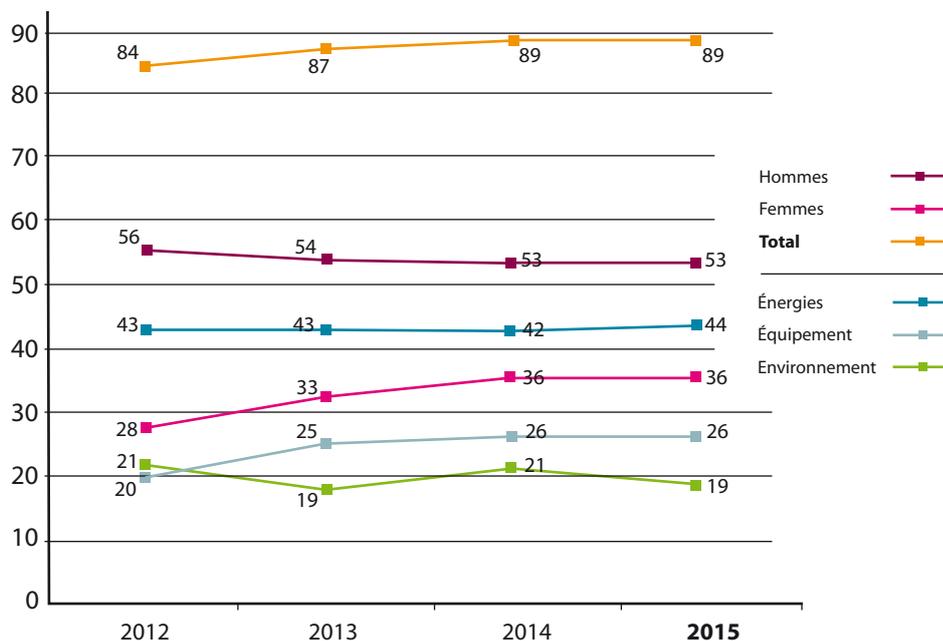
Le dispositif d'aménagement et de réduction de temps de travail (ARTT) a été assoupli. Les 14 jours d'ARTT seront désormais répartis sur l'année complète à raison d'un jour minimum par mois et rejoindront la procédure des congés, sans possibilité toutefois de report sur l'année N+1.

En 2015, le SIEEEN comptait 56 titulaires, 24 contractuels, 4 apprentis, 1 employé sous contrat CUI/CAE et 4 emplois d'avenir.

Les compétences se partageaient entre 24 emplois de la filière administrative et 66 emplois de la filière technique dont :

- 9 en catégorie A.
- 21 en catégorie B.
- 59 en catégorie C.

### Évolution 2015 des effectifs et répartitions par mission



### Évolution des ressources humaines (masse salariale tous budgets confondus)

Années	Énergies	Équipement <sup>1</sup>	Environnement <sup>2</sup>	Total
2015	2 040 955 €	925 462 €	776 721 €	<b>3 743 138 €</b>
2014	2 271 818 €	632 844 €	771 171 €	<b>3 675 833 €</b>
2013	2 107 382 €	755 181 €	727 175 €	<b>3 589 738 €</b>
2012	1 977 721 €	653 862 €	663 133 €	<b>3 314 716 €</b>
2011	1 808 865 €	887 309 €	649 239 €	<b>3 319 630 €</b>

<sup>(1)</sup> Comprend l'agence d'architecture publique, les TIC, la cartographie et les réseaux de chaleur

<sup>(2)</sup> Comprend la seule activité déchets ménagers

Le SIEEEN a enregistré 8 départs (fin de contrat et mutation) et l'arrivée de 8 agents.

La masse salariale s'est élevée à 3 743 138 € et a nécessité l'émission de 1 205 bulletins de salaire.

#### Développement des compétences

Le Syndicat a poursuivi, par ailleurs, son action de professionnalisation des étudiants et des jeunes sans diplôme et a accueilli 4 nouveaux apprentis, 4 stagiaires et 4 contrats d'avenir.

La mise en œuvre du plan de formation a représenté un budget de 81 383 € TTC ; il a donné lieu à 697 jours de formation pour 80 agents :

- Formation continue : 384 jours dont 8 jours en intra et 22 en séminaires, salons et conférences.
- Alternance : 251 jours pour 4 apprentis.
- Préparation aux concours : 52 jours.
- Formation initiale intégration : 10 jours.

### Éco-exemplarité

La démarche d'éco-exemplarité du SIEEEN, initiée en 2010, comprend 66 actions définies après diagnostic pour atteindre les 3x20. Elles s'axent sur la réduction de la consommation d'eau de 10 %, des déchets générés par ses activités administratives de 7 % et les émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

Le Syndicat souhaite aussi porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et ramener sa consommation de papier à 25 ramettes par équivalent temps plein (ETP) par an contre 27 ramettes par agent aujourd'hui.

L'information et la communication constantes sont essentielles à la réussite de cette démarche. Une rubrique dédiée à l'exemplarité a été créée sur l'intranet syndical. Des référents nommés par les différents services participent aux réunions thématiques de suivi puis relaient l'information

## Liste des marchés 2015 : consultations internes (montants € HT)

Marchés de travaux		
Réaménagement du quai de transfert de Château-Chinon		9 234 €
Réhabilitation des bureaux du SIEEEN		879 008 €
Marchés de fournitures		
Fourniture de tablettes numériques	maximum	50 000 €
Acquisition de véhicules		50 256 €
Acquisition de véhicules		38 485 €
Acquisition de conteneurs pour la collecte de papiers		16 392 €
Acquisition de certificats de signature RGS		20 000 €
Fourniture de matériels informatiques, marché subséquent n° 3		165 000 €
Fourniture de matériel pour l'éclairage public, marché subséquent n° 1		165 000 €
Fourniture de matériels informatiques, marché subséquent n° 1		155 000 €
Fourniture de combustible bois propre pour chaufferies	maximum	420 000 €
Fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne, marché subséquent n° 1		-
Fourniture de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne, marché subséquent n° 1		-
Marchés de services		
Réalisation d'un audit financier		20 425 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de fourniture d'énergie		12 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la plate-forme de pré-tri de Rouy		33 130 €
Étude de pré-figuration du CODEC		42 300 €
Étude d'optimisation des plates-formes de compostage		22 250 €
Étude d'optimisation des quais de transfert		49 800 €
Relevés topographiques - Carto 200	maximum	120 000 €

à leurs collègues. Un guide d'usage interne pour les achats éco-responsables est prévu pour compléter l'information des agents. Une mascotte a également été créée pour animer et dynamiser la communication.

Différentes opérations ont été réalisées et sont toujours en cours depuis la mise en œuvre du plan d'actions au sein du Syndicat : dématérialisation au sein des services ; gestion plus raisonnée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les quais de transfert et leur informatisation ; formation-test des ambassadrices du tri du service Déchets ménagers ; choix d'une solution de lavage sans eau des véhicules ; introduction de clauses sociales dans les marchés de travaux réseaux suite à la convention signée avec l'Association Régionale pour l'Insertion et la Qualification dans le BTP (ARIQ BTP) ; réorganisation du tri du papier dans les bureaux en collaboration avec l'Association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR) ; formation des agents à l'éco-conduite et promotion du co-voiturage ; sensibilisation des élus au véhicule électrique.

Les supports de formation sur l'extranet, devis, bons de commande, marchés et demandes de formation au CNFPT sont dématérialisés.

Depuis janvier 2015, une ambassadrice de l'énergie en poste au Syndicat poursuit, en interne, ce programme ambitieux pensé sur le mode

participatif. Son arrivée a permis de renforcer la dynamique au sein des services pour terminer ou continuer certaines actions, mieux accompagner et sensibiliser les agents sur leurs comportements. 2 réunions ont été organisées avec les référents des différents services pour évoquer de nouveaux pratiques éco-exemplaires au SIEEEN.

Des tasses ont été distribuées en interne pour réduire l'utilisation de gobelets cartonnés jetables à la machine à café. 26 000 tasses en plastique pourront être ainsi économisées chaque année.

Outre la récupération des piles et cartouches d'encre, le SIEEEN met à disposition des agents 3 poubelles pour les papiers, les recyclables et déchets ultimes. La collecte des cartons est mise en place en collaboration avec l'Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion (ANAR).

4 884 kg de papier (5 fois plus qu'en 2014) et 50,55 kg de cartons ont été récupérés. Depuis 2012, la réorganisation du tri du papier dans les bureaux a permis de trier 2 822 kg de papier, évitant ainsi la consommation de 4 587 kg de bois, 64 m<sup>3</sup> d'eau et 8 462 kWh d'énergies et la production de 2 822 kg de déchets et 506 kg de CO<sub>2</sub>.

Des indicateurs ont été mis en place pour suivre la réduction des déchets au SIEEEN. Le guide du tri des déchets a été mis à jour, il informe les nouveaux agents sur les bonnes pratiques.



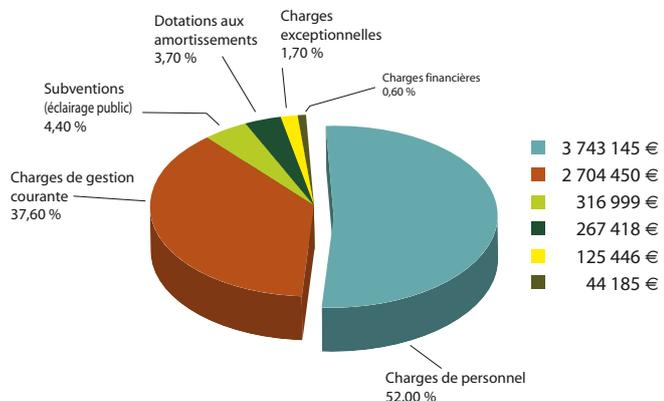
L'Écho exemplaire, une newsletter interne, a été créée pour diffuser des informations thématiques et rappeler les chiffres-clés de l'éco-exemplarité. Des fiches pratiques (recettes antigaspillage alimentaire, éco-exemplarité au fil de la journée, mobilité...) complètent l'information des agents. Une rubrique dédiée à l'éco-exemplarité a aussi été créée sur l'intranet syndical.

Une campagne d'affichage est envisagée en interne sur l'utilisation de l'eau, le tri des déchets, l'impression de documents et la consommation d'énergie.

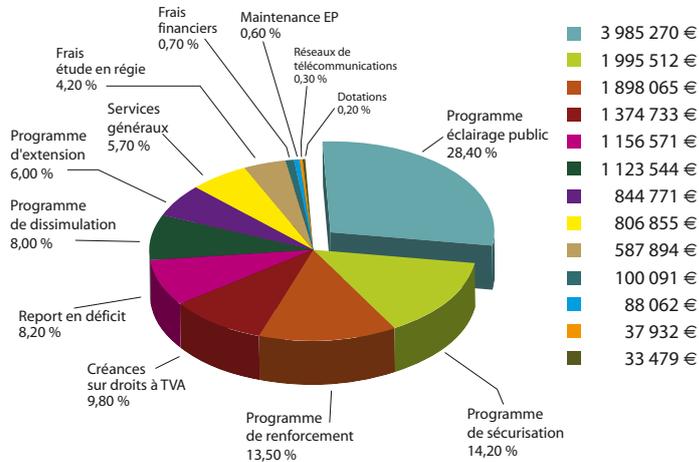
La rénovation de locaux aux 7 et 8 place de la République et la mise en œuvre de la dématérialisation participent aussi de la démarche éco-exemplaire du SIEEEN.

Ces opérations d'envergure vont permettre de réduire de façon plus importante la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'utilisation du papier et les déchets.

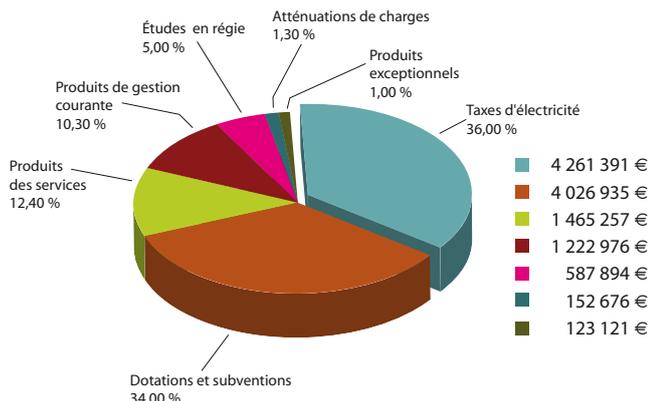
#### Dépenses exploitation : 7 201 643 €



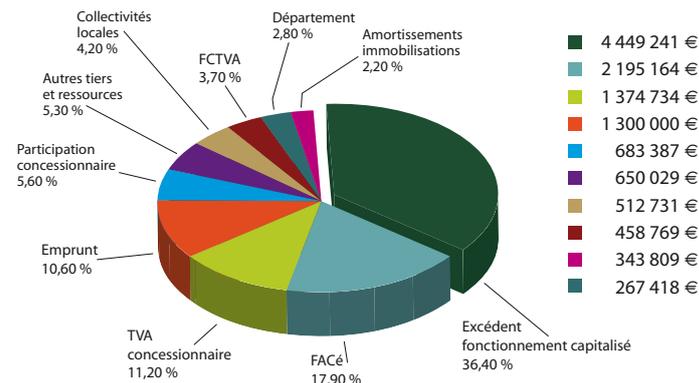
#### Dépenses investissement : 14 032 779 €



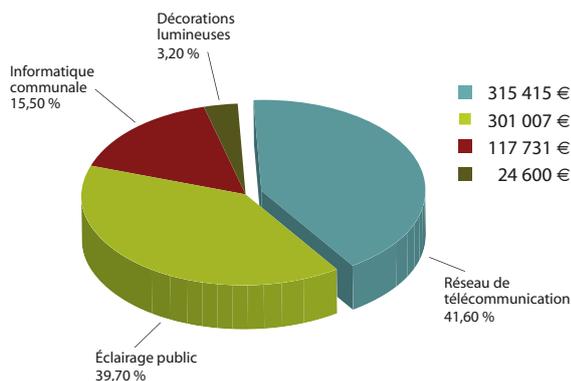
#### Recettes exploitation : 11 840 250 €



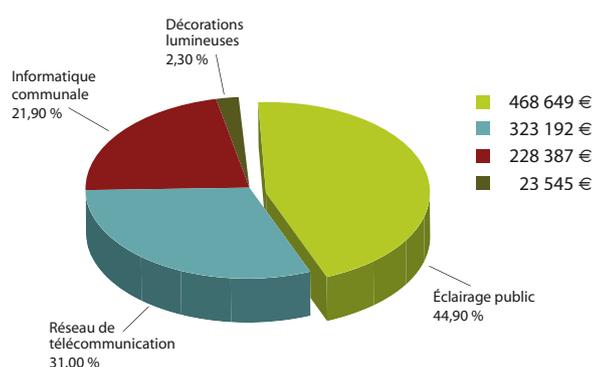
#### Recettes investissement : 12 235 282 €

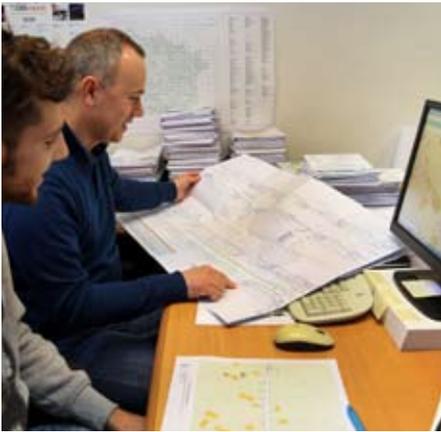


#### Dépenses : 758 753 €



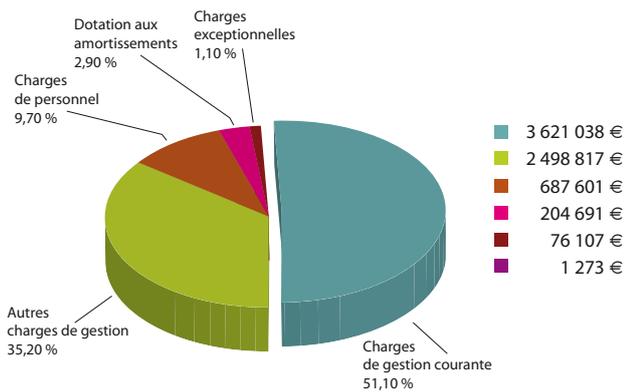
#### Recettes : 1 043 773 €



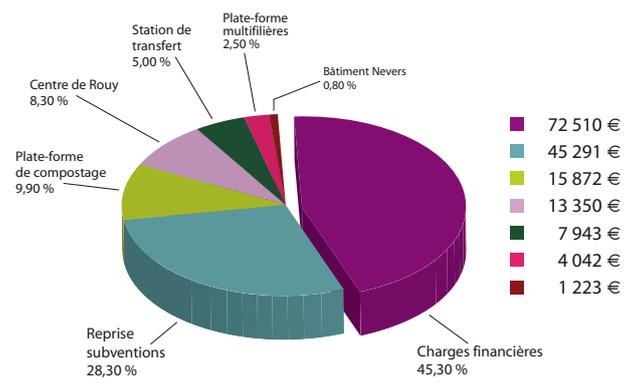


## Compte administratif déchets ménagers

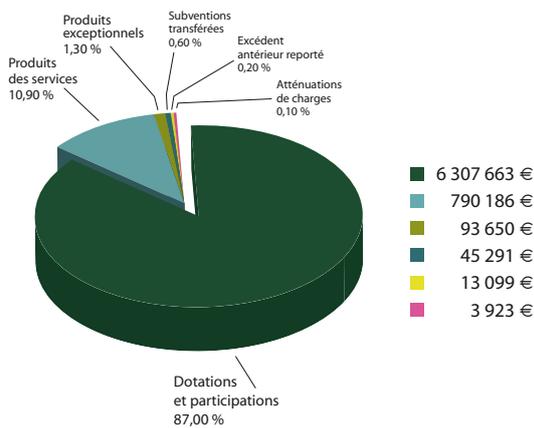
### Dépenses exploitation : 7 089 527 €



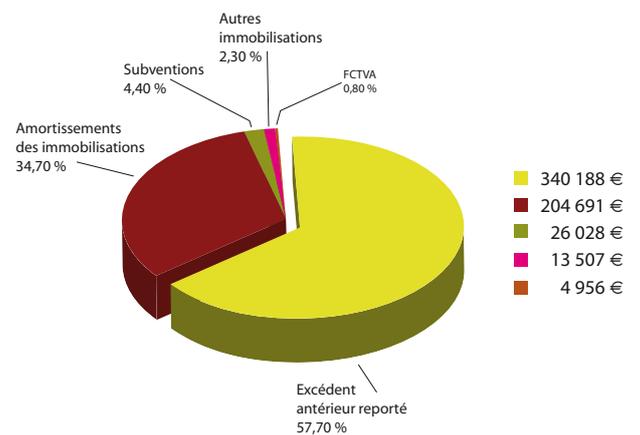
### Dépenses investissement : 160 231 €



### Recettes exploitation : 7 253 812 €

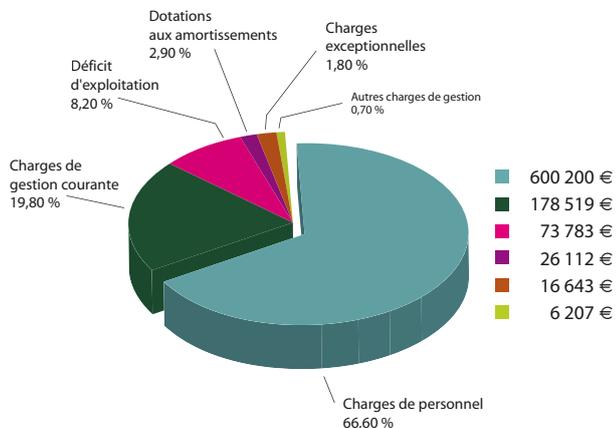


### Recettes investissement : 589 370 €

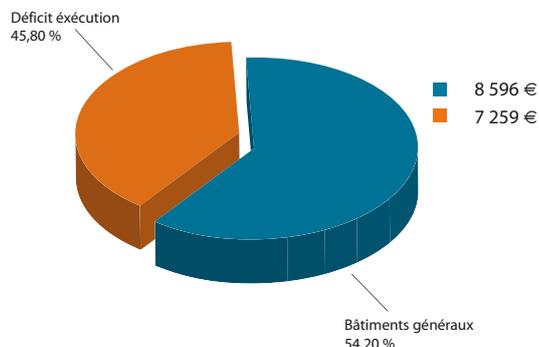


### Compte administratif prestations de services

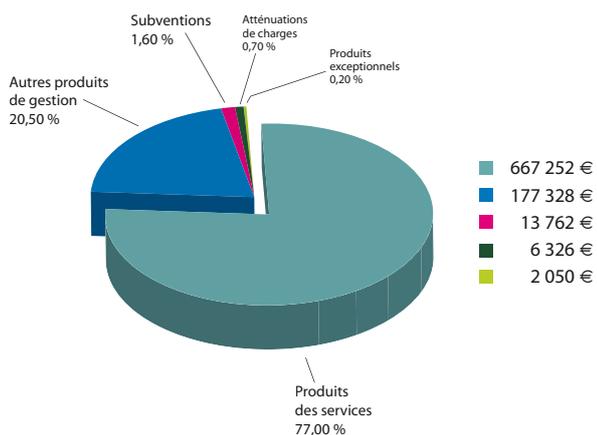
#### Dépenses exploitation : 901 464 €



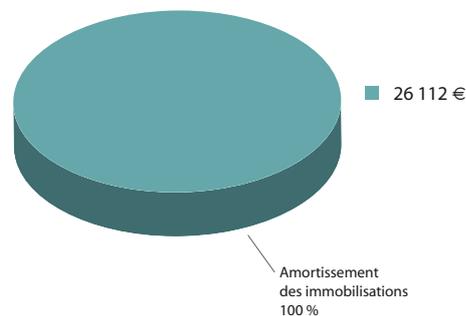
#### Dépenses investissement : 15 855 €



#### Recettes exploitation : 866 718 €

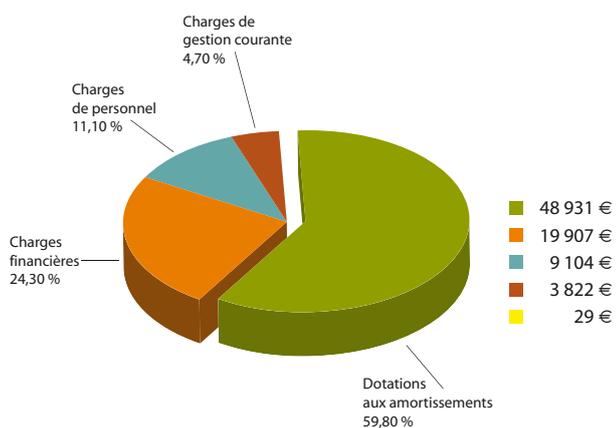


#### Recettes investissement : 26 112 €

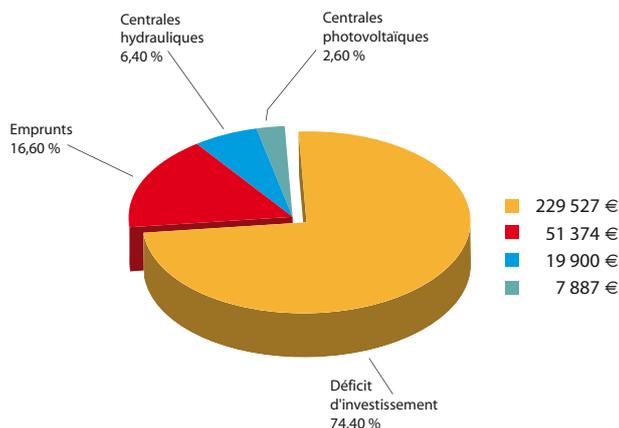


### Compte administratif production électrique

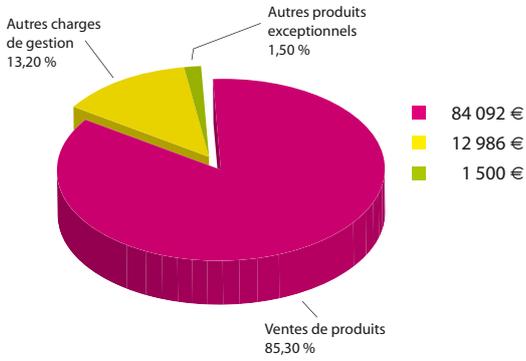
#### Dépenses exploitation : 81 793 €



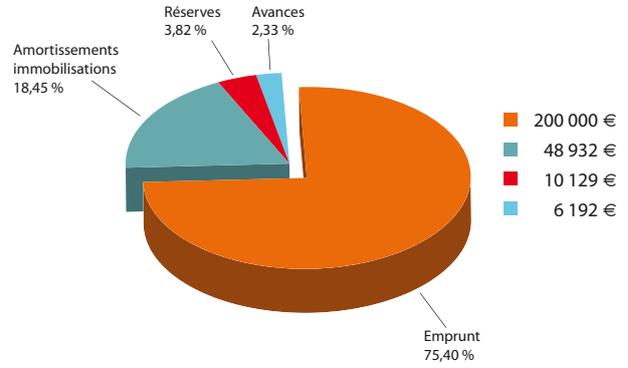
#### Dépenses investissement : 308 688 €



**Recettes exploitation : 98 578 €**

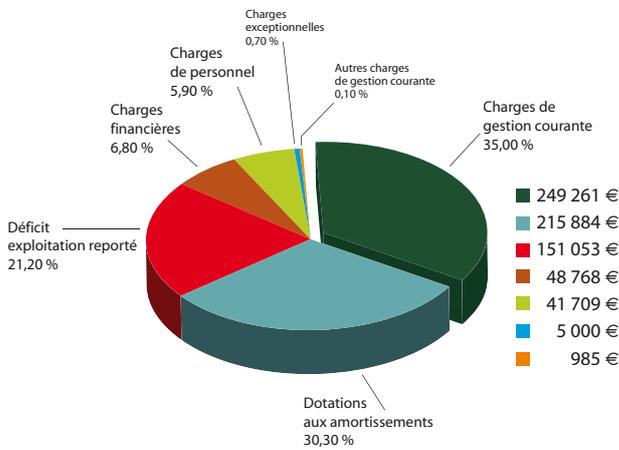


**Recettes investissement : 265 253 €**

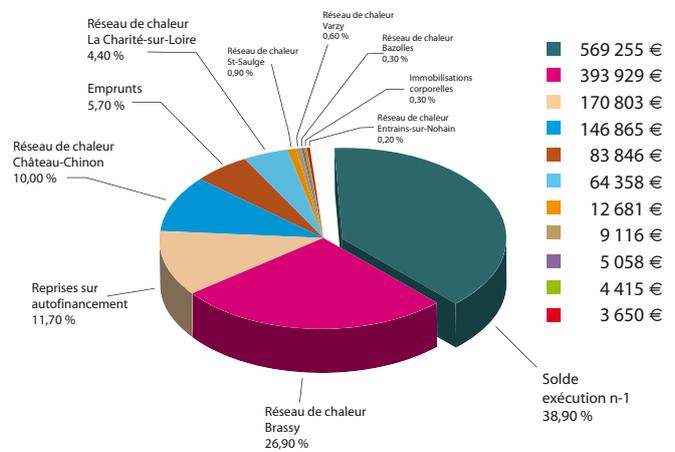


**Compte administratif régie de chaleur**

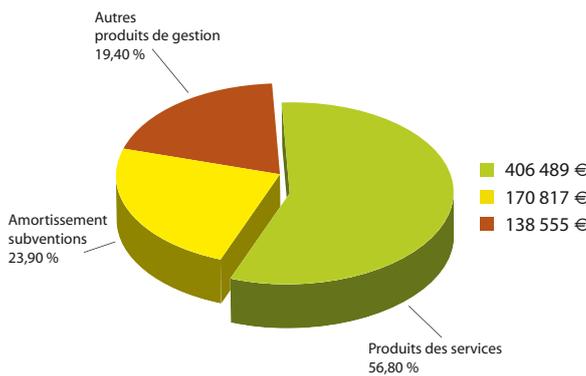
**Dépenses exploitation : 712 660 €**



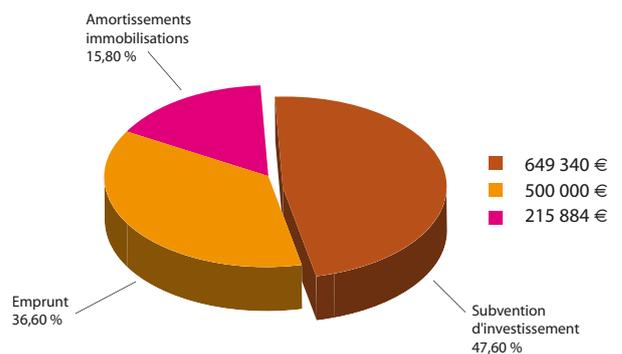
**Dépenses investissement : 1 463 976 €**



**Recettes exploitation : 715 861 €**



**Recettes investissement : 1 365 224 €**



# Renforcer la promotion des compétences du SIEEEN sur le territoire

*Le SIEEEN décline une stratégie d'information et de communication pluri média depuis plusieurs années. Il valorise ainsi ses différentes missions auprès des collectivités et des élus, promeut ses expertises et informe sur ses différentes actions en faveur du développement durable de la Nièvre.*



L'année 2015 a permis de stabiliser les actions de communication en prenant en compte les changements en cours ou à venir avec la promulgation des lois NOTRe et TECV. Avec la création des 2 nouvelles compétences Conseil en énergie partagé (Patrimoine et Énergies) et Pack services (SITEC), le Syndicat a intensifié sa communication interne et externe pour valoriser ses expertises et son image.

## La communication auprès des collectivités et partenaires

Le SIEEEN a édité 2 supports majeurs pour informer les collectivités et ses partenaires : le rapport d'activité 2014 et Terres de SIEEEN, sa lettre d'information. Dématérialisée depuis 2013, cette revue d'actualité électronique mensuelle illustre la démarche éco-exemplaire initiée depuis 2010.

Les chefs de services, les agents et les élus locaux s'investissent, chaque mois, dans l'alimentation des rubriques du Terres de SIEEEN permettant ainsi de proposer une actualité plus dynamique relayée sur son site internet. Fin 2015, la lettre

d'information comptait 1 452 abonnés. Le Syndicat a confié à une stagiaire la réalisation d'un questionnaire pour évaluer le niveau de satisfaction des lecteurs et mieux cerner leurs attentes éventuelles.

L'extranet Papyrus, dédié aux collectivités adhérentes, est fréquemment enrichi et mis à jour. Outre l'actualité du Syndicat, il informe sur les services, les tarifs et la redevance d'occupation du domaine public, les formations, les événementiels et les inaugurations, entre autres.

Le SIEEEN a édité, par ailleurs, une plaquette de présentation des membres du bureau et du comité syndical, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ainsi que de ses commissions. Ce support a été mis en ligne sur son site internet, l'extranet et l'intranet.

Des plaquettes de présentation et des fiches thématiques ont été conçues pour la promotion des compétences du SITEC et du service Patrimoine et Énergies auprès des collectivités nivernaises. Les autres services seront traités en 2016. Les messages d'accueil du standard

téléphonique du SIEEEN ont été actualisés pour mieux orienter les interlocuteurs vers ses services.

## La communication externe

Le SIEEEN a poursuivi sa communication institutionnelle sous la forme de publi-reportages diffusés dans les bulletins municipaux ou d'organismes publics.

Dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition de Cité 58, le salon des maires de la Nièvre, le Syndicat a décliné une campagne d'affichage pour évoquer les Assises de l'énergie, l'appel à projets sur la rénovation du patrimoine public, le Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, le Groupement d'achat d'énergies bourguignon et le futur déploiement des bornes de recharge électrique en Nièvre.

En 2015, le Syndicat a bénéficié de 300 articles dans la presse locale : Le Journal du Centre, L'Écho Charitois et Le Régional de Cosne. Plus de 30 communiqués de presse ont été diffusés pour annoncer différentes manifestations (comités syndicaux, inaugurations, actualités...). Lors de la Semaine européenne du développement durable, plusieurs émissions radio ont été enregistrées sur Bac FM et Flotteurs FM pour valoriser les actions du SIEEEN.

2 conférences de presse ont été organisées, d'une part, pour présenter les territoires à énergie positive, leurs projets et le soutien que le Syndicat leur apporte et, d'autre part, informer la presse locale sur les objectifs de l'appel à projets Territoire zéro déchet, zéro gaspillage lors d'une réunion des présidents des collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers du SIEEEN.

Depuis 2011, le Syndicat fait connaître ses compétences et ses actions aux Nivernais sur son site internet. Cet outil professionnel ouvert et collaboratif permet aux usagers de découvrir le SIEEEN et d'obtenir des informations pratiques.

Le site est actualisé mensuellement par la publication d'informations sur la page d'accueil. En 2015, le site a reçu 9 888 visiteurs (8 446 en 2014) qui ont visité 39 318 pages (+17 % comparé à 2014) soit 2,7 pages par visite.

Le Syndicat a poursuivi sa campagne photo afin de pouvoir promouvoir ses dernières réalisations. Cette mission est confiée à un photographe indépendant. De nombreuses prises de vue sont aussi assurées en interne lors de manifestations, inaugurations, réunions ou encore reportages.

## La communication interne

En interne, le SIEEEN informe ses agents via Hermès, son intranet. Le service Communication met ainsi en ligne une revue de presse hebdomadaire sur l'actualité en lien avec le Syndicat et ses collectivités. L'intranet intègre aussi la mise à jour de l'organigramme et l'annonce des nouveaux agents. La rubrique éco-exemplarité a été repensée et mise à jour entièrement, en collaboration avec l'ambassadrice de l'énergie.

En 2015, le SIEEEN a notamment :

- Envoyé 700 cartes de vœux imprimées et numériques.
- Assuré le marquage de ses nouveaux véhicules.
- Mis à jour des plaques signalétiques de ses bureaux, la borne d'accueil présentant ses réalisations et l'affichage à l'interne (poubelles, cocottes, sanitaires) ainsi que les photographies de la grande salle de réunion et du couloir de l'accueil.
- Créé un autocollant de contrôle pour faciliter la vérification du bon fonctionnement des compacteurs 3 fois par an.
- Commandé des supports de communication pour ses différents services (papier entête, enveloppes, cartes de visite et de correspondance, carnets d'interventions...).

## La communication des services du SIEEEN

Le Syndicat initie un plan de communication cohérent dans lequel s'inscrivent des actions propres à chacun de ses services. En 2015, des autocollants à poser sur les coffrets électriques en Nièvre ont été réalisés pour favoriser auprès des usagers la reconnaissance de la propriété des ouvrages de distribution publique d'électricité au SIEEEN. Ce dernier a profité des réunions d'automne avec les syndicats primaires d'électricité (SIEE) pour présenter les bilans des actions menées durant l'année écoulée et évoquer les projets à venir. Lors de la réception des travaux, un communiqué de presse est envoyé au Journal du Centre. Cette initiative, lancée fin 2015, sera reconduite en 2016 ; le SIEEEN prévoit de mettre en lumière régulièrement une commune à travers un projet réalisé.

Le service des Activités concessives a mené une enquête de satisfaction sur la qualité des réseaux électriques auprès des 312 communes nivernaises. 256 y ont répondu. Deux grandes thématiques ont été abordées : les différentes coupures subies et

la qualité des réseaux. Les présidents des SIEE ont reçu les conclusions détaillées de l'enquête.

Le service Déchets ménagers a poursuivi la campagne de communication sur le rappel ou le changement de consignes de tri pour les déchets recyclables démarrée en 2014. Des kits de communication ont été remis aux 14 collectivités adhérentes afin de les aider à bien informer leurs habitants. Elles ont reçu, en outre, un kit de communication sur les biodéchets. Réalisé avec l'aide d'une illustratrice, il comprend 3 affiches utilisables sur les camions-benne, véhicules des ambassadeurs de tri, panneaux d'information communale et vitrines, entre autres. Les collectivités ont reçu une copie numérique des affiches, elles peuvent ainsi les diffuser sur leur site internet.

Le SIEEEN apporte aussi son aide technique aux collectivités adhérentes pour la conception de certains supports de communication nécessitant des logiciels de PAO tels que :

- Des autocollants grand format pour les consignes d'emballages et de papiers pour la communauté de communes Fleur du Nivernais.
- Une plaquette de présentation des données SIEEEN sur le territoire du SIOM de La Machine.
- Un classeur pour les secrétaires constitué de 13 fiches pratiques informant notamment sur la gestion des déchets (tri du papier, du verre et des emballages ; déchetterie...) et 9 autres fiches thématiques sur le règlement de collecte, les relais, les informations pratiques...

2 fois par an, les collectivités sont sondées, par ailleurs, sur des commandes groupées de supports de communication tels que des ecocups et des autocollants StopPub. Fin 2015, le SIEEEN leur a proposé, de même, la réalisation d'une maquette de guide du tri pouvant être adaptée aux consignes appliquées sur leur territoire.

Dans le cadre de la mise en place du projet Territoire zéro déchet, zéro gaspillage, le SIEEEN a conduit une étude en collaboration avec le bureau d'études Décodex/Econcept afin d'élaborer son dossier de candidature au dispositif Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire de l'Ademe (CODEC). Objectif : mettre en place des plans d'actions pertinents sur son territoire sur 3 ans, en partenariat avec les acteurs économiques locaux, pour répondre aux enjeux de l'appel à projets Territoire zéro déchet, zéro gaspillage.

Ce projet a pour visées de favoriser l'émergence de solutions collectives ambitieuses à forte valeur



ajoutée économique, environnementale et sociétale ; consolider le plan d'actions existant ; capitaliser et prioriser les actions fortes et les compléter ; et mettre l'accent sur l'économie circulaire portée par les acteurs économiques et les entreprises en particulier. Fin 2015, le bureau d'études a animé plusieurs ateliers réunissant techniciens, ambassadeurs et acteurs économiques locaux afin d'établir un premier diagnostic du territoire SIEEEN. La gouvernance et les stratégies de communication à mettre en œuvre dans le cadre du CODEC ont pu être discutées.

Le service Patrimoine et Énergies a lancé un appel à projets ciblant les communes et intercommunalités dans le cadre de la mission d'audit énergétique global (AEG) pour la rénovation de leurs bâtiments publics existants de type ERP (établissement recevant du public). Les résultats seront notifiés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016. Une page dédiée a été créée sur le site internet du SIEEEN ainsi qu'une affiche de promotion lors de Cité 58 et du Club des référents énergie fin 2015.

Le service Communication a contribué à l'étude du SITEC sur le schéma directeur du système d'information (SDSI) en travaillant sur les fiches dédiées à la nouvelle stratégie de communication du SIEEEN (refonte de l'intranet, de l'extranet et du site internet).

Dans le cadre du Groupement d'achat d'énergies bourguignon, les 4 syndicats d'énergies de Bourgogne ont rédigé conjointement des communiqués de presse destinés, à la presse nationale et locale, pour annoncer les résultats des 3 consultations sur l'achat d'énergies gaz et électricité. Le SIEEEN a développé un module spécifique sur Papyrus pour collecter les données des établissements publics nivernais membres du Groupement d'achat d'énergies régional. Sur son site internet, une page dédiée présente désormais l'actualité du Groupement ; elle est actualisée mensuellement. Pour 2016, il conviendra d'étendre ce Groupement aux départements franc-comtois de la nouvelle Région.

# LE SIEEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS

aménage les lieux publics,  
distribue de l'énergie, améliore le confort et la sécurité,  
traite les déchets, promeut les énergies renouvelables  
et développe l'e-administration

